

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master en  
Sciences financières et comptabilité**

**Spécialité : Finance et Comptabilité**

**Thème :**

**Mesure de la performance financière d'une compagnie  
d'assurance**

**Cas : Société National d'Assurance SAA**

**Elaboré par :**

BENDIB Ikram

ELACHI Nadjet

**Encadré par :**

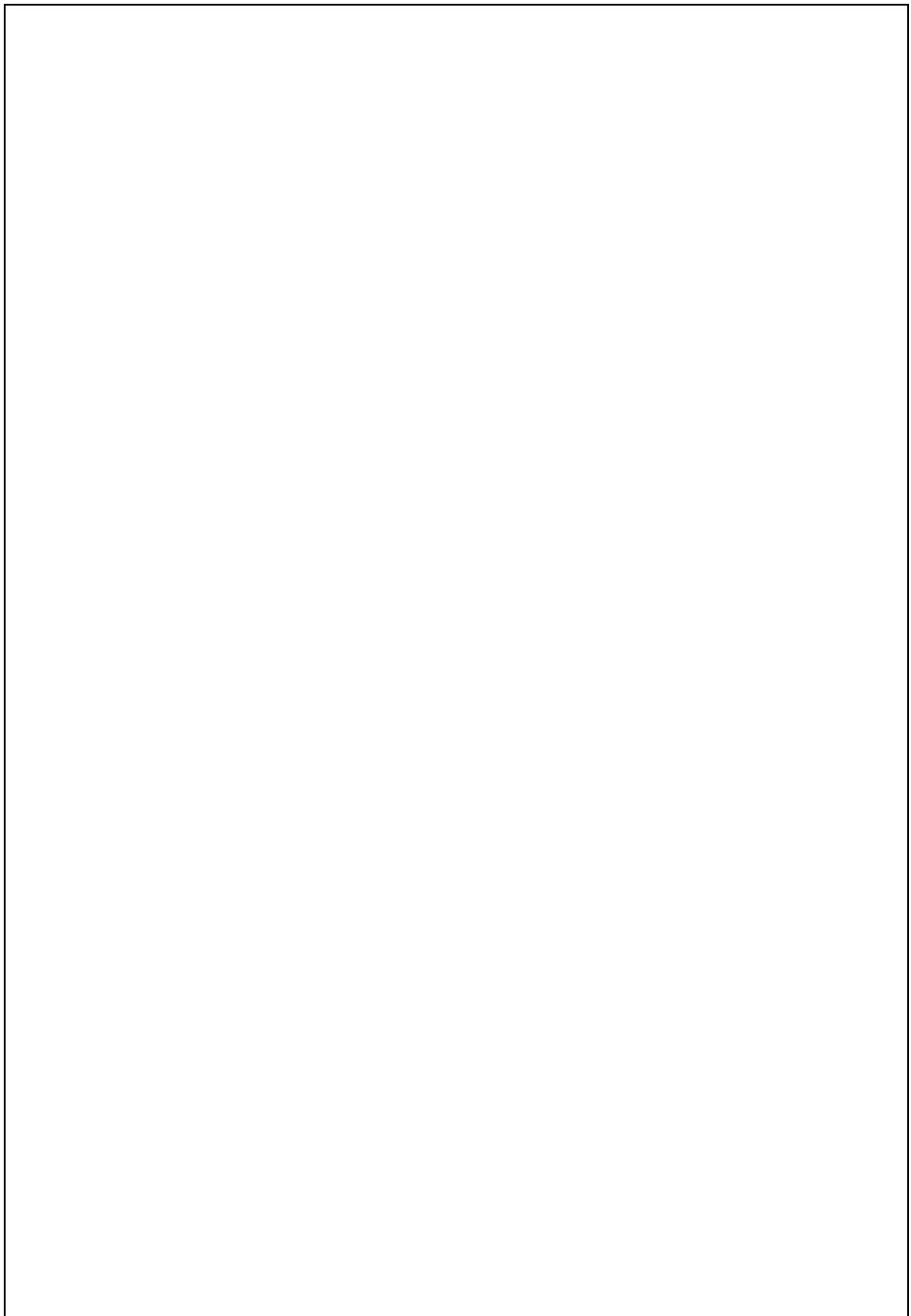
**Mr : BENZIADI Djamel**

**Lieu de stage : Société National d'Assurance BAB EZZOUAR, ALGER.**

**Période de stage : 20/02/2025 au 05/05/2025**

**Année universitaire**

**2024/2025**



**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master en  
Sciences financières et comptabilité**

**Spécialité : Finance et Comptabilité**

**Thème :**

**Mesure de la performance financière d'une compagnie  
d'assurance**

**Cas : Société National d'Assurance SAA**

**Elaboré par :**

BENDIB Ikram

ELACHI Nadjet

**Encadré par :**

**Mr : BENZIADI Djamel**

**Lieu de stage :** Société National d'Assurance BAB EZZOUAR, ALGER.

**Période de stage :** 20/02/2025 au 05/05/2025

**Année universitaire**

**2024/2025**

## *Remerciements*

*Au terme de ce travail de mémoire de master, il est difficile de trouver les mots justes pour exprimer toute notre reconnaissance.*

*Avant tout, nous remercions sincèrement **Dieu le Tout-Puissant**, pour Sa lumière qui a guidé nos pas, pour la patience et la force qu'Il nous a accordées tout au long de ce parcours.*

*Nos remerciements les plus profonds vont à **Monsieur BENZIADJ Djamel**, notre enseignant encadrant, pour sa confiance, ses précieux conseils, son accompagnement attentif et ses encouragements constants. Son soutien a été essentiel à la réalisation de ce travail, et notre estime à son égard est immense.*

*Nous exprimons également notre gratitude à l'ensemble des membres du jury, pour avoir accepté d'évaluer ce travail et pour l'attention qu'ils lui ont portée.*

*Nos sincères remerciements s'adressent à l'ensemble des enseignants de l'**École Supérieure de Commerce**, qui ont contribué à notre formation avec rigueur, exigence et bienveillance tout au long de notre cursus.*

*Nous tenons aussi à exprimer toute notre reconnaissance à l'ensemble du personnel de la **Compagnie Nationale d'Assurances**, pour leur accueil chaleureux, leur disponibilité et leur précieuse collaboration. Leur aide a été d'une grande importance dans l'enrichissement de ce mémoire, tant sur le plan pratique que sur le plan humain.*

*À toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'aboutissement de ce travail, recevez nos remerciements les plus sincères.*

## Dédicace

Je dédie ce travail de mémoire Qu'après avoir remercié avant tout le bon dieu De m'avoir accordé le courage et la patience sans lesquels Nous n'aurions pas terminés ce travail.

Je dédie ce travail, avec tout mon amour et ma gratitude,  
À mes chers parents, qui ont veillé sur moi depuis ma plus tendre enfance, qui ont supporté les peines et les nuits blanches pour m'offrir les moyens de réussir. Votre amour, vos sacrifices et votre dévouement ont été la lumière de mon chemin.

Merci d'avoir toujours cru en moi.

À mes frères BOUBAKER et MIDOU, qui ont souvent endossé le rôle de père pour moi, m'apportant leur soutien, leur force et leurs précieux conseils dans les moments les plus décisifs.

À mes sœurs IMENE et RAHMA, mes piliers de cœur, dont le soutien inconditionnel, l'écoute et les encouragements m'ont portée tout au long de ce parcours.

Ce succès est aussi le vôtre. Merci de faire partie de ma vie.

À ma chère amie et collègue, Ikram, pour son soutien précieux, sa bienveillance et sa collaboration tout au long de cette aventure.

À tous mes amies surtout HANA et AYA dont la présence, l'écoute et l'amitié sincère ont été d'un grand réconfort tout au long de ce parcours.

Et enfin, à ma grande famille el ELACHI ET BOUDJEMAA, pour leur soutien inconditionnel.

À tous mes enseignants, depuis mes premiers pas à l'école jusqu'à l'université, merci pour votre patience, votre savoir transmis avec passion, et votre impact durable sur mon parcours. Chacun de vous a contribué, d'une manière ou d'une autre, à façonner l'étudiante et la personne que je suis devenue aujourd'hui

**ELACHI NADJET**

## Dédicace

Je dédie ce travail, avant tout, à Dieu Tout-Puissant, pour Ses bienfaits, Sa guidance et la force qu'Il m'a accordée tout au long de ce parcours.

Je dédie ce travail tout d'abord à mon cher **grand-père**, mon soutien moral dans les moments les plus difficiles. Ta présence a été une force, tes paroles un réconfort, et tes prières une lumière sur mon chemin. Merci pour tout. Ton amour et ton soutien resteront gravés dans mon cœur.

À mes chers parents, **ma mère** et **mon père**, qui ont sacrifié tant de choses pour que je puisse poursuivre mes études. Que Dieu les protège et les récompense pour leur amour inconditionnel et leurs prières constantes.

À ma sœur **MAYSSOUN**, qui a été pour moi comme une seconde mère, une confidente et une compagne fidèle durant tout ce chemin.

À mon frère **ABDERRAOUF** et à ma petite sœur **ARJDJ**, pour leur soutien, leurs encouragements et leur présence rassurante tout au long de cette période.

Je tiens à remercier ma partenaire de travail, **NADJET**, pour son soutien constant tout au long de ce parcours. Ensemble, nous avons partagé joies et épreuves, et son engagement a été précieux pour mener à bien ce projet. Merci sincèrement

À ma colocataire et amie **SARAH**, qui a été bien plus qu'une amie, une sœur, une présence chaleureuse et constante.

Et enfin, à tous mes amis et mes proches, qui ont cru en moi, m'ont encouragée et accompagnée avec bienveillance. Merci du fond du cœur.

*BENDIBIKRAM*

# SOMMAIRE

## **Introduction Générale**

### **Chapitre 1 : Notions de base sur la performance et l'activité des assurances**

#### **Introduction**

**Section 1 :** Définition et typologie de la performance

**Section 2 :** Les notions de base de l'assurance

**Section 3 :** Le cadre réglementaire des assurances en Algérie

#### **Conclusion du chapitre**

### **Chapitre 2 : L'analyse de la performance financière en assurance**

#### **Introduction**

**Section 1 :** les concepts de base de la performance et de l'analyse financière

**Section 2 :** Spécificité financière des assurances

**Section 3 :** les indicateurs de la mesure de la performance financière

#### **Conclusion du chapitre**

### **Chapitre 3 : Mesure de la performance financière de la SAA**

#### **Introduction**

**Section1 :** Présentation de la Société Algérienne des Assurances (SAA)

**Section 02 :** Présentation des états financiers de la SAA

**Section 3 :** Etude de la performance financière de la SAA Conclusion Générale

#### **Conclusion du chapitre**

## **Conclusion Générale**

## Liste des tableaux

N°	Titre de tableau	Page
<b>Chapitre 1</b>		
01	La performance externe et la performance interne	5
<b>Chapitre 2</b>		
02	Actif du bilan.	41
03	Passif du bilan	42
04	Compte de résultats.	47
05	Tableau des Flux de trésorerie (méthode directe)	51
<b>Chapitre 3</b>		
06	Total de l'actif non courant	68
07	Total de l'actif courant	68
08	Total général actif	69
09	Total des Capitaux propres	70
10	Total du passif non courant	71
11	Total du passif courant	72
12	Total général passif	72
13	La marge d'assurance	73
14	Résultat technique opérationnel	74
15	Résultat financier	74
16	Résultat net de l'exercice	75
17	Le fonds de roulement de la SAA	76
18	Le besoin de fonds de roulement net de la SAA	76
19	Trésorerie nette de la SAA	76
20	Les ratios de l'activité de la SAA	77
21	Ratio de sinistralité de la SAA	78
22	Ratio de frais de gestion de la SAA	79
23	Ratio combiné de la SAA	79
24	Ratio de productivité de la SAA	80
25	Ratio de liquidité générale de la SAA	80
26	Ratio de rentabilité économique de la SAA	80
27	Ratio de rentabilité financière de la SAA	81
28	Ratio d'endettement de la SAA	81
29	Le ratio de solvabilité de la SAA	82
30	Ratios de financement par la réassurance de la SAA	82
31	Ratios de la rentabilité d'exploitation de la SAA	83
32	Le ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers de la SAA	83

## Liste des figures

N°	Titre de figure	Page
<b>Chapitre 1</b>		
01	Source de la performance	6
02	Les types d'assurances	13
<b>Chapitre 2</b>		
03	Le triangle du contrôle de gestion	27
04	Le concept d'efficacité, d'efficience et de performance	28
05	Les trois pôles de l'analyse financière	38
<b>Chapitre 3</b>		
06	Représentation du fonds de roulement positif	54
07	Représentation du fonds de roulement négatif	54
08	Représentation du fonds de roulement égal (nul)	55
09	Représentation de la direction générale de la SAA	66
10	Représentation graphique de l'actif des bilans	70
11	Représentation graphique du passif des bilans	73
12	Représentation graphique du compte de résultat	75
13	Représentation graphique des indicateurs d'équilibre financier	77

## Liste des abréviations

<b>Abréviation</b>	<b>Signification</b>
<b>AC</b>	Actif courant
<b>ANC</b>	Actifs non courant
<b>BFR</b>	Besoin en fonds de roulement
<b>CA</b>	Contrat d'assurance
<b>CAAR</b>	Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance
<b>CAAT</b>	Compagnie Algérienne d'Assurance Totale
<b>CCR</b>	Compagnie Centrale de Réassurance
<b>CCRMA</b>	Caisse Centrale de Réassurance des Mutualités Agricoles
<b>CG</b>	Contrôle de gestion
<b>CNMA</b>	Caisse Nationale des Mutualités Agricoles
<b>CP</b>	Capitaux propres
<b>CR</b>	Compte de résultat
<b>DG</b>	Direction Générale
<b>FR</b>	Fonds de roulement
<b>GRH</b>	Gestion des ressources humaines
<b>MAATEC</b>	Mutualité Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Enseignement et de la Culture
<b>PA</b>	Primes acquises à l'exercice
<b>PC</b>	Passif courant
<b>PNC</b>	Passif non courant
<b>RE</b>	Rentabilité économique
<b>RF</b>	Rentabilité financière
<b>ROAI</b>	Résultat ordinaire avant impôts
<b>RTO</b>	Résultat technique opérationnel
<b>SAA</b>	Société Algérienne d'Assurance
<b>STAR</b>	Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance
<b>TBF</b>	Tableau de bord financier
<b>TN</b>	Trésorerie nette

## Liste des Annexes

N°	<b>Titre de l'annex</b>
<b>01</b>	Actif du bilan de l'année 2021
<b>02</b>	Passif du bilan de l'année 2021
<b>03</b>	Compte de résultat de l'année 2021
<b>04</b>	Actif du bilan de l'année 2022
<b>05</b>	Passif du bilan de l'année 2022
<b>06</b>	Compte de résultat de l'année 2022
<b>07</b>	Actif du bilan de l'année 2023
<b>08</b>	Passif du bilan de l'année 2023
<b>09</b>	Compte de résultat de l'année 2023

## Résumé

L'analyse financière vise à extraire des informations précises et pertinentes sur la situation économique et financière d'une entreprise, en se basant sur ses états comptables officiels. Cette démarche constitue un outil fondamental pour évaluer la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices, à honorer ses engagements financiers et à assurer la pérennité de ses activités. Grâce à l'analyse financière, il est possible d'évaluer plusieurs aspects de la performance de l'entreprise, notamment en matière de rentabilité, de liquidité et de solvabilité.

Cette analyse repose sur un ensemble d'outils et d'indicateurs utilisés de manière complémentaire afin de dresser un portrait global de la situation financière. Parmi les principaux outils figurent : les soldes intermédiaires de gestion, la capacité d'autofinancement, ainsi que les indicateurs d'équilibre financier comme le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette. L'analyse par les ratios financiers demeure également une méthode incontournable, car elle permet des comparaisons précises dans le temps ou entre différentes entreprises d'un même secteur.

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes intéressés à l'analyse de la performance financière d'une compagnie d'assurance, un secteur qui présente des spécificités comptables et réglementaires particulières. Pour cela, nous avons utilisé des indicateurs et des ratios adaptés à la nature de l'activité assurantielle, afin d'obtenir des résultats fiables et pertinents.

La recherche documentaire, couplée à un stage pratique effectué au sein de la SAA (Société Algérienne des Assurances), nous a permis de réaliser une analyse approfondie de la performance de cette entreprise à travers l'étude de ses équilibres financiers et de ses ratios spécifiques.

Cette analyse a abouti à l'élaboration d'un rapport détaillé mettant en lumière les points forts de la société ainsi que ses faiblesses, nécessitant des axes d'amélioration à l'avenir.

**Mots clés :** analyse financière, assurance, performance financière, ratios, finance.

## ملخص

يهدف التحليل المالي الى استخراج معلومات دقيقة وذات أهمية حول الوضعية الاقتصادية والمالية للمؤسسة، وذلك بالاعتماد على بياناتها المحاسبية الرسمية. وتعُد هذه العملية اداة رئيسية لفهم مدى قدرة المؤسسة على تحقيق الارباح، وتلبية التزاماتها المالية، وضمان استدامة نشاطها. ومن خلال التحليل المالي، يمكن تقييم جوانب عدّة من اداء المؤسسة، خصوصاً فيما يتعلق بالربحية والسيولة والملاعة المالية.

تعتمد هذه العملية على مجموعة من الادوات والمقاييس التي تُستخدم بشكل تكميلي من أجل رسم صورة شاملة للأداء المالي. من أبرز هذه الأدوات: الارصدة الوسيطة للإدارة، القدرة على التمويل الذاتي، بالإضافة إلى مؤشرات التوازن المالي مثل رأس المال العامل، الحاجة إلى رأس المال العامل، والخزينة الصافية. كما تُعد التحليلات القائمة على النسب المالية من أهم الأساليب المعتمدة، نظراً لقدرتها على تقديم مقارنات دقيقة بين مختلف الفترات أو مع مؤسسات أخرى في القطاع نفسه.

في سياق دراستنا، نركز على تحليل الأداء المالي لشركة التأمين، وهو مجال يتميز بخصوصيات محاسبية وتنظيمية تختلف عن باقي القطاعات. ولهذا السبب، تم الاعتماد على مؤشرات ونسب مالية متواقة مع طبيعة نشاط التأمين، من أجل الحصول على نتائج دقيقة وذات مصداقية.

وقد ساهم كل من البحث النظري، والجانب التطبيقي المتمثل في التدريب الميداني داخل شركة SAA (الشركة الجزائرية للتأمينات)، في تمكيننا من إجراء تحليل شامل لأداء هذه الشركة. واعتمدنا في ذلك على دراسة مؤشرات التوازن المالي والنسب الخاصة بنشاطها التأميني.

في ختام هذا التحليل، تم إعداد تقرير شامل يُبرز نقاط القوة التي تتمتع بها الشركة، وكذلك الجوانب التي تمثل نقاط ضعف.

**الكلمات المفتاحية:** التحليل المالي، التأمين، الأداء المالي، نسب، مالية.

## **INTRODUCTION GENERALE**

## Introduction générale

Dans de nombreuses régions du monde, les individus et les entreprises évoluent sans bénéficier de la protection qu'offre l'assurance. Pourtant, les pertes imprévues ne font aucune distinction sociale : un choc soudain peut réduire à néant des années de progrès et faire basculer dans la pauvreté des personnes jusque-là à l'abri. Même les foyers financièrement stables peuvent être exposés à des difficultés économiques majeures.

L'assurance, en tant que secteur clé de la finance, joue un rôle fondamental dans la gestion des risques auxquels sont confrontés les agents économiques, qu'ils soient particuliers ou entreprises. Elle remplit une double mission : couvrir les risques et canaliser l'épargne vers l'économie réelle.

Dans ce contexte, les compagnies d'assurance portent une attention croissante à leur équilibre financier, leur rentabilité et leurs performances globales. L'analyse financière devient ainsi un levier essentiel pour évaluer leur santé économique. Elle repose sur l'étude des états financiers afin de diagnostiquer la situation de l'entreprise et de guider les décisions stratégiques, tant à court qu'à long terme.

Toutefois, dans le domaine de l'assurance, cette évaluation repose sur des outils et indicateurs spécifiques, parfois complexes. Leur bonne utilisation est essentielle pour produire une analyse fiable et pertinente. À l'inverse, une mauvaise lecture de ces données peut conduire à des choix préjudiciables pour la performance financière.

C'est dans cette optique qu'a été menée notre étude de terrain, réalisée dans le cadre d'un stage pratique au sein de la Société Nationale d'Assurance (SAA). L'objectif principal de ce travail est de vérifier la pertinence des indicateurs utilisés pour évaluer la performance financière de cette compagnie.

### La problématique

La performance financière constitue un indicateur fondamental pour évaluer la santé économique d'une entreprise, en particulier dans le secteur sensible de l'assurance. Elle reflète la capacité d'une compagnie à atteindre ses objectifs financiers, à gérer efficacement ses ressources et à assurer la rentabilité de ses opérations.

Dans le cas des compagnies d'assurance, cette performance ne peut être mesurée selon les mêmes critères que dans d'autres secteurs d'activité, en raison de la nature spécifique de leurs engagements et de leurs flux financiers. Cela implique l'usage d'outils d'analyse adaptés, tenant compte des particularités comptables et réglementaires du domaine.

Une évaluation rigoureuse de la performance permet non seulement de juger de la solidité financière de l'entreprise, mais aussi de renforcer la confiance des assurés, des investisseurs et des autorités de régulation. Elle repose sur une démarche structurée, mobilisant des indicateurs pertinents.

C'est dans cette optique que s'inscrit notre étude, qui s'intéresse particulièrement à la Société Nationale d'Assurance (SAA), afin de mieux comprendre les mécanismes et les outils mobilisés pour analyser sa performance.

Ce qui nous amène à formuler notre problématique de recherche sous la question suivante :

**Quelle démarche est utilisée pour mesurer la performance financière d'une compagnie d'assurance, notamment dans le cas de la SAA ?**

## Introduction générale

### Les sous questions

Afin de mieux comprendre la démarche utilisée pour mesurer la performance financière d'une compagnie d'assurance, notamment dans le cas de la SAA, il est nécessaire de décomposer la problématique en plusieurs interrogations spécifiques. Celles-ci permettront de cerner les différents aspects conceptuels et méthodologiques liés à l'évaluation de la performance dans le secteur assurantiel.

**1-** Comment peut-on définir la notion de performance appliquée à une compagnie d'assurance ?

**2-** Quelles particularités caractérisent les états financiers des compagnies d'assurance ?

**3-** Quels sont les principaux outils mobilisés pour évaluer la performance financière de la SAA ?

### Les hypothèses

Pour apporter des éléments de réponse à ces interrogations, nous formulons les hypothèses suivantes :

**H1 :** La performance financière se définit comme un indicateur permettant d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs d'une organisation.

**H2 :** Les états financiers d'une compagnie d'assurance constituent une base essentielle pour l'analyse et l'évaluation de sa performance financière.

**H3 :** L'évaluation de la performance financière d'une compagnie d'assurance repose sur l'utilisation d'outils tels que les indicateurs d'équilibre financier, ainsi qu'un ensemble de ratios financiers et de gestion.

### L'objectif de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est d'examiner les méthodes utilisées pour mesurer la performance financière au sein d'une compagnie d'assurance. Elle adopte une démarche à la fois théorique et empirique, en s'appuyant sur le cas concret de la Société Nationale d'Assurance (SAA), implantée à Bab Ezzouar, Alger.

### La méthodologie de recherche

Pour répondre à la problématique soulevée, cette recherche repose sur :

- **Une méthode descriptive** pour la partie théorique, fondée sur une revue exhaustive de la littérature (ouvrages, documents officiels, mémoires).

- **Une méthode analytique** pour la partie pratique, basée sur l'examen des documents et rapports d'activité fournis par la Société Nationale d'Assurance (SAA).

### Le plan de recherche

L'organisation de notre démarche se structure autour de trois chapitres principaux :

#### **- Chapitre 1 : Notions de base sur la performance et l'activité des assurances**

Ce chapitre introductif pose les bases théoriques de l'étude. Il commence par définir la notion de performance et ses différentes typologies, puis expose les principes fondamentaux du secteur de l'assurance. Enfin, il présente le marché et le cadre réglementaire des assurances en Algérie, afin de situer l'analyse dans son contexte spécifique.

#### **- Chapitre 2 : L'analyse de la performance financière en assurance**

Ce chapitre se focalise sur les concepts et méthodes d'analyse financière appliqués au secteur

## Introduction générale

de l'assurance. Il traite des principes de base de la performance et de l'analyse financière, des spécificités financières propres aux compagnies d'assurance, ainsi que des indicateurs utilisés pour mesurer leur performance.

### - Chapitre 3 : Mesure de la performance financière de la SAA par l'analyse financière

Ce chapitre met en application les concepts et méthodes abordés précédemment pour analyser la performance financière de la SAA. Il comprend une présentation de l'organisme d'accueil, une analyse détaillée de ses états financiers, ainsi qu'une évaluation approfondie de ses performances financières.

Cette structure permet une progression logique allant de la théorie à la pratique, garantissant ainsi une analyse complète et rigoureuse de la performance financière de la SAA.

# **Chapitre1**

**Notions de base sur la performance et  
l'activité des assurances**

Le secteur de l'assurance occupe une place centrale dans l'économie moderne, en fourni ssant une protection contre divers risques et en renforçant la stabilité financière des particuliers et des entreprises. Dans un contexte de plus en plus complexe et concurrentiel, la performance des compagnies d'assurance est devenue un enjeu clé pour les acteurs du secteur, les régulateurs et les investisseurs.

Ce premier chapitre vise à établir les bases théoriques nécessaires à notre étude. Nous aborderons les concepts fondamentaux de la performance, les spécificités de l'activité d'assurance, ainsi que le cadre réglementaire dans lequel opèrent les compagnies d'assurance en Algérie.

Dans un premier temps, nous définirons la notion de performance dans un contexte général, puis nous explorerons les différentes typologies de performance applicables aux entreprises, en nous concentrant sur celles qui concernent les compagnies d'assurance. Cette section permettra de saisir les multiples dimensions de la performance et d'identifier les indicateurs les plus pertinents pour notre analyse.

Ensuite, nous nous intéresserons aux principes de base de l'assurance, en expliquant des concepts clés tels que le risque, la mutualisation et les différents types de contrats d'assurance. Cette partie vise à familiariser le lecteur avec les particularités du secteur de l'assurance et à mettre en lumière les défis auxquels les compagnies sont confrontées.

Enfin, nous analyserons le marché et le cadre réglementaire des assurances en Algérie. Cette section est essentielle pour comprendre l'environnement dans lequel évoluent les compagnies d'assurance algériennes, les contraintes réglementaires qui s'imposent à elles et les opportunités disponibles. Nous examinerons les principaux acteurs du marché, les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les tendances actuelles du secteur.

Ce chapitre introductif permettra de contextualiser notre étude et de poser les jalons pour les chapitres suivants, qui se concentreront sur la mesure et l'analyse de la performance financière des compagnies d'assurance en Algérie.

## Section 1 : Définition et typologie de la performance

Pour évaluer précisément la santé financière des compagnies d'assurance, il est indispensable de définir et de comprendre les multiples facettes de leur performance. Cette section initiale pose les fondements théoriques de notre analyse. Nous définirons les concepts clés de la performance, en distinguant clairement la performance financière, opérationnelle et stratégique. De plus, nous examinerons les différents types de performance spécifiques au secteur de l'assurance, en identifiant les indicateurs les plus pertinents pour notre étude.

### 1- Définition de la performance

#### 1-1-Notions sur la performance

La performance est un concept aux multiples facettes. Il est donc essentiel de le définir précisément et d'identifier les éléments qui la déterminent.

##### 1-1-1-Origine du concept performance

Le concept de « performance » trouve ses origines au XIXe siècle dans la langue française, où il faisait référence tant aux résultats obtenus par un cheval de course qu'au succès remporté lors d'une compétition. Par la suite, il a été étendu pour désigner les réalisations et exploits sportifs d'un athlète. Tout au long du XXe siècle, son sens a évolué, s'appliquant aux performances mesurées d'une machine et à la notion de rendement. Étymologiquement, en français, le terme « performance » renvoie à l'idée de résultat, de réalisation ou d'achèvement d'un produit. En revanche, en anglais, il est davantage associé aux comportements ou à la manière dont un individu ou un produit réagit face à une situation donnée.

##### 1-1-2- Définition de la performance

Les auteurs n'ont pas tous la même approche de la performance, et sa définition reste complexe en raison de sa nature multidimensionnelle (chaque type de performance ayant une définition spécifique). Cela a conduit à l'émergence de nombreux modèles conceptuels autour de ce concept.

Selon A. Bourguignon, « La Performance se définit comme la réalisation des objectifs organisationnelles, quelles que soit la nature et la variété de ces objectifs. Cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement) ou au sens large du processus qui mène au résultat (action)... ».<sup>1</sup>

Cependant, Selon WEISS.D « la performance pour un salarié, pour un chef d'entreprise, peut-être pour une équipe de la direction le résultat global, le profit apprécié sur une ou plusieurs années, mesurant objectivement l'efficacité de la gestion ».<sup>2</sup>

La performance porte une signification fondamentale liée à l'accomplissement ou à la concrétisation de quelque chose. Cependant, sa portée exacte dépend du contexte et des acteurs impliqués. Par ailleurs, selon KHÉMAKHEM.A, « La performance d'un centre de productivité

---

<sup>1</sup> SOGBOSSI BOCCO. (B), « Perception de la notion de performance par les dirigeants des petites entreprises en Afrique », Revue des sciences de gestion N°241, 2010, p 117-124.

<sup>2</sup> WEISS. (D), « La fonction ressources humaines », édition d'Organisation, 3<sup>ème</sup> éd, Paris, 1988, p 675.

(atelier, unité, service, entreprise, branche, etc.) désigne l'efficacité et la production dans laquelle ce centre de responsabilité a atteint les objectifs qu'il avait acceptés ».<sup>3</sup> Pour cet auteur, la performance se divise en deux aspects :

- ✓ Le degré de satisfaction des objectifs fixés, qui correspond à « l'efficacité » ;
- ✓ La manière dont ces objectifs sont atteints, qui se traduit par « l'efficience ».

## 1-2- Les caractéristiques de la performance

La performance regroupe un ensemble de caractéristiques qui peuvent être énumérées dans les points suivants :<sup>4</sup>

### 1-2-1- La performance est construite à base des jugements

La performance est souvent définie selon des critères qui reflètent les perceptions des théoriciens et des praticiens de la performance et de sa mesure. « Elle implique un jugement de valeur sur l'environnement, englobant les activités, les résultats, les produits et les effets de l'organisation sur son milieu. En tant que construit social, ce concept prend autant de significations qu'il existe d'individus ou de groupes qui l'utilisent ». Ainsi, la performance reste avant tout une question de perception. Pour un dirigeant, elle pourrait se traduire par la rentabilité ou la compétitivité de l'entreprise ; pour un employé, elle peut être liée au climat de travail, et pour un client, à la qualité des services rendus. « La performance est devenue un concept d'autant plus complexe à saisir, car il semble difficile de se distinguer positivement sur tous les critères simultanément ». En outre, la performance est un concept qui évolue avec le temps.

### 1-2-2- Les composants de la performance évoluent dans le temps

Les critères d'évaluation internes et ceux définis par l'environnement évoluent. Ainsi, certains facteurs qui favorisent le succès d'une entreprise lors d'une phase d'innovation peuvent être incompatibles avec ceux nécessaires pendant une phase de développement. Il existe des combinaisons de facteurs humains, techniques, financiers et organisationnels qui sont efficaces dans un contexte donné, mais qui ne le sont plus dans un autre. Ces combinaisons sont variées et se modifient avec le temps.

### 1-2-3- La performance se pilote

Adoptant une perspective globale de la performance, de nombreux auteurs suggèrent aux dirigeants une grille d'analyse de l'entreprise qui inclut des indicateurs complémentaires, se renforçant mutuellement et liés à des objectifs multiples. « Les critères financiers seuls ne suffisent plus pour les managers, et en pratique, les indicateurs non financiers viennent compléter les premiers. Ces derniers sont essentiels pour la réussite future, car ils offrent aux dirigeants une vision globale de la performance dans divers domaines à la fois. »

<sup>3</sup> KHEMAKHEM. (A), « *La dynamique du contrôle de gestion* », Edition Dunod, Paris, 1992, p 311.

<sup>4</sup> OUACHRINE. (H), « *Gestion de la force de vente et performance de la fonction commerciale de l'entreprise* », thèse de magistère INC, 2003, p 37-38.

### 1-2-4- La performance est riche de composants antinomiques

Elle se compose de paramètres à la fois complémentaires et parfois contradictoires. Cela devient évident lorsque le dirigeant tente de réduire les coûts tout en cherchant à améliorer la qualité des produits et à maintenir le moral des employés. Ces critères nécessitent ainsi des arbitrages constants. De plus, tous les éléments n'ont pas la même priorité.

### 1-3- Sources de la performance

B. MARTORY, D CROZET identifient deux types de sources au niveau de l'entreprise<sup>5</sup> :

#### 1-3-1- Les sources internes

Elles incluent trois types de performance : la performance humaine, la performance technique et la performance financière.

#### 1-3-2- Les sources externes

Il s'agit d'une performance intrinsèque ou influencée par l'environnement, résultant de l'ensemble des évolutions externes. La performance, perçue et mesurée au niveau du groupe ou de l'entreprise, provient de deux sources combinées : l'une interne et l'autre issue de l'environnement.

**Tableau N° 1 : La performance externe et la performance interne**

La performance interne	La performance externe
Est tournée vers les managers.	Est tournée principalement vers les actionnaires et les organismes externes.
Porte sur le processus de construction du résultat à partir des ressources de l'organisation.	Porte sur les résultats, présent ou future.
Nécessite de fournir les informations nécessaires à la prise de décision.	Nécessite de produire et de communiquer les informations.
Aboutit à la définition des variables d'action.	Génère l'analyse des grands équilibres.
Requiert une vision unique de la performance afin de coordonner les actions de chacun vers un même but.	Donner lieu à débat entre les différentes parties prenantes.

Source : DORIATH. (B) et GOUJET. (CH), « *Gestion prévisionnelle et mesure de la performance* », Edition Dunod, Paris, 2002, p 168-169.

La performance, perçue et mesurée au niveau du groupe ou de l'entreprise, découle de deux sources dont les effets se combinent : l'une interne, l'autre provenant de l'environnement.<sup>6</sup>

- D'un côté, une performance intrinsèque à l'entreprise, qui résulte de la combinaison de la performance humaine, technique et financière ;

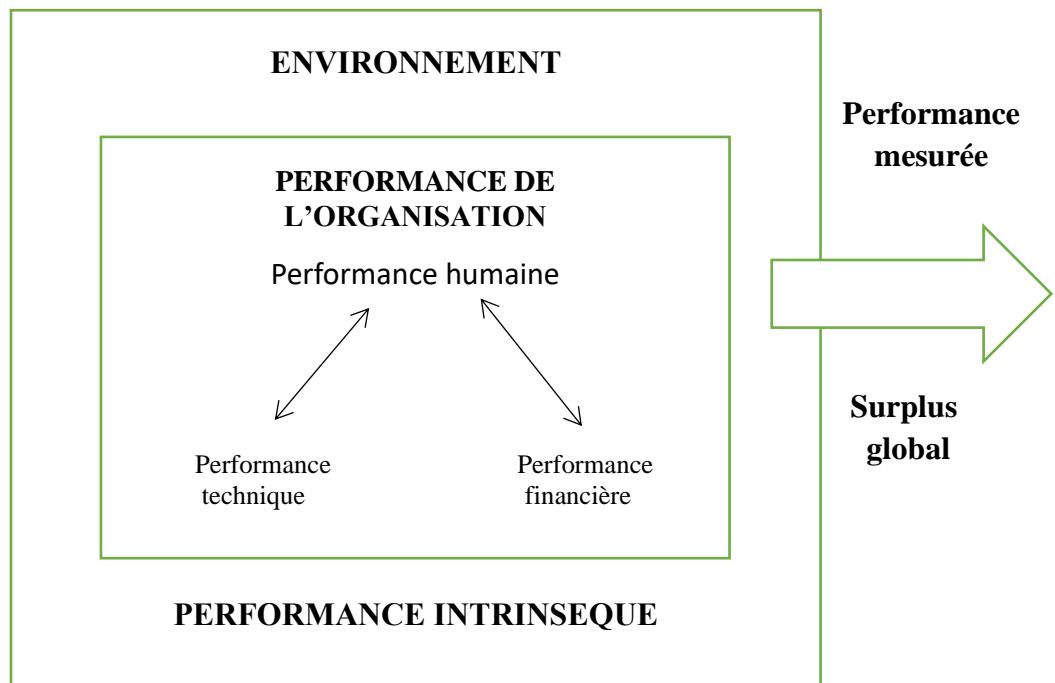
- De l'autre, une performance extrinsèque ou héritée de l'environnement, qui dépend des évolutions externes. Par exemple, un vendeur accède à des marchés très prometteurs, les prix de cession d'une filiale augmentent, ou une entreprise profite temporairement de l'exploitation d'un

<sup>5</sup> MARTORY. (B), CROZET. (D), « *Gestion des Ressources Humaines : pilotage sociale et performance* », Edition DUNOD, 5<sup>ème</sup> éd, 2002, p 165.

<sup>6</sup> OUACHERINE. (H), Op.cit, p 33.

brevet. Ces situations de rente ne sont pas directement liées à l'efficacité interne (bien que certains pourraient argumenter qu'il s'agit aussi d'une forme de performance de savoir positionner l'organisation pour capter ces rentes)

**Figure N° 1 : Source de la performance**



Source : MARTORY (B), CROZET (D), op.cit. p 16

## 2- les types de la performance

En effet, la synthèse de la littérature met en évidence trois dimensions clés de la performance : stratégique, concurrentielle et socio-économique. Cependant, nous nous limiterons à cette classification. Il convient toutefois de noter qu'il existe d'autres dimensions de la performance, selon la littérature contemporaine.

### 2-1- La performance stratégique

Appelée également « performance à long terme », la performance stratégique se mesure par la qualité du système d'excellence, qui se construit au niveau de la direction générale de l'entreprise. Ce système englobe l'ensemble des décisions, techniques et pratiques managériales qui garantissent le bon fonctionnement de l'entreprise. Il doit être soigneusement structuré par les managers, en utilisant diverses informations (communication, résultats, situations difficiles) dans le but de définir le système le plus efficace pour atteindre le niveau de performance souhaité. L'application systématique de l'excellence constitue ainsi une garantie de succès et de pérennité pour l'entreprise.

### 2-2- La performance concurrentielle

Le succès ne dépend pas uniquement des actions entreprises par l'organisation, mais aussi de sa capacité à s'adapter aux règles du jeu concurrentiel propres à son secteur d'activité. Cette performance repose sur l'idée que l'atteinte d'un résultat donné est influencée par la nature des systèmes concurrentiels. Ainsi, une entreprise ne peut bénéficier de cette performance que si elle parvient à identifier clairement les caractéristiques changeantes des systèmes concurrentiels liés à son domaine. Une fois ces aspects de la concurrence repérés, l'entreprise doit anticiper

per les évolutions du jeu concurrentiel, par exemple, en adoptant une politique de différenciation. En effet, cette anticipation doit être continue pour garantir la performance durable de l'entreprise.

### **2-3- La performance socio-économique**

Elle englobe la performance organisationnelle, sociale, économique et financière, commerciale :

#### **2-3-1- La performance organisationnelle**

« La performance organisationnelle concerne la manière dont l'entreprise est organisée pour atteindre ses objectifs et la façon dont elle y parvient M. Kalika (1988)<sup>7</sup> soulignera qu'il s'agit d'une performance portant directement sur l'efficacité de la structure organisationnelle et non pas sur ses éventuelles conséquences de nature sociale ou économique ».<sup>8</sup>

En effet, selon la littérature, il n'existe pas de définition précise de la performance organisationnelle. Cependant, elle est souvent décrite comme la « qualité de la structuration d'une organisation », généralement marquée par une hiérarchie, sans tenir compte des relations sociales et économiques au sein de l'entreprise.

#### **2-3-2- La performance sociale**

La performance sociale se réfère à l'état des relations humaines au sein de l'entreprise et reflète la capacité de l'organisation à gérer les aspects sociaux. Elle constitue un indicateur du fonctionnement de l'entreprise, permettant d'évaluer si celui-ci est satisfaisant ou non. Les relations sociales sont directement influencées par les pratiques de gestion des ressources humaines (GRH) mises en place par les managers.

Par exemple, des éléments tels que le niveau de satisfaction des salariés, la qualité des décisions collectives, les conditions de travail et la participation aux décisions stratégiques jouent un rôle crucial dans la définition des relations humaines au sein de l'organisation. Enfin, une entreprise visant l'excellence en compétitivité doit impérativement mettre en place des systèmes de gestion qui favorisent l'amélioration des relations sociales dans l'organisation.

#### **2-3-3- La performance économique et financière**

« La performance économique et financière peut être définie comme la survie de l'entreprise ou sa capacité à atteindre ses objectifs (R. Calori 1989)<sup>9</sup> ».<sup>10</sup>

Cette performance est évaluée à l'aide d'indicateurs quantitatifs tels que la rentabilité des investissements et des ventes, la profitabilité, la productivité, le rendement des actifs, l'efficacité, etc. La performance économique et financière est souvent perçue comme la référence en matière de performance, occupant ainsi une place essentielle au sein de l'entreprise. Cependant, la seule dimension financière ne suffit plus à garantir la compétitivité de l'entreprise, car

il existe une interdépendance entre les différentes performances, telles que la performance commerciale, sociale, etc.

#### **2-3-4- La performance commerciale**

---

<sup>7</sup> KALIKA. (M), Cité par : SOGBOSSI BOCCO. (B), Op.cit. p 119.

<sup>8</sup> Idem

<sup>9</sup> CALORI. (R), Cité par : SOGBOSSI BOCCO. (B), Op.cit. p 119.

<sup>10</sup> Idem

« La performance commerciale encore appelée performance marketing est la performance qui est liée à la satisfaction des clients de l'entreprise ».<sup>11</sup>

Cette performance peut être mesurée à l'aide de critères quantitatifs (tels que la part de marché, le profit, le chiffre d'affaires) ou de critères qualitatifs (tels que la satisfaction des consommateurs, leur fidélité, la qualité des produits, etc.). Pour garantir sa performance commerciale, l'entreprise doit identifier toutes les actions permettant d'offrir de la valeur à ses clients, quel que soit son environnement. On dit qu'une entreprise "crée de la valeur pour ses clients" lorsqu'elle parvient à répondre de manière précise aux attentes des consommateurs sur le marché. En réalité, il est difficile de dissocier la performance commerciale des autres types de performances déjà mentionnés. En effet, toutes les formes de performance sont liées à la raison d'être de l'entreprise, à savoir la satisfaction des clients (sans clients, il n'y a pas d'entreprise). Bien que les objectifs varient en fonction du type de performance privilégié, l'objectif global de toute entreprise est de satisfaire les besoins des clients tout en générant des profits.

## Section2 : Les notions de base de l'assurance

L'assurance est une activité importante dans l'économie nationale de par ses vertus de protection financière octroyée aux personnes physiques et morales contre les risques ou les aléas qu'elles encourent. Le but de cette section est de donner des repères historiques ayant marqué la naissance et l'évolution de l'assurance, et ses différentes définitions, en suite ses bases techniques.

### 1- L'évolution historique et définitions des assurances

Le besoin de sécurité, et donc d'assurance, est étroitement lié à l'instabilité des conditions de vie humaines. Son expression a évolué en fonction des contextes économiques, sociaux, culturels et philosophiques des siècles passés. Nous allons maintenant présenter l'origine et l'évolution des assurances.

#### 1-1- Les grandes étapes de l'histoire des assurances

L'histoire de l'assurance se distingue par l'émergence des trois principales formes d'assurance suivantes :

##### 1-1-1- L'assurance maritime

L'assurance a véritablement pris forme avec le développement du commerce maritime. À cette époque, les armateurs transportaient des marchandises d'un port à un autre, tout en s'exposant à de nombreux risques, notamment les naufrages et les attaques de pirates, ce qui freinait considérablement l'expansion de leurs activités<sup>12</sup>.

Pour faire face à ces incertitudes, les marchands ont commencé à solliciter l'aide des banquiers afin de financer leurs expéditions, souvent très coûteuses. Un système particulier s'est alors mis en place : si le navire faisait naufrage, les marchands n'étaient pas tenus de rembourser le prêt ; en revanche, si le voyage réussissait, le banquier était remboursé avec un intérêt élevé, variant entre 25 % et 50 %. Ce type de financement, utilisé dès l'Antiquité par les Grecs et les Romains, est connu sous le nom de « prêt à la grosse aventure », en raison de sa dimension hautement spéculative<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> CALORI. (R), Cité par : SOGBOSSI BOCCO. (B), Op.cit. p 119.

<sup>12</sup> NKODI LUKAU. (F), « *Gestion des assurances* », Edition Hamarttan RDC, Paris, 2014, p 26.

<sup>13</sup> Idem.

Cependant, au XII<sup>e</sup> siècle, cette pratique fut interdite par le pape Grégoire IX, les taux d'intérêt étant considérés comme excessifs. Une nouvelle forme de contrat fut alors mise en place : le spéulateur devait acheter le navire et la marchandise. En cas de naufrage, il supportait la perte, mais si la cargaison arrivait à bon port, le contrat était annulé et une prime lui était versée par le vendeur.

C'est à partir de ces conventions que l'assurance maritime a progressivement émergé, se développant d'abord dans les ports méditerranéens, avant de s'étendre à ceux de l'Atlantique<sup>14</sup>.

### **1-1-2- Assurance terrestre :**

En 1666, l'assurance terrestre, principalement sous la forme de l'assurance incendie, fait son apparition à la suite du grand incendie de Londres. Cette catastrophe a ravagé plus de 1 300 habitations et 100 églises, s'étendant sur une surface de 175 hectares. Cet événement marquant a conduit à la création des premières compagnies d'assurance spécialisées dans la couverture des risques d'incendie<sup>15</sup>.

En France, c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que l'assurance terrestre se structure légalement : en 1816, une ordonnance royale autorise officiellement l'assurance contre l'incendie, et en 1818, le Conseil d'État donne son aval à la pratique de l'assurance sur la vie.

### **1-1-3- Assurance vie**

D'autres formes d'assurance ont vu le jour aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dans le prolongement du développement de l'assurance maritime, notamment l'assurance vie. À ses débuts, cette dernière avait pour objectif de couvrir la vie des esclaves, considérés alors comme des marchandises.

En 1653, le financier italien Lorenzo Tonti introduit le concept des « tontines » : un regroupement de personnes cotisant pendant une durée déterminée, généralement quinze ans. Les sommes versées étaient investies selon un mécanisme proche de celui de l'assurance vie, et à l'issue de la période, le capital était réparti entre les survivants ou versé aux ayants droit en cas de décès<sup>16</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus précisément en 1787, la Compagnie royale d'assurance vie est fondée, marquant une étape importante dans l'institutionnalisation de cette forme d'assurance.

## **1-2- Définitions de l'assurance**

L'assurance peut envisager plusieurs définitions :

### **1-2-1- Définition générale**

Une réunion de personnes qui, craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences<sup>17</sup>.

Un groupe de personnes, anticipant la survenue d'un événement susceptible de causer un préjudice, met en commun des ressources par le biais de cotisations. Cette mutualisation permet de soutenir financièrement ceux qui seraient touchés par cet événement, afin qu'ils puissent en surmonter les conséquences.

---

<sup>14</sup> HENRIET. (D) et ROCHEZ. (J-C), « *Microéconomie de l'assurance* », Edition Economica, Paris, 1991, p 18.

<sup>15</sup> NKODI LUKAU. (F), Op.cit. p 27.

<sup>16</sup> HENRIET. (D) et ROCHEZ. (J.C), Op.cit, p19.

<sup>17</sup> COUILBAUT. (F), CONSTANT. (E) et LATRASSE. (M), « *Les grands principes de l'assurance* », 5ème éd. Paris, l'argus, 2002, p 43.

### **1-2-2- Définition juridique**

L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'engage, en contrepartie du paiement de primes ou d'autres contributions financières, à verser à l'assuré ou à un tiers bénéficiaire une somme d'argent, une rente ou toute autre compensation pécuniaire, en cas de réalisation du risque spécifié dans le contrat.

Toute opération d'assurance repose sur un contrat liant une société ou compagnie d'assurance (l'assureur) à une personne (l'assuré ou souscripteur). Ce contrat stipule que, moyennant le paiement d'une rémunération appelée prime d'assurance (ou simplement prime), l'assuré ou un tiers désigné recevra des prestations ou indemnités si un événement prévu (appelé sinistre, tel qu'un accident, un vol, une maladie, un décès, etc.) se produit pendant la durée de validité du contrat. Cette définition est la plus précise et la plus pertinente par rapport aux autres définitions existantes.

### **1-2-3- Définition technique**

« L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait permettre, Moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une présentation par une autre partie, l'assurance qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique ».<sup>18</sup>

### **1-2-4- Définition économique**

L'assurance est un moyen de couvrir les conséquences financières des risques qui ne peuvent être éliminés par les mesures de prévention. Comme les autres mesures de prévention, l'assurance a un coût proportionnel au montant des garanties prévues et qui se trouve donc nécessairement inclus dans celui des produits ou prestations vendues ou fournies par l'assuré.<sup>19</sup>

## **2- Les bases techniques de l'assurance**

Pour mieux appréhender et comprendre le fonctionnement de l'assurance, il est essentiel de définir ses éléments clés ainsi que les acteurs qui y interviennent.

### **2-1- Les acteurs d'une opération d'assurance**

Cinq éléments découlent d'une opération d'assurance :

#### **a- L'assuré**

Constitue la personne laquelle repose le risque, c'est-à-dire celle dont les biens, les actes, la vie sont garanties contre les différents risques moyennant le versement d'une certaine somme (prime ou cotisation)<sup>20</sup>.

#### **b- Le souscripteur**

Il s'agit de la personne physique (par exemple, un chef de famille agissant pour le compte de ses enfants, un transporteur pour ses clients, un maître d'ouvrage pour les entreprises intervenant sur un chantier, etc.) ou morale (comme une banque pour ses emprunteurs, une entreprise pour ses salariés, une société pour ses filiales, etc.) qui conclut un contrat avec l'assureur et s'acquitte du paiement de la prime.

#### **c- Le bénéficiaire**

---

<sup>18</sup> François. (C), Eliashberg. (C), « *Les grands principes de l'assurance* », 10ème éd, Paris, Largus, 2011, p 57.

<sup>19</sup> Idem.

<sup>20</sup> L'assuré n'est pas obligatoirement le souscripteur du contrat ni le bénéficiaire, ni celui qui paye la prime.

Il s'agit d'une personne physique ou morale qui bénéficiera des prestations garanties par l'assureur en cas de survenance du risque prévu dans le contrat d'assurance.

#### **d- Le tiers**

Il s'agit d'une personne extérieure au contrat, mais qui peut prétendre aux avantages prévus par celui-ci (par exemple, les bénéficiaires d'une assurance décès ou les victimes dans le cadre d'une assurance de responsabilité).

#### **e- L'assureur**

Il s'agit de l'entité tenue de verser l'indemnité prévue en cas de réalisation du risque couvert. Il s'agit généralement d'une société commerciale ou d'une mutuelle.

L'assureur doit être impliqué avant, pendant et après la souscription du contrat :

- Avant la conclusion du contrat : Il doit concevoir des produits adaptés aux besoins des clients, tout en les informant et en leur apportant des conseils utiles.

Lors de la souscription du contrat : Il doit s'assurer de la rédaction de la police d'assurance dans les délais impartis et conformément aux normes établies.

- Une fois garantie acquise : il doit non seulement régler les sinistres, mais encore répandre aux questions des assurés, fournir des attestations, surveiller l'évolution des garanties, proposer des modifications.<sup>21</sup>

### **2-2- Les éléments d'une opération d'assurance**

On distingue quatre éléments d'une opération d'assurance :

#### **a- Le risque**

Le terme **risque** dans le domaine de l'assurance englobe plusieurs notions :

- Il désigne **l'objet assuré** : par exemple, un bâtiment spécifique est qualifié de "risque assuré".
- Il est utilisé dans le cadre de la **tarification** : on parle ainsi de risque industriel, risque particulier, risque automobile, etc.
- Il correspond à **l'événement couvert** par l'assurance.

Cependant, tous les événements ne sont pas assurables. Pour être considéré comme un **risque assurable**, un événement doit remplir trois caractéristiques essentielles :

- **Caractère 1** : L'événement doit être futur : le risque ne doit pas s'être déjà réalisé au moment de la souscription.

- **Caractère 2** : Il doit y avoir une incertitude : on parle d'un événement aléatoire, c'est-à-dire dépendant du hasard.

- **Caractère 3** : La survenance de l'événement ne doit pas dépendre exclusivement de la volonté de l'assuré.

#### **b- La prime ou cotisation**

Il s'agit du prix de l'assurance, correspondant à la somme versée par l'assuré en échange des garanties offertes par l'assureur. Les termes prime et cotisation ont la même signification, mais leur usage diffère selon le type d'organisme : les sociétés par actions utilisent généralement le terme prime, tandis que les mutuelles privilégient le terme cotisation.

L'échéance désigne la date à laquelle la cotisation d'assurance doit être réglée (elle peut être annuelle, semestrielle ou trimestrielle).

Les éléments pris en compte pour le calcul des primes sont les suivants :

---

<sup>21</sup> COUILBAUT. (F), CONSTANT. (E) et LATRASSE. (M), « *Les grands principes de l'assurance* », Edition l'argus, 2002, p 12.

- La valeur du bien à garantir, le montant du capital assuré ou le coût moyen des sinistres.
- La probabilité de survenance ou la fréquence des sinistres sur une période donnée.

### c- La prestation de l'assureur

L'engagement de l'assureur, en cas de réalisation du risque, consiste à verser une prestation. Celle-ci prend généralement la forme d'une somme d'argent destinée :

- Soit au souscripteur ou à l'assuré, comme dans le cas d'une assurance incendie ;
- Soit à un tiers, comme dans le cadre d'une assurance de responsabilité ;
- Soit à un bénéficiaire, comme dans une assurance vie (en cas de décès).

En pratique, on distingue deux types de prestations :

- Les indemnités, dont le montant est déterminé après la survenance du sinistre, en fonction de son importance (par exemple, l'incendie d'un bâtiment).
- Les prestations forfaitaires, dont le montant est fixé dès la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre (par exemple, dans une assurance vie).

### d- La compensation au sein de la mutualité

Chaque souscripteur contribue en versant sa cotisation, sans savoir s'il en sera le bénéficiaire ou si un autre en profitera, mais en étant conscient que ses paiements, ainsi que ceux des autres souscripteurs, permettront à l'assureur d'indemniser les personnes sinistrées. L'ensemble des individus assurés contre un même risque, qui participent financièrement pour faire face à ses conséquences, forme une mutualité. Ainsi, l'assurance organise la solidarité entre les personnes assurées contre la survenance d'un événement similaire. Elle assure la compensation entre ceux ayant subi un sinistre et ceux qui n'en ont pas été victimes.

## 3- Les types d'assurance

On distingue deux principales catégories d'assurance : les assurances de dommages et les assurances de personnes.

### 3-1- Les assurances de dommages : elles se répartissent en deux catégories.

#### a- Les assurances de biens

Cette assurance repose sur le principe indemnitaire, selon lequel l'objectif n'est pas d'enrichir l'assuré, mais de le remettre dans la situation où il se trouvait avant le sinistre. En cas de survenance du risque prévu dans le contrat, l'assuré a droit à une indemnité, dont le montant ne pourra pas dépasser la valeur de remplacement du bien assuré au moment du sinistre<sup>22</sup>.

Deux règles importantes découlent de ce principe indemnitaire :

- **Application de la règle proportionnelle** : Si la valeur du bien assuré dépasse la somme garantie au moment du sinistre, l'assuré devra assumer la totalité de l'excédent en cas de sinistre total, et une part proportionnelle en cas de sinistre partiel<sup>23</sup>.

---

<sup>22</sup> Ordonnance n° 95.07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances modifiée et complétée par la loi 06.04 du 20 février 2006, Art 4, p 8.

<sup>23</sup> Idem, Art 32, p 8.

**- Restriction à une seule assurance pour un même risque :** Un assuré ne peut souscrire qu'une seule assurance de même nature pour un même risque. Si plusieurs assurances sont contractées, seule celle offrant les meilleures conditions sera valable<sup>24</sup>.

### b- Les assurances de responsabilité

L'assurance de personne est un contrat de prévoyance conclu entre l'assuré et l'assureur, par lequel l'assureur s'engage à verser au souscripteur ou au bénéficiaire désigné une somme fixe, sous forme de capital ou de rente, en cas de survenance de l'événement prévu dans le contrat.

L'assurance de personne peut être souscrite de manière **individuelle** ou **collective**.

Les risques couverts par les assurances de personnes sont les suivants :

- **Responsabilité civile délictuelle** (issue d'un acte dommageable volontaire, avec ou sans intention de nuire) et **quasi délictuelle** (provoquée par une imprudence ou une négligence).
- **Responsabilité civile contractuelle** (résultant de l'inexécution d'un contrat).

### 3-2- Les assurances de personnes

L'assurance de personne est un contrat de prévoyance entre l'assuré et l'assureur, par lequel ce dernier s'engage à verser une somme déterminée, sous forme de capital ou de rente, au souscripteur ou au bénéficiaire désigné, en cas de réalisation de l'événement prévu dans le contrat.

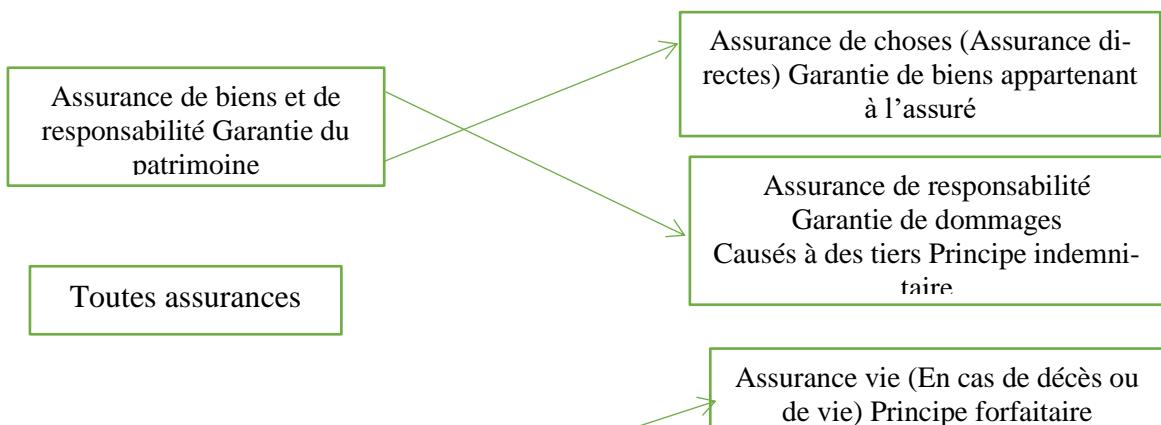
L'assurance de personne peut être souscrite sous forme **individuelle** ou **collective**.

Les risques couverts par les assurances de personnes comprennent :

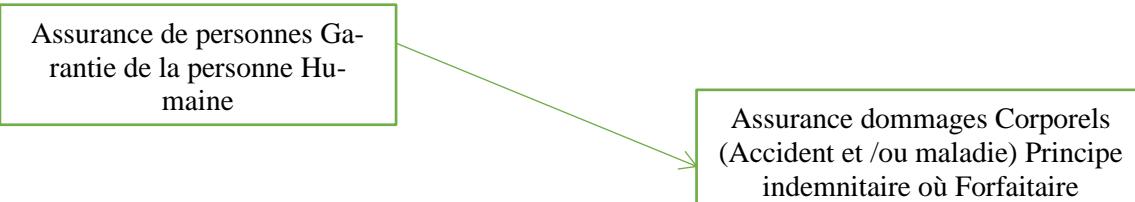
- Les risques liés à la durée de la vie humaine (assurance vie, assurance décès, assurance mixte) ;
- Le décès accidentel ;
- L'incapacité permanente partielle ou totale ;
- L'incapacité temporaire de travail ;
- Le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques ou chirurgicaux.

La figure suivante illustre ces types d'assurances :

**Figure N°2 : Les types d'assurances.**



<sup>24</sup> Ibid, Art 4, p 8.



Source : COUILBAULT. (F), ELIASHEBERG. (C), « *les grands principes de l'assurance* », Edition l'argus, 10<sup>ème</sup> éd, 2011, p 75.

#### 4- La division du risque

Lorsque le risque à assurer est particulièrement important, de sorte que le coût en cas de sinistre ne pourrait être couvert par les primes collectées, l'assureur procède à la division du risque.

Pour ce faire, les compagnies d'assurance recourent à deux techniques de partage du risque : la **coassurance** et la **réassurance**. Ces deux méthodes sont complémentaires et peuvent être utilisées simultanément.

##### 4-1- La coassurance

La coassurance consiste en la répartition proportionnelle d'un même risque entre plusieurs assureurs. Chaque participant prend en charge un pourcentage du risque, reçoit en retour ce même pourcentage de la prime, et, en cas de sinistre, est responsable du paiement de la proportion correspondante des indemnités. La gestion et l'exécution du contrat d'assurance sont confiées à un des assureurs, appelé « l'apériteur », qui est mandaté par les autres assureurs participants à la couverture du risque<sup>25</sup>.

##### 4-2- La réassurance

La réassurance est une opération dans laquelle une société d'assurance (la cédante) souscrit une couverture auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour tout ou une partie des risques qu'elle a elle-même assurés. On parle alors d'« assurance de l'assurance » ou d'« assurance de second degré ». En réassurance, l'assureur initial demeure le seul responsable vis-à-vis de l'assuré<sup>26</sup>.

#### 5- Le contrat d'assurance (CA)

L'examen du contrat d'assurance à travers les diverses dispositions de l'ordonnance n°95-07 permettra d'en établir la définition juridique et de déterminer les caractéristiques générales qui composent une opération d'assurance.

##### 5-1- Définition de contrat d'assurance

Un contrat est un accord entre plusieurs parties, par lequel chacune s'engage à réaliser une prestation.

Dans le domaine de l'assurance, le contrat d'assurance est un accord entre un assureur et un assuré visant à garantir un risque. L'assureur s'engage à couvrir le risque, tandis que le souscripteur accepte de payer la prime ou cotisation convenue. Le contrat d'assurance constitue ainsi le lien juridique qui oblige l'assureur à garantir le risque et le souscripteur à verser la prime<sup>27</sup>.

##### 5-2- Les caractères généraux du contrat d'assurance

<sup>25</sup> Ordonnance n° 95.07, Op.cit, Art 3, p 03.

<sup>26</sup> Idem, Art 4, p 04.

<sup>27</sup> COUILBAULT. (F) et ELIASHEBERG. (C), « *Les grands principes de l'assurance* », Edition l'argus, 10<sup>ème</sup> éd, Paris, 2011, p 89.

Le contrat d'assurance comprend les caractères suivants<sup>28</sup>:

#### a- Caractère consensuel

Le contrat d'assurance est de nature consensuelle, ce qui signifie qu'il est considéré comme conclu dès l'accord des parties. En d'autres termes, l'existence du contrat d'assurance ne dépend pas de la réalisation de formalités spécifiques. Par exemple, l'assureur peut être tenu de régler un sinistre suite à un accord verbal avec l'assuré (bien que cela puisse poser des problèmes de preuve).

#### b- Caractère synallagmatique

Le contrat d'assurance est synallagmatique, car il implique des engagements réciproques entre les deux parties. L'obligation de l'assureur est liée à celle du souscripteur, et vice versa.

#### c- Caractère aléatoire

Le caractère aléatoire du contrat d'assurance empêche un assureur de couvrir un sinistre que l'assuré savait déjà survenir au moment de la souscription du contrat, ce qui relève de la notion de "passé inconnu".

#### d- Contrat de bonne foi

La bonne foi est essentielle en assurance. Cela implique que l'assureur fait confiance à la loyauté de l'assuré et se base sur ses déclarations, sans être dans l'obligation de vérifier systématiquement tous les éléments fournis.

En pratique, la bonne foi du souscripteur est présumée. Il incombe à l'assureur de prouver le contraire, ce qui est généralement très difficile. En cas de doute, l'assuré sera considéré comme étant de bonne foi.

### Section 3 : Le cadre réglementaire des assurances en Algérie

Le cadre réglementaire des assurances désigne l'ensemble des lois, règles et régulations qui encadrent le secteur de l'assurance. Ces normes sont établies par les autorités compétentes afin de protéger les intérêts des assurés, garantir la solvabilité et la stabilité des compagnies d'assurance, et favoriser un marché de l'assurance équitable et transparent.

#### 1- L'évolution historique du droit des assurances en Algérie

Après avoir retrouvé son indépendance, l'État algérien a entrepris plusieurs démarches pour relancer l'activité d'assurance. Dans un premier temps, il a instauré un contrôle sur toutes les compagnies d'assurance opérant en Algérie. Par la suite, l'État a instauré un monopole sur l'ensemble des opérations d'assurance, entraînant ainsi le retrait des entreprises étrangères du secteur. Enfin, les premières législations algériennes relatives aux assurances ont été adoptées, telles que l'ordonnance n° 74-15 imposant l'obligation d'assurance des véhicules automobiles et définissant le régime d'indemnisation des dommages, ainsi que la loi n° 80-07 régissant les assurances.

##### 1-1- Les différentes étapes de la socialisation de l'activité d'assurance en Algérie

###### 1-1-1- Adoption des compagnies d'assurances françaises

L'évolution du droit des assurances en France est intimement liée à celle du secteur de l'assurance. Au fil du temps, les compagnies d'assurances françaises ont progressivement

---

<sup>28</sup> Idem, p 90.

étendu leurs activités aux colonies, y compris l'Algérie, dès la période coloniale. Après l'indépendance, plus de 270 compagnies françaises opéraient en Algérie<sup>29</sup>. Cette expansion s'est faite de manière progressive, avec la création, en 1861, d'une mutuelle incendie qui pratiquait l'assurance en Algérie ainsi que dans les autres colonies françaises, suivie, en 1933, de la mise en place de la caisse centrale mutuelle de réassurance agricole<sup>30</sup>.

### **1-1-2- Cr éation de mutuelles et de r éassurance agricole**

La socialisation de l'activité d'assurance en Algérie s'est réalisée de manière progressive. En 1861, une mutuelle incendie a été fondée, couvrant les opérations d'assurance en Algérie ainsi que dans les autres colonies françaises. Puis, en 1933, la caisse centrale mutuelle de réassurance agricole a été créée.

### **1-1-3- Adoption de lois r églementaires**

Plusieurs lois ont été adoptées pour encadrer l'activité d'assurance en Algérie. La loi du 31 juillet 1930 a régulé l'ensemble des contrats d'assurance terrestre. Quant à la loi du 27 février 1958, complétée par le décret d'application du 7 janvier 1959, elle a rendu obligatoire l'assurance de responsabilité civile pour les véhicules terrestres à moteur, à partir du 1er avril 1959<sup>31</sup>.

### **1-1-4- Reconduction de la l égislation apr ès l'indépendance**

Après l'indépendance de l'Algérie, la législation en vigueur régissant l'activité d'assurance a été maintenue par la loi n° 62-157. Cela inclut notamment la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance terrestre, ainsi que la loi du 27 février 1958 concernant l'assurance de responsabilité civile pour les propriétaires et utilisateurs de véhicules terrestres à moteur<sup>32</sup>.

## **1-2- L'instauration du contr ôle de l'Etat sur les opérations d'assurance**

En Algérie, les compagnies d'assurance françaises exerçaient sans véritable contrôle, ce qui leur permettait de privilégier les secteurs les plus rentables. Toutefois, cette situation était nuisible à l'économie algérienne et soulevait des préoccupations concernant la capacité de ces sociétés à honorer leurs engagements envers les assurés. En 1963, les autorités ont instauré un contrôle étatique sur les compagnies d'assurance existantes, placées sous la supervision du ministère des Finances, et ont imposé que seules les entités agréées puissent assurer les risques en Algérie<sup>33</sup>.

À cet égard, deux lois ont été adoptées le 8 juin 1963, à savoir :

### **La loi n° 63-197 instituant la r éassurance l égale et cr éant la Caisse algérienne d'assurance et de r éassurance<sup>34</sup>.**

<sup>29</sup> HASSID. (A), « *Introduction à l'étude des assurances économiques* », Entreprise Nationale du Livre, Alger, 1984, P 25.

<sup>30</sup> المطبوعات الجامعية، الجزائر مراجعة جديدة، محاضرات في قانون التأمين الجزائري، الطبعة الثانية؛ ديوان 2007 ص 13-14.

<sup>31</sup> LAMBERT-FAIVRE. (Y), « *Droit des assurances* », Edition dalloz, 11<sup>ème</sup> éd, Paris, 2001, p 535.

<sup>32</sup> Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, J.O.R.A.D, p n° 02 du 11 janvier 1963.

<sup>33</sup> K.P.M.G Algérie, « *Guide d'investir en Algérie* », Alger, éd 2011, p 273.

<sup>34</sup> Loi n° 63.197du 8 juin 1963 portant institution de la réassurance légale et création de la caisse algérienne d'assurance et de réassurance CAAR, J.O.R.A.D, p 38 du 11 juin 1963.

Cette loi instaure la réassurance légale et obligatoire pour toutes les opérations effectuées en Algérie, au bénéfice de la Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (C.A.A.R), créée à cet effet par la même loi<sup>35</sup>. Ce système de réassurance légale contraignait toutes les compagnies d'assurance à verser à la C.A.A.R un pourcentage des primes perçues en Algérie, fixé par le ministère des Finances à 10%<sup>36</sup>.

### **La loi n° 63-201 relative aux obligations et garanties requises des entreprises d'assurance opérant en Algérie<sup>37</sup>.**

Cette seconde loi imposait aux entreprises d'assurance et de réassurance, sans distinction de nationalité, des garanties sous forme de soumission au contrôle et à la surveillance du ministère des Finances. Cela concernait toutes les entreprises d'assurance et de réassurance, ainsi que tous les intermédiaires travaillant pour elles<sup>38</sup>. De plus, elle stipulait l'obligation d'obtenir un agrément préalable délivré par le ministère des Finances pour toute entreprise souhaitant exercer ses activités en Algérie<sup>39</sup>.

Face à ces nouvelles mesures, les compagnies françaises opérant en Algérie ont cessé toute activité dans le pays. Leur approche s'est déroulée en deux phases : la première consistait à abuser de la réassurance pour transférer l'ensemble des fonds collectés vers la métropole, et la seconde aboutissait à la cessation définitive de leurs activités en Algérie, laissant d'importants engagements envers leurs assurés et les bénéficiaires de contrats, notamment en matière d'assurance automobile et d'accidents de travail. Ces engagements ont été pris en charge par la C.A.A.R après leur départ.

L'instauration du contrôle de l'État sur les opérations d'assurance a eu des effets négatifs. Seules 14 compagnies ont sollicité et obtenu leur agrément. Certaines d'entre elles ont limité leurs activités à une ou deux branches, tandis que d'autres ont réduit leur chiffre d'affaires à seulement cinq millions de dinars, à l'instar de la compagnie d'assurance « La Nationale ».

À cette époque, seules deux sociétés, « La S.T.A.R. » (Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance)<sup>40</sup>, principalement composée de capitaux tunisiens, français, suisses et anglais, et « La S.A.A. » (Société Algérienne d'Assurance)<sup>41</sup>, couvraient l'ensemble des branches d'assurance. Par ailleurs, deux mutuelles furent créées pour répondre aux besoins spécifiques de certains secteurs : l'une pour l'agriculture, la C.C.R.M.A. (Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles), fondée le 28 avril 1964, et l'autre pour les travailleurs de l'enseignement, la M.A.A.T.E.C. (Mutualité Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Enseignement et de la Culture), créée le 10 décembre 1964, mais qui se limitait à l'assurance automobile.

### **1-3-La spécialisation des compagnies d'assurances en Algérie**

<sup>35</sup> La loi n° 63.197, Op.cit, Art 01-09.

<sup>36</sup> HASSID. (A), Op.cit, p 26.

<sup>37</sup> Loi n° 63.201 du 8 juin 1963 relative aux obligations et garanties exigées des entreprises d'assurance exerçant une activité en Algérie, J.O.R.A.D. p n° 39 du 14 juin 1963.

<sup>38</sup> La loi n° 63.201, Op.cit, Art 01.

<sup>39</sup> La loi n° 63.201, Op.cit, Art 03.

<sup>40</sup> La S.T.A.R a été nationalisée à l'amiable en 1966 suite à l'instauration du monopole de l'Etat sur toutes les opérations d'assurance.

<sup>41</sup> La S.A.A était une société mixte Algéro-Egyptienne. Elle fut créée le 12 décembre 1963, avant sa nationalisation le 27 mai 1966 par l'ordonnance n° 66-129 J.O.R.A.D. p n° 43 du 31 mai 1966.

Après la mise en place du contrôle et du monopole de l'État sur les opérations d'assurance en Algérie, les compagnies publiques ont généré un grand nombre de primes. Pour normaliser et mieux gérer l'activité d'assurance, l'État a décidé de spécialiser les sociétés d'assurance.

Tout d'abord, la réassurance a été restructurée, et la création de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)<sup>42</sup>a permis de centraliser toutes les opérations de réassurance. Par la suite, les compagnies d'assurance ont été contraintes de transférer l'intégralité de leurs opérations de réassurance à la CCR<sup>43</sup>.

En mai 1975, le ministère des Finances a procédé à une réorganisation du marché de l'assurance avec un double objectif<sup>44</sup>: d'une part, mettre fin à la concurrence entre les deux compagnies nationales (CAAR et SAA), et d'autre part, assigner à chaque compagnie des domaines d'activité spécifiques. La CAAR s'est orientée vers les gros risques, notamment les risques industriels, agricoles, de transport, ainsi que la responsabilité civile, tandis que la SAA s'est concentrée sur les petits risques comme l'assurance automobile, incendie, vol, etc. Parallèlement, des entités spécialisées, telles que la Caisse Nationale des Mutualités Agricoles (CNMA) pour l'assurance agricole et la Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Enseignement et de la Culture (MAATEC) pour le secteur de l'éducation et de la culture, ont continué leurs activités.

Cette spécialisation a permis un règlement plus rapide des sinistres pour les assurés. Par exemple, dans le domaine de l'assurance automobile, les bénéficiaires de l'assurance dommage étaient indemnisés dès le jour de l'expertise de leur véhicule. Au cours des années 1980, cette spécialisation s'est approfondie avec la création de la Compagnie Algérienne d'Assurance Totale (CAAT), qui a pris en charge les assurances de transport après la CAAR.

En résumé, après l'instauration du contrôle étatique sur le secteur de l'assurance en Algérie, les compagnies publiques ont été spécialisées pour mieux gérer les risques. La réassurance a été centralisée au sein de le CCR, et des entités dédiées ont été créées pour certains secteurs spécifiques, comme l'agriculture et l'éducation. Cette réorganisation a permis de garantir une gestion plus rapide et efficace des sinistres pour les assurés.

## **2- Les dispositions du nouveau cadre juridique des assurances en Algérie**

L'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, relative aux assurances, a été publiée dans le Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire (J.O.R.A.D). P n° 13 du 8 mars 1995. Ce texte législatif encadre le secteur des assurances en Algérie. Par la suite, cette ordonnance a été modifiée et complétée par la loi n° 06-04 du 20 février 2006, parue dans le (J.O.R.A.D). P n° 15 du 12 mars 2006<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> La C.C.R : Compagnie centrale de réassurance, créée en 1973 par l'ordonnance n° 73-54 du 01 octobre 1973. portant création de la compagnie centrale de réassurance, J.O.R.A.D. p n° 83 du 16 octobre 1973.

<sup>43</sup> HASSID (A), Op.cit, p 76.

<sup>44</sup> Idem, p 76-77.

<sup>45</sup> Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, J.O.R.A.D.P n° 13 du 8 mars 1995 modifiée et complétée par la loi n° 06-04 du 20 février 2006, J.O.R.A.D.P n° 15 du 12 mars 2006.

Ces textes législatifs établissent le cadre réglementaire et juridique des activités d'assurance en Algérie. Ils définissent les principes de fonctionnement, les obligations des compagnies d'assurance, ainsi que les droits et responsabilités des assurés, tout en précisant les mécanismes de contrôle et de supervision assurés par les autorités compétentes.

L'objectif de ces lois est d'assurer la transparence, la stabilité et la protection des intérêts de toutes les parties prenantes dans le secteur de l'assurance. Elles définissent notamment les conditions d'agrément des compagnies d'assurance, les règles relatives à la souscription et à la gestion des polices d'assurance, les exigences financières, ainsi que les procédures de règlement des sinistres.

## **2-1- Le contrat d'assurance**

Un contrat représente un accord entre deux ou plusieurs parties, chacune s'engageant à fournir, réaliser ou s'abstenir d'une action précise. Par exemple, dans un contrat de vente, le vendeur s'engage à livrer le bien convenu, tandis que l'acheteur accepte de payer le prix fixé. En matière d'assurance, un contrat d'assurance est un accord entre un assureur et un assuré, visant à couvrir un risque spécifique. L'assureur s'engage à garantir ce risque, tandis que le souscripteur s'engage à verser la prime ou la cotisation convenue. Ce contrat établit un lien juridique, obligeant l'assureur à prendre en charge le risque et le souscripteur à payer la prime<sup>46</sup>.

## **2-2- La forme du contrat d'assurance**

Conformément à l'article 7 de l'ordonnance n° 95-07 relative aux assurances, il est obligatoire que le contrat d'assurance soit rédigé par écrit et de manière claire. L'écriture sert de preuve de l'engagement des parties concernées. Cette forme écrite peut prendre la forme d'une police d'assurance, d'une note de couverture ou de tout autre document écrit signé par l'assureur.

« La proposition d'assurance n'engage l'assuré et l'assureur qu'après acceptation. La preuve de l'engagement des parties peut être établie soit par la police, soit par la note de couverture ou tout autre écrit signé de l'assureur »<sup>47</sup>.

### **2-2-1- La police d'assurance**

La police d'assurance est le document signé par les parties, attestant de l'existence et des conditions du contrat d'assurance, et servant ainsi de preuve<sup>48</sup>.

Elle comprend les éléments suivants :

#### **a- Les conditions générales :**

Il s'agit des textes standardisés qui précisent les garanties, leurs limites, leurs exclusions, ainsi que les obligations mutuelles des parties, en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

#### **b- Les conditions particulières :**

---

<sup>46</sup> COUILBAUT. (F), ELIASHBERG. (C), « *Les grands principes de l'assurance* », Edition l'argus, 7<sup>ème</sup> éd, Paris, 2005, p 75.

<sup>47</sup> Ordonnance n° 95.07, Op.cit, Art 08, p 04.

<sup>48</sup> LAMBERT-FAIVRE. (Y), Op.cit, p 188.

Il s'agit du document qui précise notamment :<sup>49</sup>

- Le nom et l'adresse de la personne physique ou morale qui souscrit le contrat ;
- Les circonstances dans lesquelles la garantie s'applique ;
- Les caractéristiques du risque couvert ;
- Les garanties souscrites ainsi que le montant des capitaux assurés ;
- La durée de la garantie et la date d'effet du contrat ;
- Le montant de la prime à payer, celui ou ceux des franchises, ainsi que, le cas échéant, les surprimes et les majorations.

Des clauses annexes peuvent y être ajoutées, si nécessaire.

Le contrat repose sur les déclarations de l'assuré et, le cas échéant, de celle du souscripteur, si celui-ci est une tierce personne. Le contrat prend effet uniquement après sa signature par les parties et le paiement de la première prime.

### **2-2-2- La note de couverture**

La "note de couverture", également appelée "note de garantie", "lettre de garantie" ou "lettre de couverture", est un document provisoire qui confirme l'existence d'une garantie avant la rédaction de la police d'assurance définitive. Elle offre à l'assuré une couverture immédiate en attendant l'émission de la police d'assurance finale ou l'évaluation complète du risque. La note de couverture constitue une garantie temporaire qui prend effet immédiatement et pour une période déterminée.

Si la note de couverture est délivrée en attendant l'analyse complète du risque, elle ne constitue qu'un accord provisoire et n'engage pas les parties au-delà de la période spécifiée. En revanche, si elle est rédigée lorsque tous les éléments du contrat sont convenus et que seule la police définitive est en attente, elle engage à la fois l'assureur et l'assuré, qui ne peuvent refuser de signer la police d'assurance correspondante<sup>50</sup>.

### **2-2-3- L'avenant**

Le contrat d'assurance est valable pour une période déterminée. Au fil du temps, des évolutions peuvent survenir, nécessitant une adaptation du contrat pour refléter ces nouvelles situations. Cette modification peut être proposée par l'assuré ou l'assureur.

Concrètement, cette modification est officialisée par la signature d'un document appelé "Avenant", signé par les deux parties. Selon l'article 9 de l'ordonnance 95/07 relative au code des assurances, « Toute modification du contrat d'assurance doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties. »<sup>51</sup>

Ainsi, l'avenant est un document signé par les deux parties, précisant les modifications apportées au contrat initial. Ces changements peuvent inclure une augmentation des garanties, une hausse de la prime en raison d'une aggravation du risque, un changement d'adresse, etc.<sup>52</sup>

### **2-3-Les obligations des parties d'un contrat d'assurance<sup>53</sup>**

---

<sup>49</sup> Ordonnance n° 95.07, Op.cit, Art 07, p 04.

<sup>50</sup> COUILBAUT. (F), ELIASHBERG. (C), Op.cit, p 80 ; LAMBERT-FAIVRE. (Y), Op.cit, p 189.

<sup>51</sup> Ordonnance n° 95.07, Op.cit, Art 09, p 04.

<sup>52</sup> COUILBAUT. (F), ELIASHBERG. (C), Op.cit, p 91.

<sup>53</sup> Ordonnance n° 95.07, Op.cit, Art 12-15, p 05.

### 2-3-1- Les obligations de l'assureur

Selon l'Article 12, l'assureur doit :

Couvrir les pertes et dommages :

- Résultant d'événements imprévus ;
  - Découlant de la faute non intentionnelle de l'assuré ;
  - Causés par les personnes dont l'assuré est civilement responsable, conformément aux articles 134 à 136 du Code civil, quelle que soit la nature ou la gravité de la faute ;
  - Causés par les choses ou les animaux dont l'assuré est civilement responsable, selon les articles 138 à 140 du Code civil.
- Exécuter, selon le cas, la prestation prévue dans le contrat, soit lors de la survenance du risque assuré, soit à l'échéance du contrat. L'assureur ne peut être tenu à des obligations supérieures à celles spécifiées dans le contrat.

Il doit également fournir, selon le cas, la prestation définie par le contrat lors de la survenance du risque assuré ou à l'échéance du contrat. De plus, l'assureur est tenu de verser l'indemnité ou la somme stipulée dans le contrat, dans le délai précisé dans les conditions générales de l'assurance.

À défaut, le bénéficiaire a le droit de réclamer l'indemnité en question, augmentée des intérêts calculés pour chaque jour de retard. Lorsqu'une expertise est requise, l'assureur doit la mandater dans un délai maximal de sept (7) jours à compter de la réception de la déclaration de sinistre.

L'assureur doit également s'assurer que le rapport d'expertise soit déposé dans les délais prévus par le contrat d'assurance. Par ailleurs, dans les contrats renouvelables par tacite reconduction, l'assureur est obligé de rappeler à l'assuré l'échéance de la prime au moins un (1) mois avant, en précisant le montant à régler et le délai de paiement.

### 2-3-2- Les obligations de l'assuré

Conformément à l'article 15, l'assuré a les obligations suivantes :

- Lors de la souscription du contrat d'assurance, il doit remplir le questionnaire en déclarant toutes les circonstances connues de lui, permettant à l'assureur d'évaluer les risques à couvrir.
  - Il doit régler la prime ou la cotisation selon les échéances convenues.
  - En cas de modification ou d'aggravation du risque assuré indépendante de sa volonté, l'assuré doit en informer l'assureur dans un délai de sept (7) jours à compter de la date à laquelle il en a pris connaissance, sauf en cas de force majeure ou de circonstance imprévisible.
  - Si la modification ou l'aggravation du risque est due à sa propre action, l'assuré doit en faire une déclaration préalable à l'assureur. Dans les deux cas, la déclaration doit être envoyée à l'assureur par lettre recommandée avec accusé de réception.
  - L'assuré doit respecter les obligations convenues avec l'assureur, ainsi que celles imposées par la législation en vigueur, notamment en matière de sécurité et d'hygiène, afin de prévenir les sinistres ou en limiter leur étendue.
  - Dès qu'il a connaissance d'un sinistre susceptible d'entraîner la garantie, l'assuré doit en informer l'assureur dans un délai de sept (7) jours, sauf en cas de force majeure, et

fournir toutes les explications nécessaires ainsi que les documents requis par l'assureur. Il est important de noter que ce délai de déclaration ne s'applique pas aux assurances couvrant les risques de vol, de grêle, ou de mortalité des animaux.

- En cas de sinistre lié à une assurance vol, l'assuré doit déclarer le sinistre dans un délai de trois (3) jours ouvrables, sauf en cas de force majeure ou d'événement imprévisible.

- Pour une assurance grêle, la déclaration doit être effectuée dans un délai de quatre (4) jours à compter de la survenance du sinistre, sauf en cas de force majeure ou d'événement imprévisible.

- En matière d'assurance de mortalité des animaux, le délai maximal de déclaration est de vingt-quatre (24) heures à partir de la survenance du sinistre, sauf en cas de force majeure ou d'événement imprévisible.

- Les délais mentionnés au 2ème, 3ème et 5ème point ci-dessus ne s'appliquent pas aux assurances vie.

#### **2-4- Le non-respect des obligations de l'assuré<sup>54</sup>**

Le manquement de l'assuré à ses obligations peut entraîner des sanctions. Celles-ci peuvent varier en fonction des circonstances :

##### **2-4-1- Suspension automatique des garanties**

Cela signifie que les garanties prévues par le contrat sont suspendues, bien que le contrat lui-même demeure valable. Par exemple, dans le cadre de contrats renouvelables par tacite reconduction, si l'assuré ne règle pas la prime après une mise en demeure de l'assureur, ce dernier peut suspendre automatiquement les garanties. Celles-ci ne pourront être rétablies qu'une fois la prime due réglée.

##### **2-4-2- Résiliation du contrat**

Cela signifie la fin du contrat d'assurance en cours. Cette mesure est généralement appliquée après une suspension liée à un non-paiement de prime. Dans l'exemple précédent, l'assureur a le droit de résilier le contrat dix jours après la suspension des garanties.

##### **2-4-3- Réduction de l'indemnité en fonction des primes payées**

Cette sanction s'applique lorsqu'un sinistre survient et qu'il est constaté que l'assuré a fait une déclaration inexacte concernant le risque, que ce soit par omission ou erreur, sans intention frauduleuse avérée.

Toutefois, si les erreurs ou omissions sont jugées frauduleuses en raison de leur nature, de leur gravité ou de leur répétition, l'assureur a le droit de récupérer les indemnités déjà versées, de réclamer la prime omise à l'assuré, et de demander une indemnité pouvant aller jusqu'à 20 % de cette prime.

Cependant, si l'omission involontaire ou la déclaration inexacte de l'assuré concernant le risque est constatée avant la survenance du sinistre, l'assureur peut choisir de maintenir le contrat en ajustant la prime à un montant plus élevé, sous réserve de l'acceptation de l'assuré. Si ce dernier refuse de payer la prime augmentée, l'assureur peut résilier le contrat.

##### **2-4-4- Déchéance**

---

<sup>54</sup> Ordonnance n° 95.07, Op.Cit, Art 16-21, p 06-07.

Cela signifie que l'assuré perd son droit aux garanties du contrat. Cette situation survient lorsque l'assuré ne respecte pas ses obligations après un sinistre, par exemple en ne déclarant pas le sinistre dans les délais impartis ou en ne fournissant pas les documents demandés par l'assureur.

#### 2-4-5- La nullité du contrat d'assurance

Cela signifie l'annulation rétroactive du contrat, c'est-à-dire qu'il est considéré comme n'ayant jamais existé. La nullité du contrat intervient en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de l'assuré, ce qui fausse l'évaluation du risque par l'assureur. La réticence consiste en l'omission délibérée par l'assuré de déclarer un fait susceptible de modifier l'appréciation du risque par l'assureur. En cas de nullité, les primes payées restent dues à l'assureur, qui conserve également les primes échues. De plus, l'assureur peut exiger le remboursement de l'indemnité déjà versée à l'assuré.

## Conclusion du chapitre

Ce premier chapitre a permis de poser les fondements théoriques indispensables à la compréhension de notre étude. En clarifiant la notion de performance et ses différentes déclinaisons dans le contexte des entreprises, nous avons pu cerner les enjeux spécifiques liés à l'évaluation de la performance dans le secteur de l'assurance. L'analyse des principes fondamentaux de l'assurance, tels que le risque, la mutualisation et les types de contrats, a permis de mieux appréhender la singularité de cette activité économique. Enfin, l'examen du marché algérien de l'assurance et de son cadre réglementaire a offert un aperçu global de l'environnement dans lequel évoluent les compagnies d'assurance locales.

Ainsi, ce cadre théorique et contextuel constitue une base solide pour aborder les chapitres suivants, qui seront consacrés à l'étude approfondie des indicateurs de performance financière, à l'analyse comparative des compagnies opérant en Algérie, et à l'identification des leviers d'amélioration dans un secteur en constante mutation.

## **Chapitre 2**

### **L'analyse de la performance financière en assurance**

Dans un contexte économique en constante évolution, la performance financière est devenue un critère de référence pour juger de la solidité et de la compétitivité d'une entreprise. Cette exigence s'applique avec d'autant plus de rigueur au secteur des assurances, dont le fonctionnement repose sur la gestion de risques, la mutualisation, et une réglementation spécifique. Ainsi, l'analyse de la performance financière dans ce domaine ne peut se limiter aux méthodes classiques ; elle nécessite une compréhension approfondie des spécificités du secteur.

Ce chapitre a pour objectif de fournir un cadre clair et structuré pour analyser la performance financière des compagnies d'assurance. Dans la première section, nous définirons les notions clés liées à la performance et à l'analyse financière, en posant les repères théoriques indispensables à la compréhension du sujet.

La deuxième section, nous mettrons en lumière les particularités financières propres aux entreprises d'assurance, qui influencent directement leur structure et leurs résultats.

Enfin, nous détaillerons les indicateurs clés utilisés pour mesurer leur performance, en tenant compte des contraintes et des normes du secteur.

Ce travail permettra de mieux appréhender les outils d'évaluation financière adaptés aux spécificités du domaine assurantiel et de poser les bases d'une analyse critique pertinente.

## Section 1 : les concepts de base de la performance et de l'analyse financière

La performance financière en assurance représente l'évaluation de la santé financière et de la rentabilité d'une compagnie d'assurance, et l'analyse financière en est l'un des outils essentiels. Elle englobe un ensemble d'indicateurs et de mesures permettant d'analyser et de quantifier les résultats financiers d'une entreprise dans le domaine de l'assurance.

### 1- La performance financière

#### 1-1- Définition de la performance financière

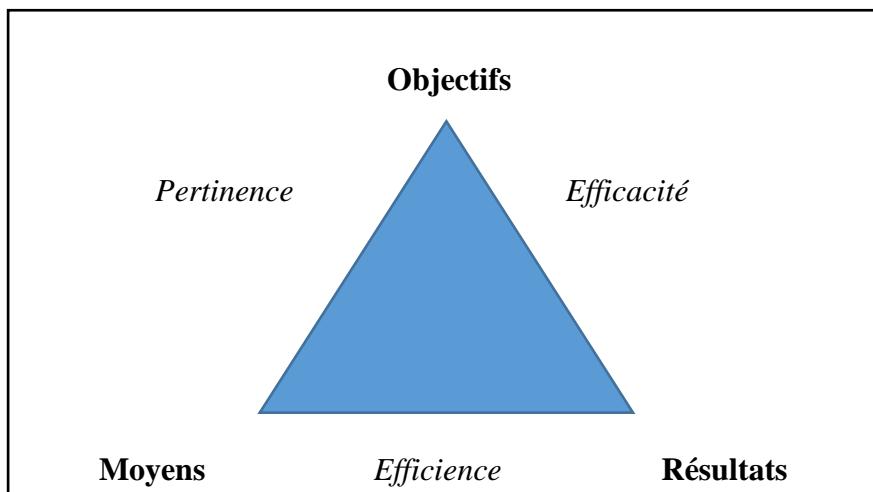
La performance financière est un des types de la performance d'entreprise. Elle consiste à atteindre les objectifs fixés sur une période déterminée en exploitant de manière optimale les ressources financières de l'entreprise. Ces objectifs sont souvent liés aux ventes, aux marges ou à la rentabilité. Elle offre aux investisseurs des informations sur la santé globale de l'entreprise, reflétant son état économique actuel et les efforts fournis par sa direction.

#### 1-2- Les critères fondamentaux de la performance financière

La performance ne se limite pas au résultat obtenu, mais prend aussi en compte les moyens mis en œuvre pour l'atteindre. La performance financière, quant à elle, se mesure à l'aide de plusieurs critères spécifiques.

Cette vision de la performance est illustrée à travers la figure ci-après :

**Figure 3 : Le triangle du contrôle de gestion**



Source : LONING. (H) et autres, « *Contrôle de gestion* », Edition d'organisation, outils et pratique.

##### 1-2-1- L'efficience

Il s'agit du rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre. Pour MALO et MATH, l'efficience c'est de : « maximiser la quantité obtenue à partir d'une quantité donnée de ressources ou minimiser la quantité de ressources consommées pour une production donnée ».<sup>55</sup>

$$\text{Efficience} = \text{Résultats atteints} / \text{Moyens mis en œuvre}$$

<sup>55</sup> MALO. (J -L), et MATHE. (J-C), « *L'essentiel du contrôle de gestion* », Edition d'Organisation, 2<sup>ème</sup> Edition, Paris, P 219.

### 1-2-2- L'efficacité

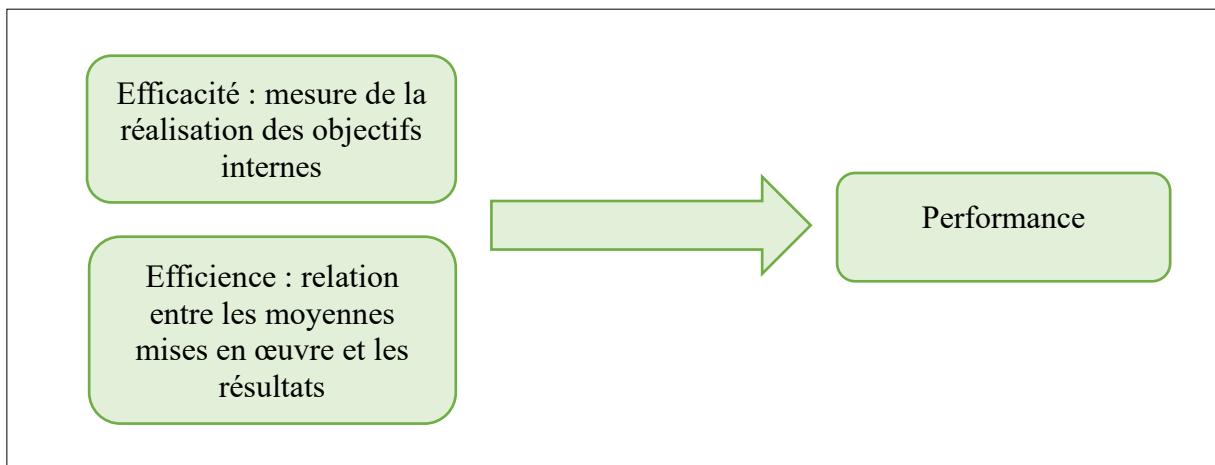
Pourrait être défini comme « Comme le rapport entre les résultats atteints par un système et les objectifs visés. De ce fait plus les résultats seront proches des objectifs visés, plus le système sera efficace. On s'exprimera donc degré d'efficacité pour caractériser les performances d'un système ».<sup>56</sup>

Le concept d'efficacité peut être exprimé par la formule suivante :

$$\text{Efficacité} = (\text{Résultat réalisé} / \text{objectifs visés})$$

L'entreprise est performante si elle est simultanément efficace et efficiente.

**Figure 4 : Le concept d'efficacité, d'efficience et de performance**



Source : BESCOS. (P-L) et al, « contrôle de gestion et management », Edition Montchrestien, 4<sup>ème</sup> éd, Paris, 1997, P42.

### 1-2-3- La pertinence

La pertinence évalue les performances stratégiques en reliant objectives, moyennes et contraintes de l'environnement, en s'appuyant sur l'adéquation entre l'offre et les attentes du marché.<sup>57</sup>

Ainsi, lorsque la performance est perçue comme le résultat d'une action, elle correspond à une évaluation ex post des résultats obtenus.<sup>58</sup>

Lorsque la performance est évaluée en fonction des processus mis en œuvre (c'est-à-dire les différentes méthodes utilisées pour atteindre le résultat), son analyse nécessite d'intégrer les conditions ayant permis d'obtenir ce résultat.<sup>59</sup>

<sup>56</sup> BOISLANDELLE. (H-M), « *Gestion des Ressources Humaines dans les PME* », Edition économica, Paris, 1998, p 139.

<sup>57</sup> BELGHANAMI. (N) et BAALA. (T), « *La performance des entreprises conventionnelles et celle islamique et ses aspects* », Revue de gestion et des sciences économiques Prospects, Université Mohamed Boudiaf de M'sila, N °03, 2018, p 312.

<sup>58</sup> BOUQUIN. (H), « *le contrôle de gestion* », presses universitaires de France, collection gestion, 6<sup>ème</sup> éd. Paris, 2004, p 508.

<sup>59</sup> BAIRD. (J-W), « *Managing performance* », Edition Wiley, 1986, P 46.

Selon BOURGIGNON, la performance peut être perçue comme une construction sociale, dont la signification varie selon les attentes des parties prenantes.<sup>60</sup>

La Performance peut être définie par cette formule :

$$\boxed{\text{La performance} = \text{Efficacité} + \text{Efficiente} + \text{Pertinence}}$$

### 1-3- Les objectifs de la mesure de la performance financière

L'objectif principal de la mesure de la performance est d'évaluer l'efficacité des ressources de l'entreprise et des méthodes de travail utilisées :<sup>61</sup>

- **Évaluer l'atteinte des objectifs** : L'objectif principal est d'analyser dans quelle mesure les objectifs prédéfinis ont été atteints, en utilisant des critères et des indicateurs financiers spécifiques à chaque entreprise. Cela permet d'évaluer l'efficacité des actions menées pour faire avancer les missions de l'entreprise.

- **Améliorer la performance financière** : L'analyse des raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints constitue le point de départ pour améliorer la performance. Ces informations permettent de réorienter la stratégie financière et de mettre en place des actions correctives.

- **Aider à la prise de décision** : La mesure de la performance financière fournit des outils précieux pour aider la direction ou le conseil d'administration à prendre des décisions stratégiques éclairées et à élaborer des plans à long terme.

- **Se financer** : Une performance financière solide rassure les investisseurs potentiels sur la stabilité de l'entreprise et augmente la demande pour ses actions sur le marché. Cela facilite l'accès à de nouveaux financements et améliore la communication avec les investisseurs.

- **Renforcer la légitimité de l'organisation** : En rendant publiques les données de performance, l'entreprise augmente sa notoriété et sa crédibilité auprès de ses partenaires, clients et investisseurs.

- **Communiquer avec les parties prenantes** : La mesure de la performance sert également à informer les diverses parties prenantes (assemblée générale, clients, fournisseurs, employés, etc.) sur la situation financière de l'entreprise et ses résultats.

### 1-4- Les indicateurs de la performance financière

Il existe plusieurs indicateurs permettant de mesurer la performance financière. Ces derniers servent à comparer les résultats des activités de l'organisation avec les ressources financières mobilisées. Parmi ces indicateurs, on retrouve : **la rentabilité** et **la profitabilité**.

<sup>60</sup> BOURGUIGNON. (A), « Peut-on définir la performance ? », Revue française de comptabilité, 1995, P 61-66.

<sup>61</sup> DJEDOU. (M), « le rôle du tableau de bord dans l'amélioration de la performance de l'entreprise », mémoire de fin de cycle pour l'obtention d'un master en finance et comptabilité, Ecole supérieure de commerce, kolea, 2016, p 38.

### 1-4-1- La rentabilité

La rentabilité est un indicateur qui mesure la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices à partir des ressources qu'elle met en œuvre.

Il existe deux types de rentabilité pour l'entreprise :

- La rentabilité économique (RE) ;
- La rentabilité financière (RF).

**-La rentabilité économique (RE) :** La rentabilité économique évalue l'utilisation des capitaux investis par l'entreprise, sans prendre en compte la manière dont ces capitaux sont financés (emprunts, apports des actionnaires ou autofinancement).

Elle est utilisée par les dirigeants et les prêteurs pour évaluer et comparer la performance de l'activité de l'entreprise.

$$\text{Taux de rentabilité économique} = (\text{résultat d'exploitation} / \text{permanents capitaux}) * 100$$

**-La rentabilité financière (RF) :** La rentabilité financière compare les bénéfices générés par l'entreprise à ses capitaux propres. Le capital représente les apports des associés, tandis que les réserves correspondent à la part des bénéfices qui restent à la disposition de l'entreprise.

Mesurer la rentabilité financière permet aux associés d'évaluer la rentabilité de leur investissement dans l'entreprise.

$$\text{Taux de rentabilité financière} = (\text{résultat net comptable} / \text{capitaux propre}) * 100$$

### 1-4-2- La profitabilité

La profitabilité est la capacité de l'entreprise à générer des profits, mesurés soit par les marges brutes, soit par les flux de trésorerie. Elle compare le résultat net comptable (bénéfice ou perte) au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice comptable.

$$\text{Taux de profitabilité} = (\text{résultat net comptable} / \text{chiffre d'affaires}) * 100$$

### 1-5- Les instruments de la mesure de la performance financière

La mesure de la performance financière consiste à évaluer les résultats obtenus en comparaison avec les objectifs fixés et les résultats de référence.

Nous présenterons les principaux instruments de la performance financière, à savoir le contrôle de gestion.

### 1-5-1- Contrôle de gestion (CG)

#### 1-5-1-1- Historique

Le contrôle de gestion est « apparu dans les années 1920 au sein de quelques grandes entreprises industrielles américaines, il a été pleinement développé dans les entreprises françaises au début des années 1970 ».<sup>62</sup>

Le contrôle de gestion, valeur stratégique importante, est devenu essentiel pour les entreprises. Il sert à motiver les responsables et à les inciter à atteindre les objectifs organisationnels.

Ainsi, il répond à un certain nombre de problématiques rencontrées par les entreprises, pour lesquelles il est nécessaire de trouver des solutions, notamment l'augmentation des services au sein de l'entreprise.

#### 1-6-1-2- Définition du contrôle de gestion

**Selon R.N. ANTHONY (1965) cité par H. BOUQUIN** : « le contrôle de gestion (management control) est le processus par lequel les managers obtiennent l'assurance que les ressources sont obtenues et utilisées de manière efficace et efficiente pour la réalisation des objectifs de l'organisation. ».<sup>63</sup>

**Selon le plan comptable général (PCG) de 1982** : « le contrôle de gestion est l'ensemble des dispositions prises pour fournir aux dirigeants et aux divers responsables des données chiffrées périodiques caractérisant la marche de l'entreprise. Leur comparaison avec des données passées ou prévues peut, le cas échéant, inciter les dirigeants à déclencher des mesures correctives appropriées ».<sup>64</sup>

**Selon R. SIMON (1995)** : « le contrôle de gestion est les processus et les procédures fondées sur l'information que les managers utilisent pour maintenir ou modifier certaines configurations des activités de l'organisation. ».<sup>65</sup>

#### 1-6-1-3- La place du contrôle de gestion dans une entreprise

La place du contrôle de gestion au sein de l'entreprise est essentielle et est désormais devenue incontournable. Cependant, sa position exacte dans l'organigramme est un sujet complexe qui ne se prête pas à des généralisations.

Il est facile de comprendre que la position du contrôle de gestion dépend de plusieurs facteurs :

- La taille de l'entreprise ;
- Son mode de fonctionnement (décentralisé ou non) ;
- Les ressources disponibles et les objectifs fixés par la direction générale.

En général, le contrôle de gestion se trouve au sein de la direction financière, soit en tant que fonction autonome, soit partagée lorsqu'elle est assurée par le directeur financier.

<sup>62</sup> LANGROIS, BONNER. (C) et BRINGER. (M), « *contrôle de gestion* », Paris, Edition Berti, 2008, p 11.

<sup>63</sup> BERLAND. (N), « *Mesurer et piloter la performance* », Edition e-ebook, Paris, 2009, P 15.

<sup>64</sup> ALAZARD. (C) et SEPARI. (S), « *contrôle de gestion* », Edition Dunod, Paris, 2010, P 9.

<sup>65</sup> BERLAND. (N), Op.cit. P 15.

Toutefois, les évolutions récentes tendent à positionner le contrôleur de gestion en dehors de toute hiérarchie, directement rattaché au dirigeant (directeur général de l'entreprise). Cette organisation permet au contrôleur de gestion de conserver une plus grande indépendance et d'avoir des pouvoirs d'intervention plus étendus.

Pour accomplir sa mission, le contrôleur de gestion s'appuie sur tous les moyens disponibles dans l'entreprise, qu'il s'agisse des ressources techniques, financières ou humaines.

#### 1-6-1-4- Objectifs du contrôle de gestion

**Selon MOISSET :** « Le contrôle de gestion a pour objectif l'animation de l'amélioration de la performance des processus opérationnels, il est l'interface avec les centres de services partagés, et l'interlocuteur privilégié du management du métier ».<sup>66</sup>

Le contrôle de gestion joue un rôle crucial dans le pilotage de l'entreprise, avec plusieurs objectifs clés, tels que :<sup>67</sup>

- Définir les objectifs, planifier les actions nécessaires et suivre leur réalisation ;
- Contribuer activement à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, en assurant l'alignement de la stratégie du sommet jusqu'aux niveaux opérationnels ;
- Optimiser la circulation de l'information ;
- Assister dans la prise de décision et l'évaluation de la performance.

#### 1-6-1-5- Les outils du contrôle de gestion :

Pour accomplir sa mission, le contrôle de gestion s'appuie sur divers outils tels que les tableaux de bord, la comptabilité analytique, le contrôle budgétaire ou encore le reporting

##### a- Le tableau de bord

- **Définition de tableau de bord**

« Le tableau de bord est un ensemble d'indicateurs qui informent le responsable d'un centre de responsabilité sur l'état du système qu'il pilote et sur le degré de réalisation de ses objectifs ».<sup>68</sup>

**- Définitions de tableau de bord financier (TBF) :** Le tableau de bord financier et comptable est un outil de suivi qui repose principalement sur des données financières et comptables. Il met l'accent sur l'analyse des résultats plutôt que sur le suivi des responsabilités opérationnelles.

« Les tableaux de bord financiers sont chargés de mettre en évidence les éléments critiques de la santé financière de l'entreprise d'après le bilan et du compte de résultat ».<sup>69</sup>

Dans de nombreuses entreprises, les tableaux de bord financiers ont servi de point de départ pour la mise en place d'un système de pilotage. Cela s'explique par plusieurs raisons :

<sup>66</sup> MOISSET. (A), « *Contrôle de gestion et pilotage de la performance* », Edition Dunod, 3<sup>ème</sup> é, Paris, 2009, P46.

<sup>67</sup> Idem

<sup>68</sup> DORIATH. (B) et GOUJE. (C), « *gestion prévisionnelle et mesure de la performance* », Edition Dunod, paris, 2007, p 84.

<sup>69</sup> WILFRIED. (N), CHANTEUX. (A), « *Les tableaux de bord et business plan* ». Edition des chambres de commerce et d'industriel, 2005, p 12.

- Ils reposent sur la comptabilité, un outil obligatoire pour toutes les entreprises, offrant ainsi une source d'information facilement exploitable ;
- Les indicateurs sont simples à sélectionner et à calculer ;
- Ils permettent de faciliter les comparaisons entre différentes sociétés, notamment dans le cadre de filiales appartenant à un même groupe.

**- Définitions de tableau de bord équilibré :** Un tableau de bord prospectif est un outil de mesure de la performance et de gestion stratégique, conçu pour identifier et améliorer les différentes fonctions internes de l'entreprise ainsi que les résultats externes qui en découlent. Il est utilisé pour évaluer et fournir un retour d'information aux organisations. La collecte de données est essentielle pour obtenir des résultats quantitatifs, car les gestionnaires et les dirigeants recueillent, interprètent ces informations et les utilisent pour prendre des décisions plus éclairées au sein de l'organisation.

- **Les fonctions du tableau de bord**

L'intégration du tableau de bord dans le processus de pilotage de l'entreprise a pour objectif principal de préserver l'efficacité et l'efficience de ses différentes entités, afin d'évaluer la performance globale.

Cela constitue une condition essentielle pour assurer l'expansion et la pérennité de l'entreprise.

**- Le tableau de bord, instrument de contrôle et de comparaison :** Le tableau de bord est également un outil de contrôle des responsabilités déléguées. En tant qu'outil de reporting, il permet aux dirigeants à chaque niveau d'évaluer les résultats obtenus par leurs subordonnés et de rendre compte à leurs supérieurs des performances réalisées.

En tant qu'outil de comparaison, il permet de suivre l'atteinte des objectifs et de détecter les éventuels écarts par rapport aux normes de fonctionnement prévues ou aux objectifs définis.<sup>70</sup>

**- Le tableau de bord, outil de diagnostic et de réactivité :** La mise en évidence des écarts pousse les gestionnaires à mener des analyses plus approfondies pour identifier les causes sous-jacentes. Cela leur permet de déterminer les actions correctives et les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre du système.<sup>71</sup>

**- Le tableau de bord, outil de dialogue et de communication :** Le tableau de bord facilite les échanges entre toutes les parties prenantes, notamment :

- Entre le gestionnaire du centre de responsabilité et ses supérieurs hiérarchiques ;
- Au sein de l'équipe.

- ✓ **Entre le gestionnaire du centre de responsabilité et ses supérieurs hiérarchiques**

Lors des comités de direction, chaque gestionnaire présente les résultats obtenus, les analyse et explique les causes des écarts. Il expose également les mesures correctives mises en place et les résultats attendus suite à ces actions. De son côté, la direction générale doit

---

<sup>70</sup> ALAZARD. (C) et SEPARI (S), « *contrôle de gestion : manuel et applications* », Edition Dunod, 6<sup>eme</sup> éd, Paris, 2004, P 608.

<sup>71</sup> LEROY. (M), « *le tableau de bord au service de l'entreprise* », Edition d'organisation, paris, 2001, p 42.

s'assurer de la cohérence des actions des différents responsables en les guidant, et peut intervenir si certains objectifs n'ont pas été clairement définis.

#### ✓ Au sein de l'équipe

Le tableau de bord favorise la cohésion en concentrant l'attention sur les facteurs clés de la gestion à un instant donné.

Cela implique la coordination des actions des membres de l'équipe et la création d'une synergie entre leurs efforts pour atteindre l'objectif fixé.

#### - Le tableau de bord, outil de motivation et de mesure de performances

Être performant signifie être à la fois efficace et efficient, c'est-à-dire atteindre un résultat aussi proche que possible de l'objectif fixé tout en minimisant les coûts. Le tableau de bord permet d'évaluer la performance des responsables en comparant les prévisions et les résultats obtenus.

La quête d'amélioration des performances constitue un facteur de motivation pour les responsables, stimulant la mobilisation des énergies et renforçant la cohésion des équipes.<sup>72</sup>

#### b- La comptabilité analytique :<sup>73</sup>

La comptabilité analytique, bien qu'elle ne soit pas une obligation légale, est largement recommandée pour une gestion efficace de l'entreprise. Elle offre une vision approfondie des activités internes en identifiant les coûts supportés par chaque service ou département. Elle contribue également à la gestion de certains postes du bilan, notamment l'évaluation des stocks.

Plusieurs méthodes sont couramment utilisées en comptabilité analytique pour le calcul des coûts :

**- La méthode des coûts complets :** elle repose sur la distinction entre les charges directes (affectées directement à un produit ou service) et les charges indirectes (réparties entre plusieurs centres de coûts), afin de déterminer le coût global d'un produit.

**- La méthode des coûts partiels :** elle s'appuie sur la séparation entre charges variables et charges fixes. Elle permet d'analyser la contribution de chaque produit à la couverture des charges fixes et à la formation du résultat.

**- La méthode du direct costing :** cette méthode ne prend en compte, dans un premier temps, que les charges variables. Les coûts fixes sont ensuite déduits de la marge sur coût variable pour calculer le résultat.

**- La méthode du target costing :** centrée sur la satisfaction du client et la maîtrise des coûts, elle consiste à recenser les fonctions du produit, à évaluer leur coût, à éliminer celles jugées non essentielles par les utilisateurs, puis à fixer un coût cible minimal pour l'ensemble des fonctions retenues.

---

<sup>72</sup> LEROY. (M), Op.cit, p 42.

<sup>73</sup> <https://blog.hubspot.fr/sales/outils-controle-de-gestion>

### c- Le contrôle budgétaire<sup>74</sup>

Cet outil permet de comparer régulièrement les données prévisionnelles aux résultats effectivement obtenus, dans le but de mettre en évidence les écarts constatés et de déclencher, si nécessaire, des actions correctives. Ces écarts peuvent être favorables, par exemple lorsque les ventes réelles dépassent les prévisions budgétaires ou lorsque les dépenses engagées sont inférieures aux montants initialement prévus. À l'inverse, ils sont considérés comme défavorables lorsque les résultats sont en deçà des attentes.

En pratique, seuls les écarts jugés significatifs (c'est-à-dire ceux dont la valeur absolue dépasse un certain seuil par rapport au budget), font l'objet d'un suivi approfondi. Ces écarts sont alors communiqués aux responsables des centres de coûts concernés, qui se chargent de les analyser afin d'identifier les causes sous-jacentes.

Les écarts peuvent être liés à plusieurs facteurs. Du côté des achats, ils peuvent résulter d'une marge inférieure à celle attendue ou de délais d'approvisionnement excessifs, pouvant entraîner une rupture de stock. En ce qui concerne les ventes, plusieurs causes peuvent expliquer les écarts, telles que :

- des prévisions de ventes trop optimistes ;
- mauvais positionnement du produit sur le marché ;
- ou encore l'entrée d'un nouveau concurrent.

### d- Le reporting

Le reporting peut être défini comme un ensemble de documents destinés à informer la hiérarchie, notamment dans les grandes unités décentralisées ou les groupes, des résultats obtenus par les centres de responsabilité ainsi que des moyens mis en œuvre.<sup>75</sup>

En d'autres termes, il s'agit d'un outil de pilotage et de surveillance qui assure une remontée régulière des états financiers et des rapports d'activité de l'entreprise.

Essentiel à l'évaluation et au suivi de la performance, le reporting contribue au bon fonctionnement global de l'organisation, dans la mesure où il permet de :

- Communiquer aux instances de direction les informations relatives à la performance de l'entreprise.
- Encourager la cohésion des équipes en les rassemblant autour d'objectifs partagés.
- Fournir une image fidèle et précise de la situation financière de l'organisation.
- Mettre en évidence les écarts significatifs afin de faciliter la prise de décision corrective.

## 2- l'analyse financière

Il s'agit de l'ensemble des méthodes et instruments utilisés pour évaluer la santé financière et les risques d'une entreprise.

### 2-1- Définitions de l'analyse financière

Plusieurs auteurs ont essayé de donner une définition de l'analyse financière

<sup>74</sup> <https://blog.hubspot.fr/sales/outils-controle-de-gestion>

<sup>75</sup> DORIATH. (B), GOUJET. (CH), « *Gestion prévisionnelle et mesure de la performance* », Edition Dunod, paris, 2011, P 294.

**Selon Elie COHEN** : « l'analyse financière constitue un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, aux niveaux et à la qualité des performances ».<sup>76</sup>

**Selon Jean-Pierre LAHILLE** : « L'analyse financière peut être définie comme une démarche, qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers (donc de tout le monde...), ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers, capacité à faire face à ses engagements...), et enfin son patrimoine.»<sup>77</sup>

## 2-2- Les agents intéressés à l'analyse financière

L'analyse financière d'une entreprise peut être effectuée en interne ou par des parties externes, soit pour l'entreprise elle-même, soit pour un tiers. Les utilisateurs de cette analyse sont multiples, et leurs intérêts peuvent être à la fois communs, divers ou parfois contradictoires.

### 2-2-1- Les Partenaires internes

**2-2-1-1- le dirigeant** : L'analyse permet de mesurer la performance de la gestion interne, de la comparer à celle des concurrents directs, et de mettre en place des actions correctives si nécessaire. Elle permet également, et surtout, d'évaluer la solvabilité des clients et des fournisseurs en examinant leurs bilans financiers.

**2-2-1-2- Les actionnaires** : L'objectif est d'évaluer la performance et l'efficacité du dirigeant en place, et, si nécessaire, de procéder à son remplacement s'il ne satisfait pas aux attentes. L'influence des actionnaires institutionnels sur les dirigeants est bien connue, et un changement fréquent de dirigeant peut indiquer soit une situation financière fragile, soit un écart trop important entre la gestion du dirigeant précédent et la politique définie par les actionnaires.

**2-2-1-3- Les salariés** : Les salariés ont intérêt à comparer la politique sociale de leur employeur avec celle des concurrents, en matière de rémunération, de primes, etc. (Informations souvent obtenues à partir des documents comptables). Ils s'intéressent également à la politique financière de l'entreprise, notamment à la répartition de la valeur ajoutée parmi les richesses créées. De plus en plus, les candidats à l'embauche, notamment les cadres ou futurs cadres, examinent de près la situation financière et la politique sociale de leur futur employeur. Un rapide aperçu des comptes de l'entreprise peut donc fournir des informations très utiles.

### 2-2-2- Les partenaires externes

**2-2-2-1- Les co-contractants** : Il s'agit des tiers qui sont amenés à conclure des contrats avec l'entreprise, principalement les clients et les fournisseurs. Au-delà de la solvabilité immédiate du partenaire, l'analyse financière permet également d'évaluer le poids relatif de chaque partie dans la relation commerciale.

<sup>76</sup> COHEN. (E), « *Analyse financière* », Edition Economica, 6<sup>ème</sup> édition, Paris, 2006, page 08.

<sup>77</sup> LAHILLE. (J-P), « *Analyse Financière* », Edition Dalloz, paris, 2001, P 01.

**2-2-2-2- Les prêteurs (qui constituent une catégorie spécifique de co-contractants)**

L'objectif est d'évaluer la capacité de l'entreprise à rembourser les capitaux qu'elle a empruntés ou qu'elle envisage d'emprunter. Par « prêteurs », on entend non seulement les banques, mais aussi tous les acteurs intervenant dans la « chaîne financière », comme les assureurs-crédit (qui couvrent les risques de non-paiement de la part des clients) et les sociétés privées spécialisées dans la collecte de renseignements commerciaux et financiers.<sup>78</sup>

**2-3- Importance de l'analyse financière**

- Etudier le secteur auquel l'entreprise appartient.
- Savoir si l'entreprise a satisfait les contraintes financières de la rentabilité, de l'équilibre financier et de la flexibilité.
- Proposer des stratégies financières afin d'améliorer la situation générale de l'entreprise.
- Détection des risques susceptibles que l'entreprise peut confronter.
- Mesurer le degré de succès que l'entreprise à réaliser pour atteindre ses objectifs.<sup>79</sup>

**2-4- Objectifs de l'analyse financière****2-4-1- Les objectifs internes**

- Mesurer la capacité de l'entreprise à créer de la valeur, à secréter de la richesse.
- Dégager les points forts et les points faibles de l'entreprise.
- Analyser l'évolution du chiffre d'affaires, la structure financière, et la trésorerie.
- Mesurer la solvabilité et la liquidité de l'entreprise.
- Déterminer les besoins en termes de crédit à court terme.
- Apprécier le risque pour l'entreprise qu'implique la mise en place de ces crédits.
- Evaluer l'indépendance financière de l'entreprise, et sa capacité d'endettement dans l'optique des besoins futurs.
- Mesurer la rentabilité de l'entreprise<sup>80</sup>

**2-4-2- Les objectifs externes**

- Donner une décision claire avec la stratégie commerciale de l'entreprise.
- Comprendre le positionnement de l'entreprise sur le marché.<sup>81</sup>

<sup>78</sup> LAHILLE. (J-P), Op.cit, p 01-03.

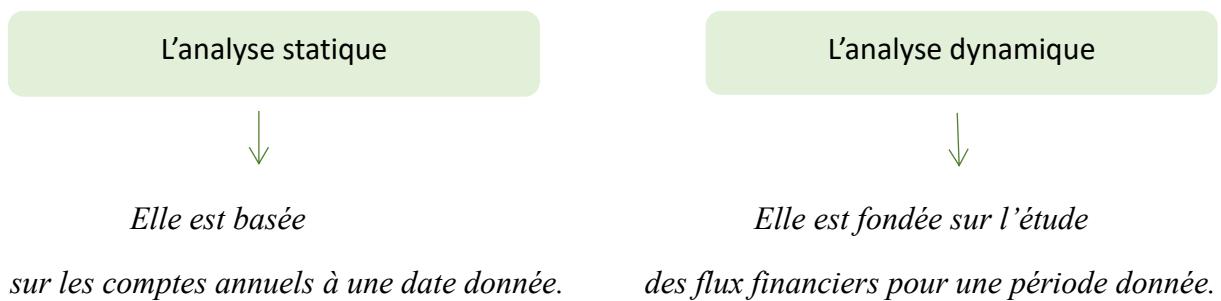
<sup>79</sup> IKENE.A et KHABER.H, « *Analyse financière de l'activité et de la rentabilité d'une entreprise : Cas NAFTAL District commercialisation de Tizi-Ouzou* », mémoire de fin de cycle pour l'obtention d'un master en finance, faculté des sciences économiques, des sciences des gestion et des sciences commerciales, département des sciences commerciales, 2017, p 06.

<sup>80</sup> DAOUDI. (A), « *L'analyse financière comme mesure de La rentabilité et de la performance des entreprises* », Mémoire de master, finance et comptabilité, Ecole supérieure de commerce, p 08.

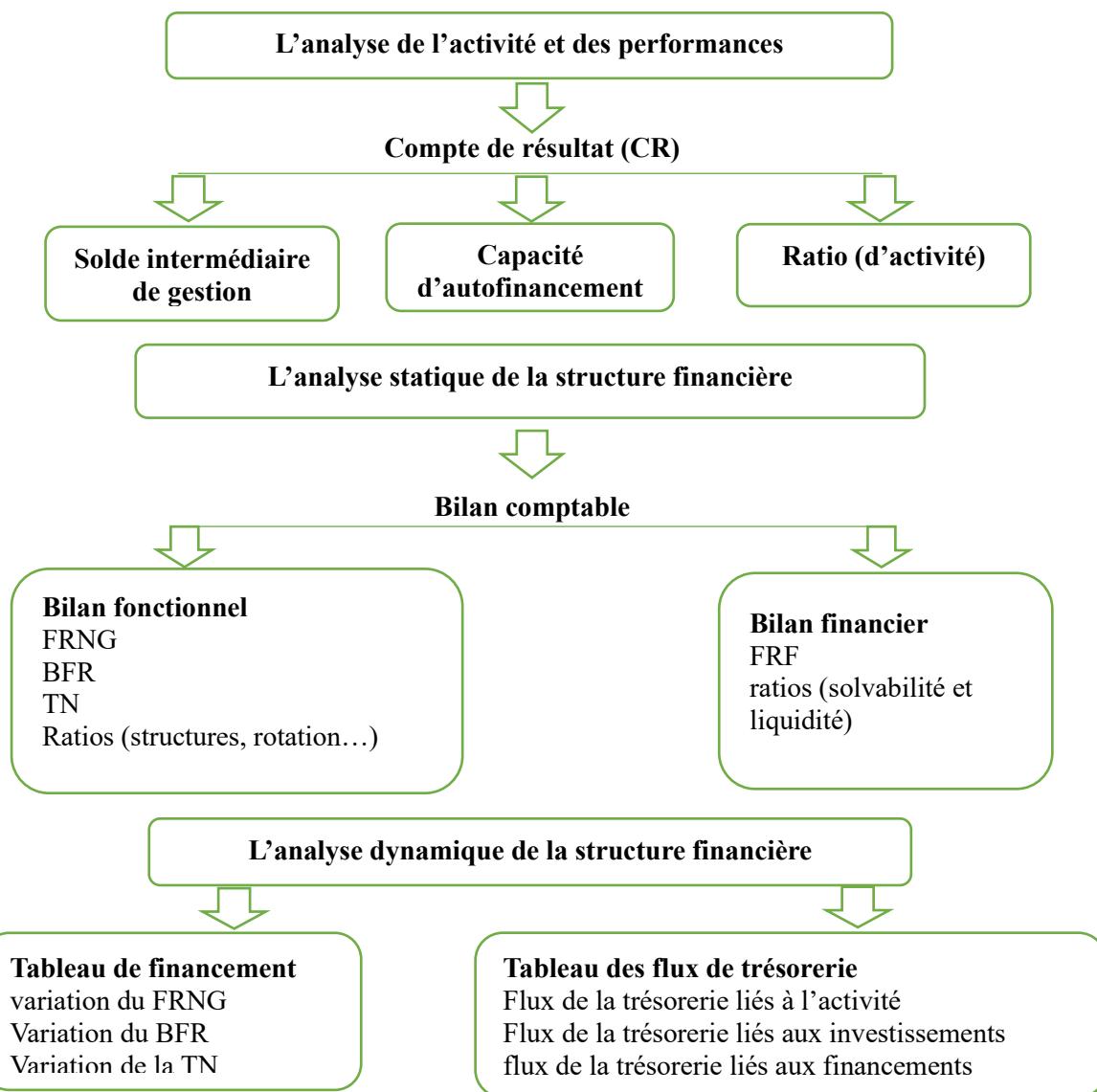
<sup>81</sup> Idem

## 2-5- Les méthodes d'analyse financière

Les travaux d'analyse financière sont réalisés à partir de deux méthodes :<sup>82</sup>



**Figure 5 :** Les trois pôles de l'analyse financière



**Source :** Béatrice, Francis et Grandguillot, « *Analyse financière* », 4ème édition, Paris, Edition Gualino, 2006, page 23.

<sup>82</sup> Béatrice, Francis et Grandguillot, « *Analyse financière* », Edition Gualino, 24<sup>e</sup> éd, Paris, 2020-2021, page 18-20.

### 2-5-1- L'analyse de l'activité

Le compte de résultat offre des informations sur l'activité de l'entreprise et la création du résultat. Il permet de calculer des indicateurs de gestion et d'établir des comparaisons et des rapports, tant dans le temps que dans l'espace.

### 2-5-2- L'analyse statique

Le bilan fournit des informations sur la situation financière et la valeur de l'entreprise. L'analyse de la structure financière repose sur divers indicateurs de gestion, qui varient en fonction des critères choisis pour évaluer l'équilibre financier (approche fonctionnelle ou patrimoniale).

### 2-5-3- L'analyse dynamique

L'analyse fonctionnelle dynamique de la situation financière et de la trésorerie de l'entreprise complète l'analyse statique. Elle repose sur l'examen des flux financiers sur une période déterminée et s'appuie sur deux tableaux : le Tableau de financement et le Tableau de flux de trésorerie.

## 2-6- Les étapes de l'analyse financière

Les principales étapes de l'analyse financière sont :<sup>83</sup>

### 2-6-1- L'étape préliminaire : « la formulation des questions précises »

Pour obtenir une première représentation schématique de l'entreprise ou de l'organisation étudiée, il est nécessaire de répondre à diverses questions d'ordre financier, économique, juridique, fiscal, etc. Toutefois, une attention particulière sera portée ici aux questions financières, et l'analyse se concentrera donc précisément sur :

- La rentabilité à court et à long terme ainsi que la croissance prévue ;
- Les risques économiques et financiers ;
- La liquidité.

### 2-6-2- L'examen des états financiers

L'étude des états financiers s'effectue à travers :

- L'analyse du compte de résultat (CR) ;
- L'analyse du Bilan Financier ;
- L'analyse des documents annexes.

#### a- L'analyse du compte de résultat

Il s'agit de mettre en lumière des grandeurs et soldes significatifs ainsi que leurs évaluations, tels que :

- Le chiffre d'affaires,
- La marge commerciale, la valeur ajoutée,

---

<sup>83</sup> PEYRARD. (J), AVENEL. (J-D) et PEYRARD (M), « *Analyse financière* », Edition Vinbert, 9<sup>ème</sup>, Paris, 2006, p 248

- Le résultat d'exploitation, le résultat net,
- La capacité d'autofinancement, etc.

**b- L'analyse du bilan financier**

L'élaboration d'un bilan financier permet d'obtenir des indications sûres :

- L'évolution de la structure financière,
- L'étude des fonds de roulement et des besoins en fonds de roulement,
- L'examen de la trésorerie nette,
- L'analyse de la rentabilité, de la liquidité et de la solvabilité.

**c- L'étude des documents annexes**

Elle fournit des informations sûres :

- Les variations des actifs immobilisés,
- L'état des créances et des dettes,
- Le crédit-bail,
- L'analyse des investissements.

**2-6-3- L'étape finale : la détermination du diagnostic financier**

Il est essentiel de bien comprendre les flux économiques comme étape préalable pour optimiser la gestion et évaluer l'état de santé d'une entreprise. Dans cette optique, le diagnostic financier est un outil précieux pour évaluer la situation d'une société, identifier ses points forts et ses faiblesses, à travers un ensemble d'indicateurs. Il est important de noter qu'il ne se limite pas uniquement aux aspects financiers, mais englobe également l'exploitation de l'activité et la stratégie. L'analyse se concentre sur le compte de résultat, qui fournit des informations sur les caractéristiques de l'exploitation, tandis que le bilan donne des indications sur la pérennité de l'entreprise et sa capacité à se développer.

**Section 2 : Spécificité financière des assurances**

Les compagnies d'assurance présentent des particularités financières qui se reflètent dans des éléments clés tels que le bilan, le compte de résultat et les flux de trésorerie. Voici un aperçu des spécificités financières propres aux assureurs :

**1- Le bilan****1-1- Définition du bilan**

Le bilan est un document financier qui reflète la situation patrimoniale d'une entreprise à un instant donné. Il résume les actifs (biens et droits possédés par l'entreprise), les passifs (dettes et obligations financières envers des tiers) et le patrimoine net (différence entre les actifs et les passifs, représentant la valeur nette de l'entreprise).

**Selon BARUCH Philippe** : « Un bilan comptable est un tableau représentatif du patrimoine de l'entreprise qui montre à un moment donné l'ensemble des ressources et des emplois de

l'entreprise. Le bilan comptable sera utilisé pour l'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise ».<sup>84</sup>

**Selon MIRVAL Gérard :** « Le bilan représente l'image du patrimoine de l'entreprise d'assurance à une date donnée avec ce qu'elle possède à l'actif (des investissements financiers) et ce qu'elle doit au passif (les fonds propres aux actionnaires et provisions techniques à ses assurés) ».<sup>85</sup>

## 1-2- Présentation du bilan en assurance

Dans le bilan d'une compagnie d'assurances, les spécificités se manifestent par les types d'actifs et de passifs propres à son activité. Les actifs incluent notamment les réserves techniques, qui correspondent aux provisions constituées pour couvrir les engagements futurs de l'assureur envers les assurés. Ces réserves sont calculées en fonction des risques assurés et des obligations découlant des contrats.

### 1-2-1- Actif du bilan

TABLEAU N° 2 : Actif du bilan.

ACTIF	Note	Brut N	Amort-Prov N	Net N	Net N-1
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>					
<b>Ecart d'acquisition-goodwill passif ou négatif</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
-Terrains					
-Bâtiments					
-Immeubles de placement					
-Autres immobilisations corporelles					
-Immobilisations en concession					
<b>Immobilisation en cours</b>					
<b>Immobilisations financières</b>					
-Titres mis en équivalence					
-Autres participations et créances rattachées					
-Autres titres immobilisés					
-Prêts et autres actifs financiers non courants					
-Impôts différés actif					
-Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
<b>TOTAL I-ACTIF NON COURANT</b>					

<sup>84</sup> BARUCH. (P) et MIRVAL. (G), « Comptabilité générale », Edition Ellipses, France, 1996, P 39.

<sup>85</sup> TRAINR. (P) et THOUROT. (P), « Gestion de l'entreprise d'assurance », Edition Dunord, 2<sup>ème</sup> éd, 2017.

<b>ACTIF COURANT</b>					
<b>Provisions techniques d'assurance</b>					
-Part de la coassurance cédée					
-Part de la réassurance cédée					
<b>Créances et emplois assimilés</b>					
-Cessionnaires et cédants débiteurs					
-Assurés et intermédiaires					
d'assurance débiteurs					
-Autres débiteurs					
-Impôts et assimilés					
-Autres créances et emplois					
assimilés					
<b>Disponibilités et assimilés</b>					
-Placements et autres actifs					
financiers courants					
-Trésorerie					
<b>TOTAL II- ACTIF COURANT</b>					
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>					

Source : Ministère des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. Page 78.

### 1-2-2- Passif du bilan

TABLEAU N° 3 : Passif du bilan

PASSIF	Note	Net N	Net N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
-Capital émis			
-Capital non appelé			
-Primes et réserves-réserves consolidées			
-Ecart de réévaluation			
-Ecart d'équivalence			
-Résultat net-résultat net part du groupe			
-Autres capitaux propres-report à nouveau			
<b>Part de la société consolidante</b>			
<b>Part des minoritaires</b>			
<b>TOTAL I- CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIF NON COURANTS</b>			
-Emprunts et dettes financières			
-Impôts (différés et provisionnés)			
-Autres dettes non courantes			
-Provisions réglementées			
-Provisions et produits constatés d'avance			
<b>TOTAL II- PASSIF NON COURANT</b>			

<b>PASSIFS COURANTS</b>			
<b>Fonds de valeurs reçus des réassureurs</b>			
<b>Provisions techniques d'assurance</b>			
- Opérations directes			
- Acceptations			
<b>Dettes et comptes rattachés</b>			
- Cessionnaires et cédants créditeurs			
- Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs			
<b>Impôts crédit</b>			
<b>Autres dettes</b>			
<b>Trésorerie passif</b>			
<b>TOTAL III- PASSIFS COURANTS</b>			
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>			

Source : Ministère des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. Page 79.

### 1-2- Les spécificités du bilan dans les compagnies d'assurances :

En raison de l'inversion du cycle de production, le bilan d'une compagnie d'assurance présente des caractéristiques marquées par rapport à celui d'une entreprise traditionnelle.

#### 1-2-1- L'actif

L'actif d'une entreprise comprend l'ensemble de ses biens et créances, et il représente l'utilisation de ses ressources. Les éléments qui le composent sont généralement inscrits à leur valeur nette comptable, c'est-à-dire à leur valeur d'origine, après déduction des amortissements et des provisions pour dépréciation. Ainsi, la valeur nette comptable reflète la valeur résiduelle des actifs, une fois les ajustements liés à l'amortissement et à la dépréciation appliqués.

L'actif se divise en deux catégories principales, à savoir :

##### 1-2-1-1- Actifs non courant (ANC)

En plus des immeubles d'exploitation, l'actif comprend plusieurs autres éléments, tels que :

**a- Les immeubles de placement**, acquis dans le but de produire des revenus locatifs ou d'augmenter la valeur du capital investi.

**b- Les immobilisations financières**, comprenant principalement :

- Les actions, qui représentent des parts de propriété dans une société et génèrent des revenus sous forme de dividendes. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

- Les titres de participation dans des filiales ou d'autres entreprises.
- Les placements en obligations, qui sont des titres de créance émis par des entreprises.

- Les prêts octroyés par l'entreprise.
- Les placements en bons du trésor ou en valeurs d'État à long terme, considérés comme des placements à faible risque, garantis par l'État et offrant un rendement stable.

Ces éléments ont un double impact : ils renforcent la solvabilité des compagnies d'assurance et contribuent au financement de l'économie nationale.

En Algérie, les investissements incluent notamment les Obligations Assimilables du Trésor (OAT) avec des échéances de 7, 10 et 15 ans, ainsi que les Bons du Trésor Assimilables (BTA), détenus jusqu'à leur maturité, avec des durées de 1, 2, 3 et 5 ans.

- Par ailleurs, l'actif inclut également des dépôts à terme (DAT), qui correspondent aux excédents de trésorerie de l'entreprise et sont placés auprès des banques publiques, générant ainsi un rendement annuel.

### **1-2-1-2- Actif courant (AC)**

Lors de l'examen de l'actif courant, plusieurs éléments peuvent être identifiés :

**a- Les provisions techniques réassurées** : il s'agit de la portion des provisions techniques couverte par les réassureurs, ce qui permet de réduire l'engagement global de la compagnie. Cette approche respecte le principe de non-compensation des actifs liés à la cession en réassurance avec les passifs correspondants.<sup>86</sup>

**b- Les créances liées à l'exploitation** : elles proviennent des contrats d'assurance, tant en coassurance qu'en réassurance.

**c- Autres créances** : elles incluent les avances faites au personnel, les acomptes d'impôts et d'autres éléments similaires

**d- Les comptes financiers** : ces derniers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, tels que les placements à court terme, y compris les bons du Trésor à 13 et 26 semaines, ainsi que les bons du Trésor disponibles à la vente.

### **1-2-2- Le passif**

Le passif désigne l'ensemble des dettes de l'entreprise, c'est-à-dire les obligations financières qu'elle doit régler. Il peut aussi être vu comme les ressources financières utilisées pour financer les actifs de l'entreprise.

Le passif se divise en plusieurs catégories, dont :

### **1-2-2-1- Les capitaux propres (CP)**

Les capitaux propres désignent la portion du passif d'une entreprise correspondant aux ressources financières fournies par les actionnaires ou les propriétaires. Ils sont également appelés fonds propres.

Les capitaux propres se divisent en plusieurs catégories, notamment :

**a- Capital émis** : Il représente le montant total du capital social souscrit par les actionnaires de l'entreprise.

**b- Capital non appelé** : Cette catégorie concerne les actions émises pour lesquelles les actionnaires n'ont pas encore réglé l'intégralité de leur paiement.

**c- Primes et réserves** : Elle inclut les montants supplémentaires versés par les actionnaires lors de l'émission des actions, ainsi que les réserves accumulées au fil du temps, telles que les réserves légales, statutaires, de réévaluation, etc.

---

<sup>86</sup> Normes IFRS 4 Contrat d'Assurance.

**d- Écarts de réévaluation :** Cela fait référence aux différences entre la valeur comptable et la valeur de marché de certains actifs, comme les immobilisations corporelles ou les immobilisations financières.

**e- Écarts d'équivalence :** Il s'agit des différences entre la valeur comptable et la valeur de marché des participations détenues dans d'autres entreprises, lorsque ces participations sont évaluées selon la méthode de l'équivalence.

**f- Résultat net :** Cela désigne le bénéfice net réalisé par l'entreprise après déduction de toutes les charges, y compris les impôts et les dividendes versés aux actionnaires. Il est souvent distribué sous forme de dividendes aux actionnaires.

**g- Autres capitaux propres :** Cette catégorie regroupe d'autres éléments des capitaux propres, tels que les reports à nouveau, qui représentent les résultats non distribués des exercices précédents.

Il est également important de noter que les capitaux propres peuvent être répartis entre la part de la société consolidant (l'entreprise mère) et celle des actionnaires minoritaires, qui détiennent une participation dans une filiale consolidée.

Les capitaux propres représentent également la valeur résiduelle de l'entreprise, c'est-à-dire la part des actifs revenant aux actionnaires en cas de liquidation de l'entreprise. Ils servent aussi de base pour le calcul de certains ratios financiers et sont un indicateur de la solvabilité et de la stabilité financière de l'entreprise.

### 1-2-2-2- Passif non courant (PNC)

Le passif non courant désigne les dettes à long terme d'une entreprise qui ne sont pas destinées à être remboursées dans les 12 prochains mois.<sup>87</sup>

Voici les principaux éléments du passif non courant :

**a- Emprunts et dettes financières :** Il s'agit des prêts à long terme et autres dettes financières contractées par l'entreprise auprès de prêteurs ou d'institutions financières.

**b- Impôts (différés et provisionnés) :** Cela englobe les impôts dus par l'entreprise, mais non encore réglés. Les impôts différés concernent ceux devant être payés dans le futur, tandis que les impôts provisionnés sont ceux prévus pour être réglés ultérieurement.

**c- Autres dettes non courantes :** Il s'agit d'autres dettes à long terme, telles que les revenus différés ou les engagements liés à des baux à long terme.

**d- Provisions réglementées :** Ces réserves sont imposées par la loi ou la réglementation, comme les provisions pour les coûts de nettoyage environnemental.

**e- Provisions et produits constatés d'avance :** Il s'agit des montants reçus à l'avance pour des biens ou services encore à livrer. Ces sommes sont comptabilisées en passif jusqu'à la livraison des biens ou services.

Le passif non courant constitue une partie essentielle du bilan de l'entreprise, car il représente ses obligations financières à long terme. Il est crucial pour les investisseurs et les créanciers de bien comprendre cette catégorie afin d'évaluer la santé financière de l'entreprise et sa capacité à honorer ses engagements à long terme.

---

<sup>87</sup> Maarek. (G), « *Investissement et contrainte financière* », Revue d'économie financière, N°05-06, 1988, p 56

### 1-2-2-3- Passif courant (PC)

Les passifs courants désignent les dettes à court terme que l'entreprise doit régler dans les 12 mois à venir.

Voici les principaux éléments constitutifs des passifs courants :<sup>88</sup>

**a- Fonds de valeurs reçus des réassureurs :** Il s'agit des sommes perçues par une compagnie d'assurance d'un réassureur pour couvrir les pertes éventuelles.

**b- Provisions techniques d'assurance :** Ce sont les réserves qu'une compagnie d'assurance met de côté pour faire face aux sinistres futurs. On distingue deux types de provisions :

- Les **opérations directes**, réservées aux sinistres déjà déclarés.
- Les **acceptations**, constituées pour les sinistres non encore déclarés.

**c- Dettes et comptes rattachés :** Ces dettes incluent celles liées aux opérations courantes de l'entreprise, telles que les comptes fournisseurs ou les emprunts bancaires.

**d- Impôts crédit :** Il s'agit des impôts que l'entreprise a payés en excédent et pour lesquels elle peut bénéficier d'un crédit.

**e- Autres dettes :** Ce sont des dettes à court terme supplémentaires, comme les loyers à court terme ou des dépenses encore non réglées.

**f- Trésorerie passive :** Cela fait référence aux sommes dues par l'entreprise à des tiers, comme les dépôts effectués par les clients.

Les passifs courants représentent une part importante du bilan d'une entreprise, car ils traduisent ses obligations financières à court terme. Comprendre ces passifs est essentiel pour les investisseurs et créanciers afin d'évaluer la solidité financière de l'entreprise et sa capacité à faire face à ses engagements à court terme.

## 2- Le compte de résultat

### 2-1- Définition du compte de résultat

La comptabilité générale est une comptabilité d'engagement qui permet de dégager un résultat pour chaque exercice, contrairement à une comptabilité de trésorerie qui ne se limite qu'à l'enregistrement des recettes et des dépenses.

Le compte de résultat est un document essentiel qui présente de manière détaillée l'origine du résultat. Pour une entreprise, le résultat est défini comme la différence entre la valeur de la production réalisée et celle des consommations nécessaires à sa réalisation.

Le compte de résultat, aussi appelé état des résultats ou compte de profits et pertes, est un document financier qui présente les revenus, les charges et le bénéfice (ou la perte) d'une entreprise sur une période spécifique, généralement une année fiscale. Il donne une vue d'ensemble des performances financières de l'entreprise en détaillant ses sources de revenus, telles que les primes d'assurance et les investissements, ainsi que ses dépenses liées aux sinistres, aux coûts administratifs, aux frais de distribution, etc.<sup>89</sup>

---

<sup>88</sup> Kulshreshtha. (S-N), « DISCRIMINATING CREDIT WORTHINESS OF CANADIAN PRAIRIE FARMERS », Revue Canadienne D Agroéconomie, VL 21, 2008, p 16-24.

<sup>89</sup> PAUCHER. (P), « Mesure de la performance financière de l'entreprise », 1993, P 28-29.

Le compte de résultat fait partie des états financiers annuels et regroupe les produits et les charges de l'exercice, sans tenir compte de la date d'encaissement ou de paiement. Il est établi à partir des soldes des comptes de gestion suivants :

- Classe 06 : comptes des charges.
- Classe 07 : comptes des produits.

Le compte de résultat calcule le résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) en faisant la différence entre les produits et les charges.<sup>90</sup>

## 2-2- Présentation du compte de résultat en assurance

TABLEAU N° 4 : Compte de résultats.

RUBRIQUES	Opérations Brutes	Cession et Rétrocession	OP Nettes N	OP Nettes N-1
-Primes émises/ op directes				
-Primes acceptées				
-Primes émises reportées				
-Primes acceptées reportées				
<b>I-Primes acquises à l'exercice</b>				
-Prestations/ op directes				
-Prestation sur acceptations				
<b>II-Prestation de l'exercice</b>				
-Commissions reçues en réassurance				
-Commissions versées en réassurance				
<b>III-Commissions de réassurance</b>				
<b>Subvention d'exploitation d'assurance</b>				
<b>IV-Marge d'assurance nette</b>				
-Services extérieurs et autres consommations.				
-Charges du personnel.				
-Impôts taxes et versements assimilés.				
-Productions immobilisées.				
-Autres produits opérationnels.				
-Autres charges opérationnelles.				
-Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur.				
-Reprise sur perte de valeur et provisions.				

<sup>90</sup> BEATRICE et GRANDGUILLOT. (F), « *L'essentielle de l'analyse financière* », Edition Gualino, 12<sup>e</sup>me éd, Paris, 2014-2015, P 13.

<b>V-Résultat technique opérationnel.</b>				
-Produits financiers. -Charges financières.				
<b>VI-Résultat financier</b>				
<b>VII-Résultat ordinaire avant</b>				
-Impôt exigible/résultat ordinaire 25%. -Impôt différé (var)/ résultat ordinaire.				
<b>Total des produits ordinaires.</b>				
<b>Total des charges ordinaires.</b>				
<b>VII-Résultat net des résultats ordinaires.</b>				
-Eléments extraordinaire (produits). -Eléments extraordinaire (charges).				
<b>IX-Résultat extraordinaire.</b>				
<b>X-Résultat net de l'exercice.</b>				
-Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence				
<b>XI-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>				

Source : Ministère des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. Page 80.

## 2-3- Structure du compte de résultat

### 2-3-1- Primes acquises à l'exercice (PA)

Les primes acquises à l'exercice correspondent aux montants des primes d'assurance comptabilisés en tant que revenus de l'entreprise durant la période considérée. Ces primes sont enregistrées hors taxes. Il est important de noter que les primes peuvent être émises à différentes fréquences, comme mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Lorsqu'une prime est émise, elle peut couvrir plusieurs exercices comptables. Par conséquent, les compagnies d'assurance calculent une provision pour primes non acquises (PNA) afin d'ajuster les primes émises correspondant à des périodes futures. Cette provision reflète le concept comptable des produits constatés d'avance.

Le montant des primes émises au cours de l'exercice doit également prendre en compte les éléments suivants :

**a- Les primes à émettre**, qui sont des primes liées à l'exercice mais qui n'ont pas pu être émises à temps en raison de retards administratifs ou d'autres causes ;

**b- Les primes à annuler**, qui sont des primes susceptibles d'être annulées lors des exercices à venir en raison de non-paiement, de modifications de contrat, de retards administratifs, etc.

**Primes acquises à l'exercice** = primes émises sur opérations directes + primes acceptées - primes émises reportées - primes acceptées reportées

### 2-3-2- Prestations (sinistre) de l'exercice

Les prestations (sinistres) de l'exercice correspondent aux montants des indemnités versées par la compagnie d'assurance aux assurés en raison des sinistres survenus durant la période en question.

**Prestations (sinistre) de l'exercice** = prestations sur opérations directes +  
prestations sur acceptations

### 2-3-3- Commissions de réassurance

Les commissions de réassurance désignent les sommes perçues par la compagnie d'assurance en contrepartie de la cession de certains risques à des réassureurs.

**Commissions de réassurance** = commissions reçues en réassurance -  
commissions versées en réassurance

### 2-3-4- Subventions d'exploitation d'assurance

La subvention d'exploitation d'assurance désigne une aide financière accordée à une compagnie d'assurance pour compenser une insuffisance de certains produits d'exploitation ou pour couvrir des charges spécifiques liées à l'exploitation. Elle peut être attribuée par des entités publiques ou privées dans le cadre de programmes ou de régulations particulières concernant le secteur de l'assurance.

### 2-3-5- Marge d'assurance nette

La marge d'assurance nette représente le solde principal du compte de résultat et reflète la valeur créée par l'entreprise au cours de l'exercice. Elle est calculée en soustrayant les prestations, les commissions de réassurance et les autres charges opérationnelles des primes acquises durant l'exercice.

**Marge d'assurance nette** = primes acquises à l'exercice - prestations de l'exercice  
+ Commission

### 2-3-6- Résultat technique opérationnel (RTO)

Le résultat technique opérationnel reflète la contribution de l'activité opérationnelle à l'enrichissement du patrimoine de l'entreprise. Il met en avant le résultat issu de l'activité courante de la compagnie d'assurance, en excluant les éléments relatifs au financement.

**Résultat technique opérationnel** = marge d'assurance nette - services extérieurs et autres consommations - charges de personnel - impôts, taxes et versements assimilés + autres produits opérationnels - autres charges opérationnels - dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur + reprise sur perte de valeur et provisions

**2-3-7- Résultat financier**

Le résultat financier représente les produits et charges financiers découlant des activités financières de l'entreprise, tels que les revenus d'investissement, les intérêts perçus ou payés, ainsi que les gains ou pertes de change.

$$\text{Résultat financier} = \text{produits financiers} - \text{charges financières}$$

**2-3-8- Résultat ordinaire avant impôts (ROAI)**

Le résultat ordinaire avant impôts correspond à l'enrichissement de l'entreprise après avoir pris en compte les coûts liés au financement externe. Il est calculé en additionnant le résultat technique opérationnel (RTO) et le résultat financier (RF).

$$\text{Résultat ordinaire avant impôts} = \text{résultat technique opérationnel} + \text{résultat financier}$$

**2-3-9- Résultat net des résultats ordinaires**

Le résultat net des résultats ordinaires regroupe les produits et charges issus de l'activité ordinaire de l'entreprise. Il inclut des éléments significatifs par leur taille, leur nature ou leur impact, qui nécessitent une présentation spécifique dans le compte de résultat pour expliquer les performances de l'entreprise durant la période considérée.

$$\text{Résultat net des résultats ordinaires} = \text{total des produits ordinaires} - \text{total des charges ordinaires}$$

**2-3-10- Résultat extraordinaire**

Le résultat extraordinaire englobe les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts de l'activité ordinaire de l'entreprise, ayant un caractère exceptionnel.

$$\text{Résultat extraordinaire} = \text{éléments extraordinaire (produits) (à préciser)} - \text{éléments extraordinaire (charges) (à préciser)}$$

**2-3-11- Résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice correspond à la différence entre le total des produits et celui des charges pendant la période considérée. Il représente un bénéfice (ou un profit) lorsque les produits sont supérieurs aux charges, et une perte dans le cas inverse.

**2-3-12- Résultat net de l'ensemble consolidé**

Le résultat net de l'ensemble consolidé inclut les résultats nets des filiales et des participations dans les sociétés mises en équivalence, après application des éliminations et des ajustements nécessaires lors de la consolidation des états financiers de l'entreprise.

**3- Les flux de trésorerie****3-1- Définition du tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est un document qui récapitule l'ensemble des entrées et sorties de fonds d'une entreprise sur une période donnée. Son objectif est d'évaluer la variation de la trésorerie, de fournir une analyse rapide et pertinente de la santé financière de l'entreprise, et de démontrer la capacité de l'entité à fonctionner tant à court qu'à long terme.

Les informations relatives aux flux de trésorerie sont essentielles pour évaluer la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ces données permettent aux utilisateurs de développer des modèles pour apprécier et comparer la valeur actuelle des flux de trésorerie de différentes entreprises. Elles complètent également l'analyse de la performance opérationnelle en éliminant les effets des différents traitements comptables appliqués aux mêmes opérations et événements.

L'historique des flux de trésorerie constitue souvent un indicateur précieux des montants, échéances et de la certitude des flux futurs. Ces informations sont également utiles pour vérifier la précision des anciennes estimations de flux de trésorerie futurs et pour examiner la relation entre rentabilité et flux de trésorerie nets, ainsi que l'impact des variations de prix.<sup>66</sup>

### 3-2- Présentation du tableau de flux de trésorerie

**TABLEAU N° 5 :** Tableau des Flux de trésorerie (méthode directe)

RUBRIQUES	NOTE S	OPERATION S NETTES N	OPERATION S NETTES N-1
<b>Flux de trésorerie prévenant des activités opérationnelles</b> -Encaissements reçus sur les activités d'assurance & de réassurance -sommes versées sur les activités d'assurance & de réassurance -sommes versées aux fournisseurs et au personnels -sommes versées à l'états et autres organismes -Intérêts et autres frais financières payés -Impôts sur les résultats payés			
<b>Flux de trésorerie avant éléments extraordinaire</b>			
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaire à préciser			
<b>A-FLUX DE TRESORERIE NET PREVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
<b>Flux de trésorerie prévenants des activités d'investissements</b>			
-Décaissements sur acquisition d'immobilisation corporelle ou incorporelle -Encaissement sur cession d'immobilisation corporelle ou incorporelle			

-Décaissement sur acquisition d'immobilisation financière -Encaissement sur cession d'immobilisation financière -Intérêt encaissé sur placement financier -Dividendes et quote-part de résultat reçus			
<b>B-FLUX DE TRESORERIE NET PREVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
-Flux de trésorerie net prévenant des activités de financement -Encaissements suite à l'émission d'action -Dividendes et autres distributions effectuées -Encaissement provenant d'emprunts -Remboursements emprunt ou autres dettes assimilées			
<b>C- FLUX DE TRESORERIE NET PREVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
-Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et quasi liquidités			
<b>Variation de trésorerie de la période (A+B+C)</b>			
-Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice -Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
<b>Variation de trésorerie de la période</b>			
<b>Rapprochement avec le résultat comptable</b>			

Source : Ministère des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89. Page 81.

### 3-3- Le contenu du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de liquidités entrants et sortants survenus au cours de l'exercice, classés selon leur origine :<sup>91</sup>

#### 3-3-1- Flux liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont un indicateur essentiel pour évaluer si les activités de l'entreprise ont généré suffisamment de liquidités pour rembourser ses dettes, maintenir sa capacité opérationnelle, distribuer des dividendes et réaliser de nouveaux investissements sans avoir à recourir à un financement externe. Ces flux sont principalement issus des activités principales qui génèrent des revenus pour l'entreprise.

---

<sup>91</sup> Grégory. (H), « *Nouveaux Entéments de comptabilité nationale* », Revue économique, 2012, p 195.

### 3-3-2- Flux liés aux activités d'investissement

La distinction des flux de trésorerie issus des activités d'investissement permet d'analyser l'ampleur des dépenses engagées pour l'acquisition de ressources destinées à générer des produits et des flux de trésorerie futurs. Ces flux proviennent en majorité des paiements pour l'achat d'actifs non courants et des encaissements liés à la vente de ces actifs (acquisition et cession d'immobilisations).

### 3-3-3- Flux liés aux activités de financement

La séparation des flux de trésorerie provenant des activités de financement est utile pour prévoir les flux de liquidités futurs attendus par les investisseurs et créanciers de l'entreprise. Ces flux sont associés à des opérations modifiant la taille et la structure des fonds propres ou des dettes (distribution de dividendes, augmentation de capital, souscription ou remboursement de prêts).

## Section 3 : les indicateurs de la mesure de la performance financière

Toute entreprise à l'obligation de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de garantir en permanence sa solvabilité et d'honorer ses engagements financiers, c'est-à-dire de régler ses dettes à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'évaluation de sa performance financière repose sur quatre outils principaux : le Fonds de Roulement (FR), le Besoin en Fonds de Roulement (BFR), la Trésorerie Nette (TR), ainsi que l'analyse par les ratios financiers.

### 1- Mesurer la performance à l'aide des indicateurs d'équilibre financier du bilan

La règle de l'équilibre financier repose sur le principe d'un équilibre financier minimum. Cela signifie que les ressources durables doivent couvrir les emplois stables, tandis que les emplois circulants (liés à l'exploitation) doivent être financés par des ressources cycliques. Ce principe vise à prévenir d'éventuelles tensions de trésorerie. Pour évaluer le degré d'équilibre financier d'une entreprise, trois indicateurs clés sont utilisés : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette.

#### 1-1- Le fonds de roulement (FR)

##### 1-1-1- Définition de (FR)

Le fonds de roulement, également appelé Fonds de Roulement Net Global (FRNG), représente le surplus des ressources durables une fois les emplois stables financés. Ce surplus permet ensuite d'assurer le financement de l'exploitation.

Le fonds de roulement peut se calculer de deux manières :

##### 1-1-2- Méthode de calcul de (FR)

- Par le haut du bilan

$$\text{FR} = \text{capitaux permanents} - \text{valeurs immobilisées}$$

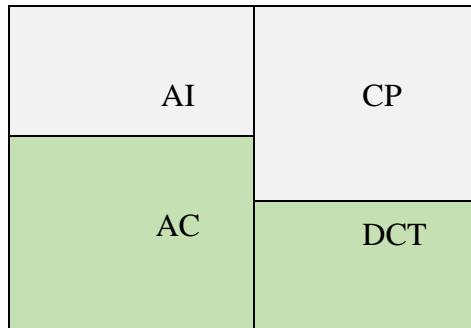
- Par le bas du bilan

$$\text{FR} = \text{Actif circulant} - \text{dettes à court terme}$$

**1-1-3- Interprétation de (FR) :** L'interprétation du fonds de roulement repose sur les trois situations suivantes :

- **Si le FR > 0 :** Un fonds de roulement positif (+) indique que l'entreprise parvient à financer l'ensemble de ses immobilisations grâce à ses capitaux permanents. Elle dégage ainsi un excédent de ressources qui peut être utilisé pour couvrir une partie de son cycle d'exploitation.

**Figure n°06 :** Représentation du fonds de roulement positif

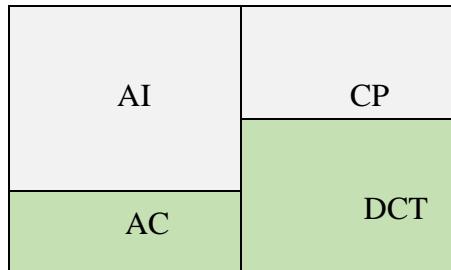


Source : réalisé par nos soins

- **Si le FR < 0 :** Un fonds de roulement négatif (-) signifie que les capitaux permanents ne suffisent pas à financer l'ensemble des immobilisations. Autrement dit, l'entreprise couvre une partie de ses actifs immobilisés à l'aide de dettes à court terme (DCT), ce qui est risqué puisque ces dettes doivent être remboursées rapidement, alors que les immobilisations ne peuvent pas être converties facilement en liquidités. Dans ce cas, la situation financière de l'entreprise devient délicate.

Cela se traduit par : **Capitaux permanents < Actifs immobilisés**

**Figure n°07 :** Représentation du fonds de roulement négatif



Source : réalisé par nos soins.

- **Si le FR = 0 :** Un fonds de roulement nul traduit un équilibre parfait entre les emplois et les ressources. Les actifs immobilisés sont intégralement financés par les capitaux permanents, tandis que les actifs circulants couvrent exactement les dettes à court terme. Cette situation reflète une structure financière équilibrée mais sans marge de sécurité.

Dans ce cas, on observe que : **Actifs immobilisés = Capitaux permanents.**

**Figure n°08 :** Représentation du fonds de roulement égal (nul)

AI	CP
AC	DCT

Source : réalisé par nos soins.

### 1-2- Le besoin en fonds de roulement (BFR)

#### 1-2-1- Définition de (BFR)

« Le besoin en fonds de roulement est la part des actifs circulants (ou besoins d'exploitation) dont le financement n'est pas assuré par les passifs circulants (ou ressources d'exploitation).

Ce financement se trouve, par suite, à la charge de l'entreprise par le biais de son fonds de roulement ».<sup>92</sup>

Autrement dit, le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à la différence entre les besoins liés au cycle d'exploitation (hors éléments de trésorerie) et les ressources d'exploitation à court terme, c'est-à-dire les dettes à court terme excluant la trésorerie passive.

#### 1-2-2- Méthode de calcul de (BFR)

On peut le calculer de deux façons différentes :

- **La 1<sup>ère</sup> méthode**

$$\text{BFR} = (\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}) - (\text{Dettes à court terme} - \text{Dettes financières})$$

- **La 2<sup>eme</sup> méthode:**

$$\text{BFR} = (\text{Actif circulant} - \text{Valeur Disponible}) - (\text{Dettes à Court Terme} - \text{Dettes Financières})$$

#### 1-2-3- Interprétation de (BFR)

- **Si  $\text{BFR} > 0$  :** Le besoin en fonds de roulement est positif, ce qui signifie que l'entreprise a un besoin de financement d'exploitation. Les emplois cycliques (stocks, créances clients, etc.) sont alors supérieurs aux ressources cycliques (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, hors trésorerie passive), ce qui peut générer une tension sur la trésorerie.
- **Si  $\text{BFR} < 0$  :** Le besoin en fonds de roulement est négatif, ce qui reflète un excédent de ressources d'exploitation. Les ressources cycliques dépassent les emplois cycliques, ce qui permet à l'entreprise de dégager un excédent de trésorerie à court terme.

<sup>92</sup> BOUYACOUB. (F), « *L'entreprise et le financement bancaire* », édition Casabah, Alger, 2001, p 182

- **Si  $BFR = 0$**  : Cette situation traduit un équilibre parfait entre les emplois et les ressources d'exploitation : les dettes à court terme couvrent exactement les besoins liés au cycle d'exploitation. L'entreprise n'enregistre ni déficit ni excédent à ce niveau.

### 1-3- La trésorerie nette (TN)

#### 1-3-1- Définition de (TN)

La trésorerie de l'entreprise correspond à la différence entre les disponibilités et les concours bancaires à court terme, autrement dit, elle représente l'écart entre les emplois et les ressources financières à court terme.<sup>93</sup>

#### 1-3-2- Méthode de calcul de (TN)

On peut calculer la trésorerie nette par deux méthodes différentes :

- **La 1<sup>ère</sup> méthode:**

$$\text{TN} = \text{Fonds de roulement (FR)} - \text{Besoin en Fond de Roulement (BFR)}$$

- **La 2<sup>eme</sup> méthode:**

$$\text{TN} = \text{Disponibilité- Dettes Financière à Court Terme}$$

#### 1-3-3- Interprétation de la trésorerie nette (TN)

- **Si le TN > 0** : c'est-à-dire lorsque le fonds de roulement net (FRN) est supérieur au besoin en fonds de roulement (BFR), cela signifie que l'entreprise dispose d'une trésorerie excédentaire. Dans ce cas, les capitaux permanents couvrent non seulement les actifs immobilisés, mais dégagent également un surplus qui permet de financer le besoin d'exploitation. La situation financière est donc saine et l'entreprise dispose d'une bonne liquidité.
- **Si le TN < 0** : c'est-à-dire lorsque le FRN est inférieur au BFR, cela indique un déficit de trésorerie. Les capitaux permanents ne suffisent plus à financer les immobilisations, et une partie de celles-ci est prise en charge par des dettes à court terme. Cela reflète une situation financière tendue, avec une liquidité insuffisante pouvant engendrer des difficultés à honorer les engagements à court terme.
- **Si le TN = 0** : donc lorsque le FRN est égal au BFR, cela signifie que l'entreprise est dans une situation d'équilibre. Les capitaux permanents financent exactement les immobilisations et le besoin d'exploitation, sans générer de trésorerie excédentaire. Dans ce cas, il est recommandé de renforcer le fonds de roulement ou de chercher à réduire le besoin en fonds de roulement afin de dégager une marge de sécurité.

---

<sup>93</sup> NOUADJI. (S), YEDDER. (S), « Contribution de l'audit interne à l'amélioration de la performance financière de L'entreprise », Mémoire de master, comptabilité et finance, Ecole supérieure de commerce, p 43.

## 2- Mesurer la performance par les ratios :

Le ratio constitue l'un des outils privilégiés des analystes financiers pour apprécier la performance d'une entreprise. Il est également couramment utilisé par les agences de notation pour évaluer la solidité financière d'une compagnie d'assurances.

Selon M. Deprez et M. Duvant, expliquent aussi que : « Un ratio est un rapport combinant deux valeurs caractéristiques extraites des documents d'une entreprise ».<sup>94</sup>

Les principaux types de ratios sont les suivants :<sup>95</sup>

### 2-1- Les ratios d'activité

**Taux de croissance des primes acquises** = primes acquises N /Primes acquises N-1

**Taux de croissance des primes acquises** = primes acquises N /Primes acquises N-1

Ce ratio fondamental illustre l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise. Calculé à partir des primes émises, il peut également être établi sur la base des primes acquises, auquel cas il reflète la croissance du chiffre d'affaires comptable. En pratique, ces deux ratios donnent souvent des résultats similaires, surtout lorsque le report des primes sur l'exercice suivant est peu significatif. Cela s'observe notamment dans les sociétés dont les contrats arrivent à échéance au 31 décembre.<sup>96</sup>

### 2-2- Les ratios techniques

L'activité technique d'une entreprise d'assurance peut être évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs clés, notamment le ratio de sinistralité, le ratio de gestion et le ratio combiné :

#### 2-2-1- Le ratio de sinistralité

Aussi appelé ratio « sinistres sur primes », il met en rapport le total des indemnités versées au cours d'une période avec le montant des primes acquises sur cette même période (en brut ou net de réassurance). Il s'agit du ratio le plus simple et le plus couramment utilisé par les assureurs pour évaluer la performance de leur activité de souscription.

**Ration de sinistralité (S/P)** = Sinistres nets /Primes nettes acquises

#### 2-2-2- Le ratio de gestion

Ce ratio mesure la part des primes acquises qui sert à couvrir les frais de gestion de l'entreprise. Ces frais incluent notamment les salaires, les commissions versées aux agents,

<sup>94</sup> DEREZ. (M) et DUVANT. (M), « Analyse financières », Edition techniques, France, septembre 1999, P 25.

<sup>95</sup> BESSAH. (B) et BOUHADJER. (N), « La mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance », Mémoire de master, Université mouloud mammerie de TIZI-OUZOU, Faculté des sciences économiques, commerciale et des sciences de gestion, Département Finance et Assurances, p 57.

<sup>96</sup> BESSAH. B, BOUHADJER.N, Op.Cit, p 57.

ainsi que les autres charges de fonctionnement, à l'exclusion des charges financières, des dotations aux amortissements et des provisions.<sup>97</sup>

$$\text{Ratio de frais de gestion} = \text{Frais de gestion} / \text{Primes acquises}$$

### 2-2-3- Le ratio combiné

Le ratio combiné regroupe les deux précédents : le ratio de sinistralité et le ratio de gestion. Il exprime la capacité des primes acquises à couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'activité technique (indemnités, salaires, commissions, etc.). Un ratio combiné inférieur à 1 indique une performance technique satisfaisante. À l'inverse, un ratio supérieur à 1 signifie que l'entreprise subit une perte sur son activité technique, laquelle doit alors être compensée par les produits financiers. Toutefois, en raison de la volatilité de ces derniers, l'assureur peut être amené à prendre des mesures correctives sur sa stratégie, similaires à celles envisagées dans le cas d'un déséquilibre du ratio de sinistralité.

$$\text{Ratio combiné} = (\text{charges sinistres} + \text{frais de gestion}) / \text{Les primes acquises}$$

### 2-3- Le ratio de productivité de l'actif

Ce ratio permet d'apprécier dans quelle mesure les actifs engagés contribuent à la réalisation du chiffre d'affaires.

$$\text{Ratio de productivité de l'actif} = \text{Chiffres d'affaires} / \text{Total Actif}$$

### 2-4- Ratios de liquidité

Ces ratios évaluent la solvabilité à court terme, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à convertir ses actifs circulants en liquidités pour honorer ses dettes à court terme.

On distingue à ce titre trois niveaux de liquidité :<sup>98</sup>

#### 2-4-1- Ratio de liquidité générale

Ce ratio montre si les actifs courants suffisent à couvrir les dettes à court terme. Il est préférable qu'il soit supérieur à 1.

Il se calcule comme suit :

$$\text{Ration de liquidité générale} = \text{Actif circulant} / \text{Dettes à court terme}$$

#### 2-4-2- Ratio de liquidité réduite

Ce ratio évalue la capacité de l'entreprise à honorer ses dettes à court terme en s'appuyant uniquement sur ses créances et ses disponibilités. Une hausse de ce ratio au fil du temps traduit une amélioration de la liquidité de l'entreprise, tandis qu'une baisse peut révéler une dégradation de sa situation financière.

<sup>97</sup> BESSAH. (B), BOUHADJER. (N), Op.cit, p 57.

<sup>98</sup> GERARD. (M), « *Gestion financière* », Edition Bréal, 4<sup>eme</sup> Edition, France, 2007, p 162.

Il se calcule comme suit :

$$\text{Ration de liquidité réduite} = (\text{Valeurs réalisables} + \text{Valeurs Disponibles}) / \text{Dettes à court terme}$$

#### 2-4-3- Ratio de liquidité immédiate

Ce ratio mesure la faculté de l'entreprise à régler ses dettes à court terme en ne mobilisant que ses disponibilités (trésorerie). Il indique dans quelle mesure les dettes exigibles à court terme sont couvertes par les liquidités immédiatement disponibles.

Sa formule est la suivante :

$$\text{Ration de liquidité immédiate} = \text{Valeurs Disponibles} / \text{passif courant}$$

#### 2-5- Ratios de rentabilité

Ce ratio de rentabilité met en relation un résultat (ou une performance) avec les ressources ou les activités mobilisées pour l'obtenir.

On distingue principalement deux types de ratios :

##### 2-5-1- Ratio de rentabilité économique

Ce ratio évalue l'efficacité des actifs investis dans l'entreprise. Il mesure la capacité de ces investissements à générer un rendement suffisant pour rémunérer les capitaux engagés.

Il se calcule comme suit :

$$\text{Ration de rentabilité économique} = \text{Résultat net} / \text{Total actif}$$

##### 2-5-2- Ratio de rentabilité financière

La rentabilité financière mesure la capacité de l'entreprise à générer de la valeur pour ses actionnaires. Elle évalue dans quelle mesure les fonds apportés par les associés sont rentabilisés.

Il se calcule comme suit :

$$\text{Ration de rentabilité financière} = \text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}$$

#### 2-6- Ratio d'endettement

Ce ratio évalue la part du financement de l'entreprise provenant de sources externes, c'est-à-dire des tiers, par rapport au financement assuré par ses propres ressources, notamment les capitaux apportés par les investisseurs.

$$\text{Ratio d'endettement} = \text{Dettes à plus d'un an} / \text{Capitaux propres}$$

## 2-7- Ratio de solvabilité ou d'autonomie financière :

Ce ratio a une signification similaire à celle du ratio d'endettement, mais son interprétation est inversée, un résultat supérieur à 1 est ici considéré comme favorable.

$$\text{Ratio de solvabilité} = \text{Fonds propres} / \text{Dettes à long terme}$$

## 2-8- Ratio de financement par la réassurance

Ce ratio, généralement inférieur à 1, illustre le niveau de recours des compagnies d'assurance à la réassurance comme source de financement. Il reflète ainsi l'importance de cette technique dans la couverture des engagements de l'assureur.

$$\text{Ratio de financement par la réassurance} = \text{Provisions technique à la charge des réassureurs (actif)} / \text{provisions techniques opérations}$$

## 2-9- Les ratios à travers le compte de résultat 105

### 2-9-1- Ratio de rentabilité d'exploitation

Ce ratio évalue le degré d'intégration de l'entreprise dans le processus de production, en mettant en évidence la part que représentent les prestations dans le chiffre d'affaires (CA), c'est-à-dire les primes émises.

$$\text{Ratio de rentabilité d'exploitation} = \text{Marge d'assurance nette} / \text{Chiffre d'affaires}$$

### 2-9-2- Ratio du taux de résultat financier

#### ✓ Par rapport aux produits financiers

Ce ratio indique la part des produits financiers dans le résultat financier total. Par exemple, un taux de 70 % signifie que les charges financières représentent les 30 % restants.

$$\text{Ratio} = \text{Résultat financier} / \text{produits financiers}$$

#### ✓ Par rapport aux résultats ordinaires avant impôts

Ce ratio évalue la contribution de l'activité financière des compagnies d'assurance à la création de valeur, en d'autres termes, à leur rentabilité

$$\text{Ratio} = \text{Résultat financier} / \text{Résultat ordinaire avant impôt}$$

## Conclusion du chapitre

En somme, la performance financière est un critère essentiel pour évaluer la solidité et la compétitivité des entreprises, en particulier dans le secteur des assurances.

Ce chapitre a permis d'établir un cadre structuré pour analyser cette performance en prenant en compte les spécificités du secteur assurantiel.

Nous avons défini les concepts clés de la performance financière, exploré les particularités financières des compagnies d'assurance et présenté les indicateurs utilisés pour mesurer leur performance.

Cette analyse fournit les outils nécessaires pour mener une évaluation critique et pertinente de la performance financière des entreprises d'assurance.

## **Chapitre 3**

### **Mesure de la performance financière de la SAA**

Dans le cadre de cette étude, il a été jugé pertinent de compléter l'approche théorique par une analyse empirique appliquée à une entreprise réelle. C'est dans cette optique que le choix s'est porté sur la Société Algérienne d'Assurance (SAA), acteur majeur du secteur des assurances en Algérie. L'objectif principal de ce chapitre est d'évaluer la performance financière de la SAA à travers l'analyse financière.

La première section présente l'historique de la SAA, son organigramme général ainsi que ses différentes structures internes. Ensuite, une analyse approfondie des états financiers (notamment les bilans et les comptes de résultat) ainsi que de l'étude de divers ratios financiers, en vue d'évaluer de manière rigoureuse la performance économique et financière de l'entreprise.

Cette démarche permet non seulement de mieux comprendre le fonctionnement interne de l'entreprise, mais aussi d'illustrer la pertinence des méthodes d'analyse financière dans un contexte réel.

## Section1 : Présentation de la Société Algérienne des Assurances (SAA)

La Société Algérienne des Assurances (SAA) est une entreprise qui propose une couverture contre les principaux<sup>99</sup> risques. Elle accompagne les agriculteurs et les éleveurs dans l'exercice de leurs activités, en les aidant à maîtriser les techniques nécessaires à leurs exploitations, dans le but d'améliorer leurs rendements tout en assurant un haut niveau de prévention et de sécurité.

### 1- Historique de la SAA

La SAA est une entreprise publique algérienne<sup>100</sup> fondée en 1963, reconnue comme le premier assureur du pays. Le monopole de l'État sur les activités d'assurance a conduit à une exploitation contrôlée du marché, en concurrence avec la CAAR, et à l'élimination des intermédiaires privés en 1972.

En janvier 1976, une spécialisation des entreprises d'assurances a été mise en place. La SAA s'est vu confier le développement de plusieurs segments du marché, notamment :

- Les assurances automobiles ;
- Les risques liés aux ménages, aux artisans, aux commerçants, aux collectivités locales ainsi qu'aux institutions du secteur de la santé et aux professionnels ;
- Les assurances de personnes, incluant les accidents, la vie, la maladie, la retraite, les assurances de groupe, etc.

En février 1989, la SAA a été transformée en Entreprise Publique Économique (EPE) dans le cadre du processus d'autonomisation des entreprises.

En 1990, la levée de la spécialisation imposée aux entreprises publiques d'assurance a permis à la SAA d'élargir son champ d'action. Elle s'est ainsi engagée dans la couverture des risques industriels, de la construction, de l'ingénierie et du transport, avant d'étendre ses activités aux risques agricoles à partir de l'an 2000.

La fin du monopole de l'État sur les activités d'assurance en 1995, rendue possible par l'ordonnance 95/07 de janvier 1995, complétée et modifiée par la loi n°06/04 a conduit à plusieurs réformes majeures, notamment :

- L'ouverture du marché aux investisseurs nationaux et étrangers ;
- La réintroduction d'intermédiaires privés tels que les agents généraux, courtiers et acteurs de la bancassurance ;
- La mise en place de mécanismes de régulation du marché, avec la création de la Commission Nationale de Supervision des Assurances ;
- La séparation des assurances de personnes de celles couvrant les dommages.

---

<sup>99</sup> Document interne de la SAA

<sup>100</sup> Belhiret Naima, « *le réseau de la bancassurance au sein d'une société d'assurance et de la banque. Cas de la SAA de Tizi Ouzou* », institut national spécialisé de formation professionnelle Imerzoukene Arezki Tizi Ouzou (INSFP), 2014, p 101

**2- Présentation de la Société National des Assurances (SAA)**

La SAA est une société par actions dont le capital social s'élève à 30 milliards de dinars, avec des fonds propres estimés à 38 milliards de dinars et une marge de solvabilité de 35,5 milliards de dinars. Elle dispose de 15 filiales et participations, parmi lesquelles : une filiale d'expertise dotée de 25 centres, une filiale dédiée aux assurances de personnes, et une autre spécialisée dans la sécurité.

En termes de présence sur le territoire national, la SAA compte 530 points de vente répartis sur les 48 wilayas, ainsi que 15 directions régionales, 3 centres de formation, et un effectif de 3 321 employés.

**3- Place de la SAA sur le marché Algérien des assurances**

La SAA occupe une position de leader sur le marché de l'assurance avec une part de marché de 21,65 % et un chiffre d'affaires de 28,8 millions DA. Elle se classe au deuxième rang des assureurs au Maghreb, au troisième parmi les pays arabes et au sixième à l'échelle africaine.

En termes de segments, la SAA est le premier assureur dans le domaine de l'automobile, le deuxième en assurance agricole, le troisième pour les assurances IRDT et crédits, et le quatrième dans le secteur du transport.

**4- Activités de la SAA**

Les activités de la SAA s'étendent dans de nombreux domaines et ciblent un grand nombre de client : particuliers, professionnels, entreprise et institution....

Conformément à l'arrêté du 29 Mai 2005 modifiant l'arrêté du 6 Avril 1998 portant agrément de la Société Nationale d'Assurance, les produits commercialisés par la SAA sont :

- assurance incendie et risques annexes ;
- assurance pertes d'exploitation après incendie et bris de machines ;
- assurances des risques de la construction (RC décennale, RC construction, tous risques chantier et montage) ;
- assurance engineering (bris de machines, engins de chantier, tous risques matériels informatique et électronique, pertes de produits en frigo...) ;
- assurance transport (aérien, maritime, terrestre faculté et corps) ;
- assurance des risques agricoles (toutes spéculations, multirisques avicole, bétail, grêle, incendie, plasticulture, matériel agricole, multirisques exploitants...) ;
- assurances des risques des particuliers (professions libérales, collectivités, vol, bris de glaces, dégâts des eaux...) ;
- assurances des responsabilités (responsabilité civile chef d'entreprise, produits livrés, professionnelle...) ;
- assurance-crédit, caution ;
- assurance de personnes (individuelle, collective, assistance, retraite...) ;
- assurance automobile ;

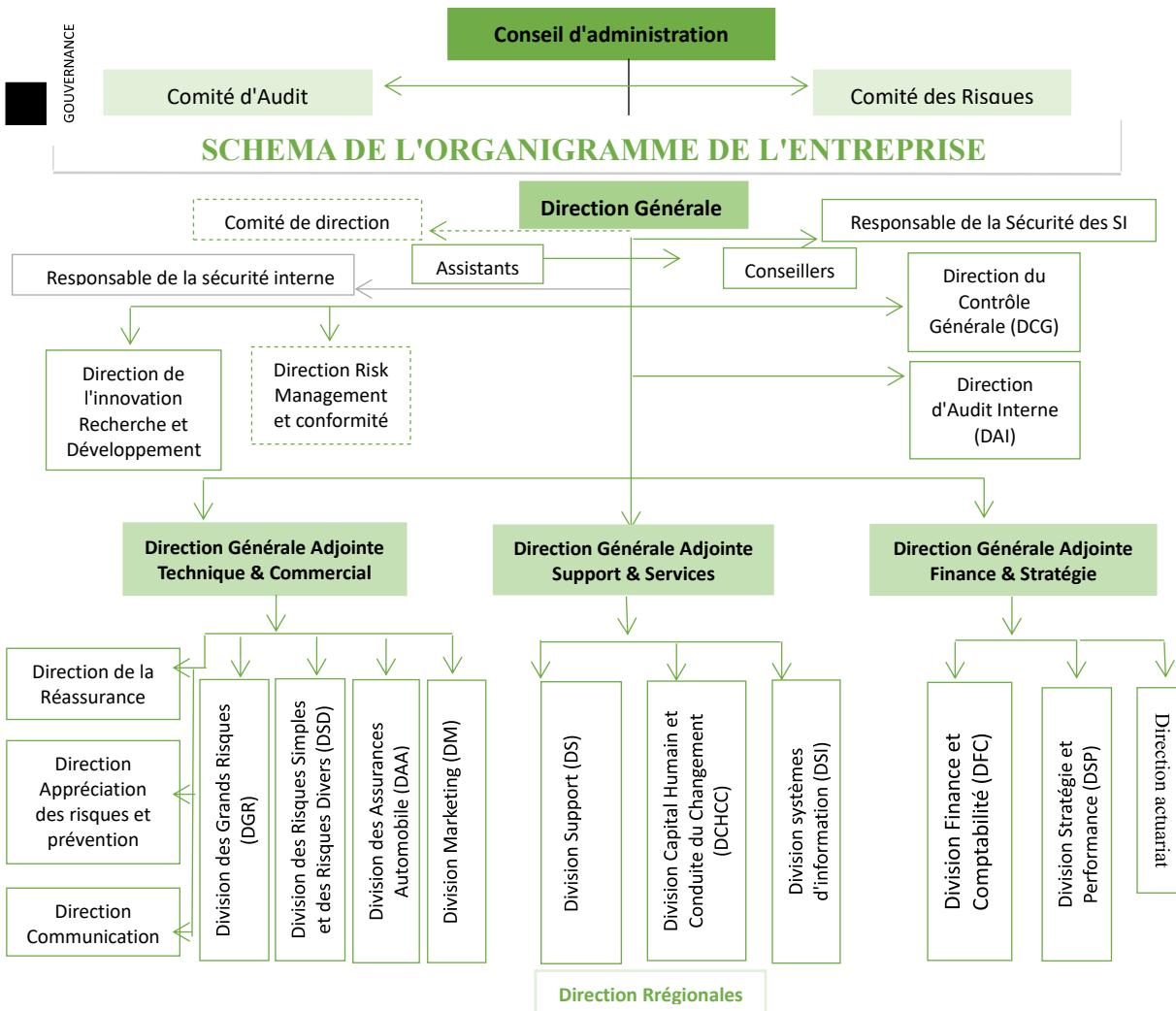
- la bancassurance.

## 5- La structure organisationnelle

L'organisation hiérarchique de la SAA s'articule autour de trois niveaux principaux :

- La direction générale,
- Les directions régionales,
- Le réseau de distribution.

**Figure N°9 :** Représentation de la direction générale de la SAA.



Source : Elaboré à partir des documents internes de la SAA.

### 5-1- La Direction Générale (DG)

La Société Nationale d'Assurance compte plus de 3 300 collaborateurs, répartis à travers l'ensemble du réseau de la SAA présent sur tout le territoire algérien.

Le siège de la Société Nationale d'Assurance, situé au Quartier des Affaires de Bab-Ezzouar, incarne le cœur stratégique de l'entreprise. Il joue un rôle central dans le renforcement de sa dynamique commerciale en assurant la coordination et la consolidation des objectifs annuels établis par les différentes Directions Régionales, aussi bien en production qu'en gestion des sinistres.

Outre l'analyse et l'exploitation des résultats obtenus, le siège assure également des missions de contrôle, de supervision de la production, ainsi que d'orientation et d'appui aux agences via les Directions Régionales.

La gouvernance de la société est assurée par un conseil d'administration composé de neuf membres, désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires. Un tiers de ces administrateurs est renouvelé tous les trois ans. Ce conseil est présidé par PDG, assisté de deux Directeurs Généraux Adjoints – l'un en charge des aspects techniques, l'autre des fonctions administratives – dont dépendent les chefs de divisions et les directeurs centraux. Sa mission principale consiste à définir le plan stratégique et les grandes orientations de développement de la société.

### **5-2- Les Directions Régionales**

Les directions régionales de la SAA sont en nombre de quinze (15). Elles sont chargées de soutien technique et administratif au réseau de distribution et la bonne gestion des ressources matérielles et financières qui leurs sont affectés.

Les Directions Régionales constituent donc l'intermédiaire obligatoire entre le siège et leurs agences.

L'agence constitue la structure de base de l'entreprise et assure la commercialisation des produits de la société. Elle joue un rôle central dans la gestion directe des contrats, depuis la souscription jusqu'au suivi et au règlement, tout en maintenant un contact permanent avec la clientèle.

### **5-3- Les réseaux de distribution (agences)**

L'agence constitue la structure de base de l'entreprise et assure la commercialisation des produits de la société. Elle joue un rôle central dans la gestion directe des contrats, depuis la souscription jusqu'au suivi et au règlement, tout en maintenant un contact permanent avec la clientèle.

On distingue ainsi plusieurs types de distributeurs :

- Agences directes (publiques) : au nombre de 290, elles sont classées en fonction du chiffre d'affaires qu'elles génèrent.
- Agences indirectes (privées) ou agents agréés : on en compte 192 réparties sur le territoire.
- Agences de bancassurance : 138 guichets sont opérationnels dans le cadre de partenariats avec les banques BADR, BDL et BNA.

## **Section 02 : Présentation des états financiers de la SAA**

Cette section commence par la présentation du bilan et du compte de résultat de la SAA pour les années 2021, 2022 et 2023, avant d'aborder l'évaluation de sa performance financière.

### **1- Présentation du bilan des années 2021, 2022 et 2023**

Le bilan constitue un résumé des actifs et des passifs détenus par l'entreprise à un moment donné.

### 1-1- L'actif du bilan

Le tableau suivant montre l'actif du bilan de la SAA. (Voir les annexes n° 1, 4 et 7)

#### 1-1-1- L'actif non courant (ANC)

**Tableau N °6 :** Total de l'actif non courant.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	87752240,12	80123756,22	72867976,14	-8,89	-9,06
<b>Immobilisations Corporelles</b>	24425782020,57	24422573157,65	24168671379,12	-0,01	-1,04
<b>Immobilisations Financières</b>	47251452996,79	50506732768,19	52226308613,08	6,89	3,40
<b>Total ANC</b>	71764987257,48	75009438682,06	76467847968,34	4,52	1,94

Source : Élaboré à partir du bilan actif de la SAA

#### ➤ L'interprétation de l'actif non courant

Selon le tableau ci-dessus, l'actif non courant est principalement constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Entre 2021 et 2023, les immobilisations incorporelles ont enregistré une baisse continue, avec une diminution de 8,89% en 2022 puis de 9,06% en 2023, traduisant une réduction du patrimoine immatériel de l'entreprise. Les immobilisations corporelles sont restées quasiment stables, avec une légère baisse de 0,01% en 2022 et de 1,04% en 2023, indiquant une faible variation des actifs physiques. En revanche, les immobilisations financières ont connu une progression de 6,89% en 2022 et de 3,40% en 2023, ce qui montre un renforcement des investissements financiers réalisés par l'entreprise.

Globalement, le total de l'actif non courant a augmenté de 4,52% en 2022 et de 1,94% en 2023, soutenu principalement par la croissance des immobilisations financières, malgré la baisse observée au niveau des immobilisations incorporelles.

#### 1-1-2- L'actif courant (AC)

**Tableau N°7 :** Total de l'actif courant.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Provisions Techniques d'Assurance</b>	5015685260,17	5960911145,77	4714930603,02	18,85	-20,90
<b>Créances et Emplois assimilés</b>	9237516608,76	9161359235,53	11784427919,08	-0,82	28,63
<b>Disponibilités</b>	7876545237,94	7372526541,63	5851896227,49	-6,40	-20,63

<b>et Assimilés</b>					
<b>Total AC</b>	22129747106,87	22494796922,93	22351254749,59	1,65	-0,64

Source : Élaboré à partir du bilan actif de la SAA

### ➤ L'interprétation de l'actif courant

Selon le tableau ci-dessus, l'actif courant est principalement constitué des provisions techniques d'assurance, des créances et des disponibilités.

L'actif courant a enregistré une augmentation de 1,65% en 2022 par rapport à 2021, cela s'explique par la hausse des provisions techniques d'assurance de 18,85%, malgré une baisse des créances et emplois assimilés de -0,82% et des disponibilités de -6,40%, ce qui peut être interprété par une consolidation des engagements techniques accompagnée d'une légère diminution des actifs liquides et des créances.

En 2023, l'actif courant a diminué de -0,64% par rapport à 2022, cela est principalement dû à une forte baisse des provisions techniques d'assurance de -20,90% ainsi qu'à la baisse des disponibilités de -20,63%, malgré une augmentation notable des créances et emplois assimilés de 28,63%, ce qui peut être expliqué par une politique de gestion orientée vers un allongement des crédits clients.

### 1-1-3- Total d'actif

**Tableau N°8 : Total général actif.**

	<b>Années</b>			<b>Evolution</b>	
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
<b>Total ANC</b>	71764987257,48	75009438682,06	76467847968,34	4,52	1,94
<b>Total AC</b>	22129747106,87	22494796922,93	22351254749,59	1,65	-0,64
<b>Total général actif</b>	93894734364,35	97504235604,99	98819102717,93	3,84	1,35

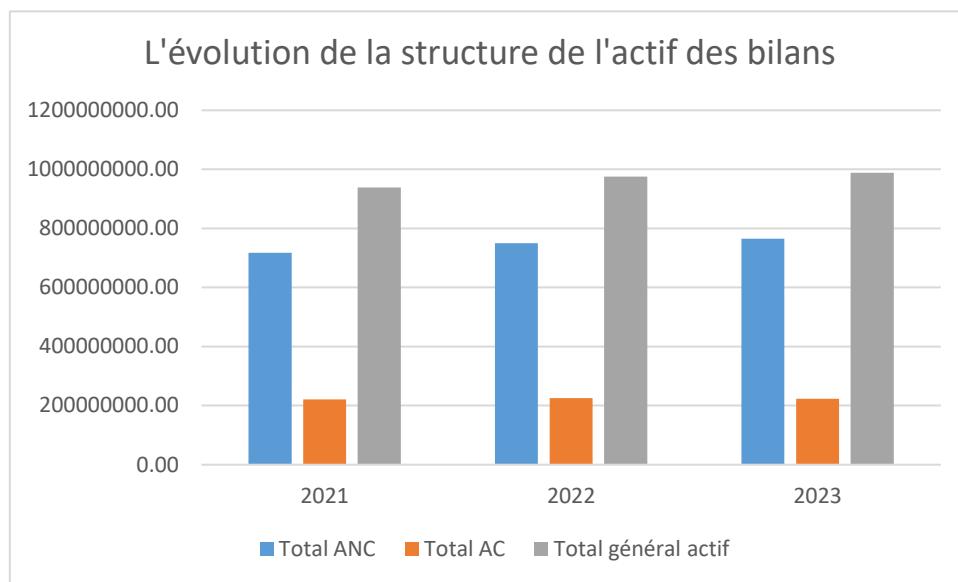
Source : Élaboré à partir du bilan actif de la SAA

### ➤ L'interprétation du total général actif

Le total de l'actif de la compagnie d'assurance (SAA) a augmenté de 3,84% en 2022 par rapport à 2021, ceci est une conséquence de la hausse de l'actif non courant de 4,52%, ainsi que de l'augmentation de l'actif courant de 1,65%.

Le total de l'actif de la SAA a poursuivi son évolution en enregistrant une augmentation de 1,35% en 2023 par rapport à 2022, cela s'explique par la hausse de l'actif non courant de 1,94%, malgré la légère baisse de l'actif courant de -0,64%.

Enfin, cette progression globale de l'actif montre une consolidation des investissements à long terme et une gestion prudente des ressources courantes.

**Figure N°10 :** Représentation graphique de l'actif des bilans

Source : Elaboré à partir des documents interne de la SAA.

### 1-2- Passif du bilan (Voir les annexes n° 2,5 et 8)

#### 1-2-1- Les capitaux propres (CP)

Le tableau suivant présente les capitaux propres enregistrés au bilan de la SAA au titre des années 2021, 2022 et 2023.

**Tableau N°9 :** Total des Capitaux propres.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Capital émis ou capital social</b>	30000000000	30000000000	35000000000	0	16,67
<b>Primes et réserves- Réserves consolidées</b>	8505252213,54	9888230853,46	6536137101,97	16,26	-33,90
<b>Ecarts d'évaluation</b>	173109142,47	173109142,47	261240418,01	0	50,91
<b>Résultat de l'exercice</b>	2882978639,92	3147906248,51	3064877102,84	9.19	-2,64
<b>Total CP</b>	41561339995,93	43209246244,44	44862254622,82	3.96	3,83

Source : Élaboré à partir du bilan passif de la SAA

### ➤ L'interprétation des capitaux propres

Selon le tableau ci-dessus, il y a une augmentation des capitaux propres de 3,96% en 2022 par rapport à 2021, suite à l'augmentation des réserves consolidées de 16,26% et du résultat de l'exercice de 9,19%, tandis que le capital social et les écarts d'évaluation sont restés stables.

Les capitaux propres de la SAA ont encore augmenté de 3,83% en 2023 par rapport à 2022, suite à l'augmentation du capital social de 16,67% et de l'écart d'évaluation de 50,91%, malgré la baisse des réserves consolidées de -33,90% et du résultat de l'exercice de -2,64%.

### 1-2-2- Le passif non courant (PNC)

**Tableau N°10 : Total du passif non courant.**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	30730000,00	30715000,00	30715000,00	-0,05	0
<b>Impôts (différés et provisionnés)</b>	-	-	1210579,01	-	-
<b>Autres dettes non courantes</b>	9285389140729,40	85625590,37	111370466,49	-100	30,07
<b>Provisions réglementées</b>	3623173236	4023171871,12	4285378297,93	11,04	6,52
<b>Provisions et produits constatés d'avance (sauf 155)</b>	1893872219,24	1925225923,66	1964709067,58	1,66	2,05
<b>Fonds de valeurs reçus des réassureurs</b>	4176535530	4277229629,51	3826917845,83	2,41	-10,53
<b>Total PNC</b>	10113451714,42	10341968014,66	10220301256,84	2,26	-1,18

Source : Élaboré à partir du bilan passif de la SAA.

### ➤ L'interprétation de passif non courant

Selon le tableau ci-dessus, nous remarquons que le total passif non courant a connu une légère augmentation de 2,26% en 2022 par rapport à 2021, principalement due à l'augmentation des provisions réglementées de 11,04% et des provisions et produits constatés d'avance de 1,66%. Toutefois, cette hausse a été partiellement contrebalancée par la réduction des autres dettes non courantes de 100%, qui a eu un impact très significatif, ainsi que la baisse des fonds de valeurs reçus des réassureurs de 2,41%.

En 2023, le passif non courant a diminué de 1,18% par rapport à 2022, principalement en raison de la baisse des fonds de valeurs reçus des réassureurs de -10,53%, et de la légère diminution des autres dettes non courantes de 30,07%. Toutefois, cette baisse a été atténuée

par l'augmentation continue des provisions réglementées de 6,52% et des provisions et produits constatés d'avance de 2,05%.

### 1-2-3- Le passif courant (PC)

**Tableau N°11 : Total du passif courant**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Provisions directes</b>	30561485984,38	30430209091,42	29813671217,04	-0,43	-2,03
<b>Acceptations</b>	640238009,92	1800045803,66	1146924576,09	181,15	-36,28
<b>Cessionnaires et Cédants créditeurs</b>	4106051472,65	4373576794,51	4787774158,32	6,52	9,47
<b>Assurés et intermédiaires d'assurances créeditrices</b>	713263859,24	763684097,12	867930690,73	7,07	13,65
<b>Impôts crédit</b>	2171831386,24	2372766752	2521449996,67	9,25	6,27
<b>Autres Dettes (sauf 444-445-447)</b>	4026849768,22	4211483216,31	4597996689,39	4,59	9,18
<b>Trésorerie Passif</b>	222173,35	1255590,87	799510,03	465,14	-36,32
<b>Total PC</b>	42219942654	43953021345,89	43736546838,27	4,10	-0,49

Source : Élaboré à partir du bilan passif de la SAA.

### ➤ L'interprétation de passif courant

Selon le tableau ci-dessus, nous remarquons que le total passif courant a connu une augmentation de 4,10% en 2022 par rapport à 2021, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des acceptations de 181,15% ainsi que des dettes envers les cessionnaires et cédants de 6,52%.

En 2023, le passif courant a légèrement diminué de 0,49% par rapport à 2022, en raison de la baisse des acceptations de 36,28% malgré la hausse des autres dettes et des créances envers les cédants.

### 1-2-4- Total du passif

**Tableau N°12 : Total général passif.**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Total CP</b>	41561339995,93	43209246244,44	44862254622,82	3,96	3,83
<b>Total PNC</b>	10113451714,42	10341968014,66	10220301256,84	2,26	-1,18
<b>Total PC</b>	42219942654	43953021345,89	43736546838,27	4,10	-0,49

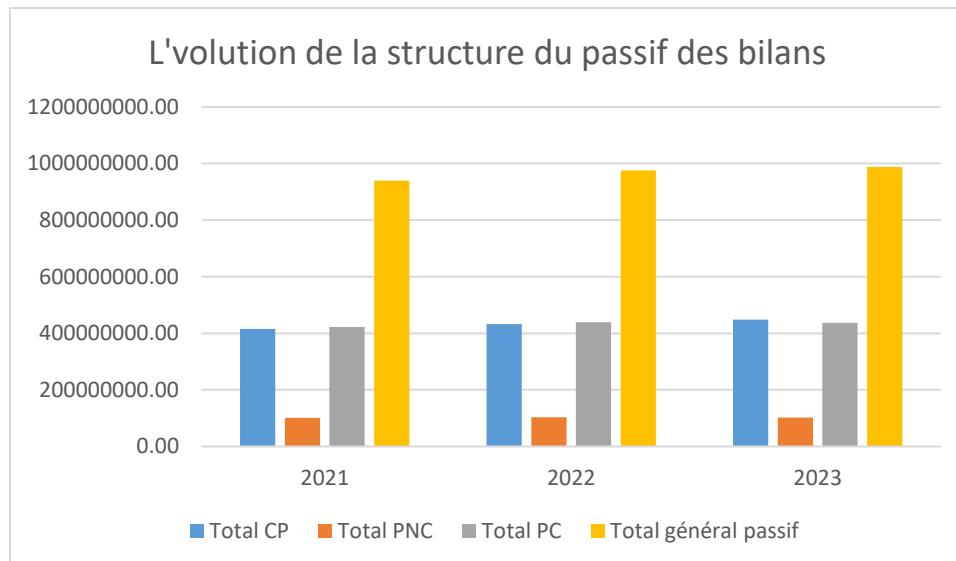
<b>Total général passif</b>	93894734364,35	97504235604,99	98819102717,93	3,84	1,35
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	------	------

Source : Élaboré à partir du bilan passif de la SAA.

### ➤ L'interprétation du total général passif

Nous remarquons que le total général du passif a augmenté en 2022 par rapport à 2021 de 3,84%, et aussi une augmentation de 1,53% en 2023 par rapport à 2022 malgré la légère diminution du passif non courant.

**Figure N°11 :** Représentation graphique du passif des bilans.



Source : Elaboré à partir des documents internes de la SAA.

## 2- Présentation des comptes de résultats des années 2021, 2022 et 2023 (Voir les annexes n °3 ,6 et 9)

### 2-1- La marge d'assurance

**Tableau N°13 :** La marge d'assurance.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Primes acquises à l'exercice</b>	22516201754,10	23409362916,51	23552943571,06	3,97	0,61
<b>Prestation (Sinistres) de l'exercice</b>	12208822420,20	12082843332,38	12407582137,58	-1,03	2,69
<b>Commission s de reassurance</b>	1025291277,77	1144903551,49	1101226677,54	-211,67	-196,19
<b>Marge d'assurance nette</b>	11332670611,67	12471423135,62	12246588291,02	10,05	-1,80

Source : Élaborer à partir des comptes de résultats de la SAA.

### ➤ L'interprétation de la marge nette

La marge d'assurance est principalement constituée des primes acquises, des prestations de sinistres et des commissions de réassurance.

Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la marge d'assurance durant les années 2021, 2022 et 2023. Cette marge a enregistré une augmentation de 10,05% en 2022 par rapport à 2021, principalement due à l'augmentation des primes acquises de 3,97% et à la légère baisse des prestations de sinistres de 1,03%.

Par contre, en 2023, la marge d'assurance a diminué de 1,80% par rapport à 2022, ce qui est dû à une hausse successive mais non proportionnelle des prestations de sinistres de 2,69% et des primes acquises de seulement 0,61% (l'augmentation des prestations étant plus importante que celle des primes acquises).

### 2-2- Le résultat technique opérationnel (RTO)

**Tableau N°14 :** résultat technique opérationnel

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Résultat technique Opérationnel</b>	1363526720,73	1245113162, 30	593359646,5 3	-8,68	-52,34

Source : Élaborer à partir des comptes de résultats de la SAA.

### ➤ L'interprétation de résultat technique opérationnel

Le tableau ci-dessus représente le résultat technique opérationnel de la SAA durant les années 2021, 2022 et 2023.

Nous remarquons une diminution de 8,68% en 2022 par rapport à 2021, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des charges opérationnelles, notamment les frais de personnel et les dotations aux amortissements et provisions.

En revanche, en 2023, il y a une baisse importante de 52,34% par rapport à 2022, due à la hausse continue de ces charges, ce qui a fortement impacté la performance technique de l'entreprise.

### 2-3- Le résultat financière (RF)

**Tableau N°15 :** résultat financier.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Résultat financier</b>	2003164106,87	2268289157,36	2646144078,84	13,24	16,66

Source : Élaborer à partir des comptes de résultats de la SAA.

### ➤ L'interprétation de résultat financier

Le tableau ci-dessus représente le résultat financier durant les années 2021, 2022 et 2023.

D'après ce tableau, le résultat financier a connu une augmentation de 13,24% en 2022 par rapport à 2021 et de 16,66% en 2023 par rapport à 2022.

L'analyse des résultats financiers permet de constater que les revenus financiers générés durant les trois années d'étude sont suffisants pour couvrir les charges financières de l'entreprise.

#### 2-4- Le résultat net de l'exercice

**Tableau N°16 :** résultat net de l'exercice.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	2882978639,92	3147906248,51	3064877102,84	9,19	-2,64

Source : Élaborer à partir des comptes de résultats de la SAA.

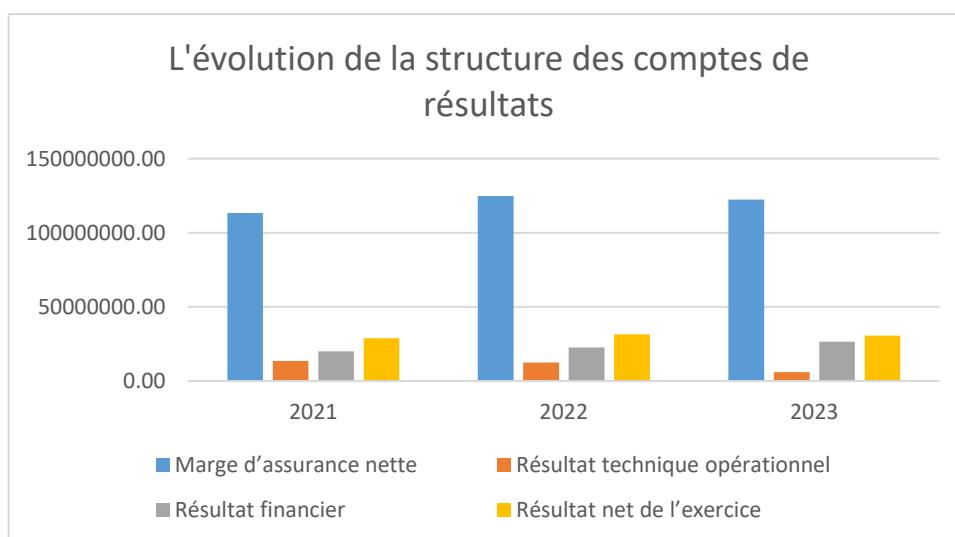
#### ➤ L'interprétation de résultat net de l'exercice

Le tableau ci-dessus représente le résultat net de la SAA durant les années 2021, 2022 et 2023.

D'après ce tableau, le résultat net de la SAA a connu une augmentation de 9,19% en 2022 par rapport à 2021, ce qui est dû à une amélioration générale des performances.

En revanche, en 2023, le résultat net a diminué de 2,64% par rapport à 2022, ce qui peut être attribué à une baisse du résultat technique opérationnel, malgré un résultat financier positif.

**Figure N°12 :** Représentation graphique du compte de résultat.



Source : Elaboré à partir des documents interne de la SAA.

### Section 3 : Etude de la performance financière de la SAA

Pour évaluer l'équilibre financier entre les ressources et les emplois de la compagnie d'assurance, il est nécessaire de calculer un ensemble d'agrégats financiers permettant de mieux appréhender la santé économique de l'entreprise.

Dans le cas de la SAA, les indicateurs de cet équilibre seront calculés et présentés ; les tableaux ci-dessous en exposent les résultats.

## 1- Étude de l'équilibre financier

L'équilibre financier de la SAA sera analysé à travers les principaux indicateurs que sont le fonds de roulement (FR), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN).

### 1-1- Le fonds de roulement de la SAA

**Tableau N°17 : Le fonds de roulement de la SAA**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>CP (1)</b>	51674791710,35	53551214259,10	55082555879,66	3,63	2,86
<b>VI (2)</b>	71764987257,48	75009438682,06	76467847968,34	4,52	1,94
<b>FR (1)-(2)</b>	-20090195547,13	-21458224422,96	-21385292088,68	6,81	-0.34

Source : Élaboré à partir des sources internes de la SAA.

Nous constatons que le Fonds de Roulement Net (FRN) est resté négatif sur les trois années, ce qui indique que la SAA ne parvient pas à couvrir l'ensemble de ses emplois à long terme par des ressources de même nature.

Bien que la situation puisse paraître critique, le secteur des assurances se caractérise par une forte capacité à générer de la liquidité, que les sociétés investissent principalement dans des placements financiers. Le niveau élevé du DCT s'explique en grande partie par l'importance des provisions techniques, qui peuvent même dépasser le capital social.

### 1-2- Le besoin en fonds de roulement de la SAA

**Tableau N°18 : Le besoin de fonds de roulement net de la SAA.**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>AC-VD (1)</b>	14253201868,93	15122270381,30	16499358522,10	6,10	9,11
<b>DCT-DF (2)</b>	42219720480,65	43951765755,02	43735747328,24	4,10	-0,49
<b>BFR (1)-(2)</b>	-27966518611,72	-28829495373,72	-27236388806,14	3,09	-5,53

Source : Élaboré à partir des sources internes de la SAA.

Le tableau montre que le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est resté négatif sur les trois années, ce qui indique que la SAA ne parvient pas à couvrir l'ensemble des besoins liés à son cycle d'exploitation par des ressources d'exploitation de même nature.

### 1-3- La trésorerie nette de la SAA

**Tableau N°19 : Trésorerie nette de la SAA.**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>FR (1)</b>	-20090195547,13	-21458224422,96	-21385292088,68	6,81	-0,34
<b>BFR (2)</b>	-27966518611,72	-28829495373,72	-27236388806,14	3,09	-5,53

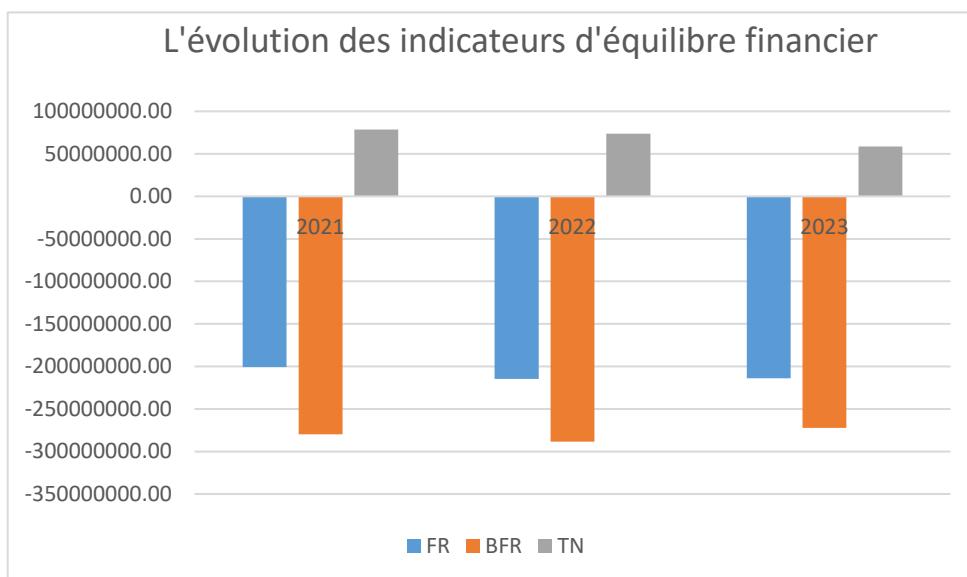
<b>TN (1)-(2)</b>	7876545237,94	7372526541,63	5851896227,49	-6,40	-20,63
-------------------	---------------	---------------	---------------	-------	--------

Source : Élaboré à partir des sources internes de la SAA.

La trésorerie nette a connu une baisse successive de -6,40 % en 2022, puis de -20,63 % en 2023. Cette diminution progressive indique un affaiblissement de la situation de liquidité de la SAA, traduisant une pression croissante sur sa capacité à faire face à ses engagements à court terme. En parallèle, les deux premiers tableaux montrent que le fonds de roulement (FR) reste négatif et se creuse en 2022 (+6,81 %), avant de se stabiliser légèrement en 2023 (-0,34 %), tandis que le besoin en fonds de roulement (BFR) demeure également négatif, avec une hausse en 2022 (+3,09 %) suivie d'une baisse en 2023 (-5,53 %).

Cette configuration reste cohérente avec la nature du secteur des assurances, où les provisions techniques doivent être couvertes par des placements financiers adéquats. Toutefois, la réduction notable de la trésorerie nette en 2023 interpelle sur la capacité de la société à maintenir un équilibre financier durable.

**Figure N°13 :** Représentation graphique des indicateurs d'équilibre financier.



Source : Elaboré à partir des documents interne de la SAA.

## 2- L'étude par la méthode des ratios

Les ratios propres au secteur de l'assurance :

### 2-1- Les ratios de l'activité

**Tableau N°20 :** Les ratios de l'activité de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Primes émises</b>	21423880381,23	21521262682,08	22845941479,86	0,45	6,16
<b>Primes acquises</b>	22516201754,10	23409362916,51	23552943571,06	3,97	0,61

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Le tableau ci-dessus représente les ratios d'activité qui sont :

- Le ratio de la croissance des primes émises ;
- Le ratio des primes acquises.

Premièrement, nous allons discuter du ratio de croissance des primes émises.

On remarque qu'il y a une légère augmentation de 0,45 % en 2022 par rapport à 2021.

En 2023, le ratio de croissance des primes émises a connu une hausse plus marquée de 6,16 % par rapport à 2022, ce qui reflète probablement une amélioration de l'activité commerciale et une augmentation des souscriptions.

Concernant les primes acquises, nous pouvons remarquer que le ratio a connu une augmentation de 3,97 % en 2022 par rapport à 2021.

En 2023, toutefois, le ratio de croissance des primes acquises a fortement ralenti, enregistrant une hausse de seulement 0,61 % par rapport à 2022, ce qui pourrait s'expliquer par une stabilisation du portefeuille ou un ralentissement dans l'enregistrement des primes acquises.

## 2-2- Les ratios techniques

### 2-2-1- Le ratio de sinistralité

**Tableau N°21 : Ratio de sinistralité de la SAA.**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Sinistres nets (1)</b>	12208822420,20	12082843332,38	12407582137,58	-1,03	2,69
<b>Primes nettes acquises (2)</b>	22516201754,10	23409362916,51	23552943571,06	3,97	0,61
<b>Ratio (1) / (2)</b>	54,22 %	51,62 %	52,68 %	-4,81	2,06

**Source :** Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio de sinistralité (S/P), qui mesure le rapport entre les sinistres nets et les primes nettes acquises, reste bien en dessous de la norme (inférieure à 1). En 2022, ce ratio a diminué de 4,81% par rapport à 2021, passant de 54,22 % à 51,62 %, ce qui traduit une amélioration de la maîtrise des sinistres, grâce à une légère baisse des sinistres nets (-1,03 %) combinée à une augmentation des primes nettes acquises (+3,97 %).

En revanche, en 2023, le ratio a connu une augmentation de 2,06 %, atteignant 52,68 %, conséquence d'une hausse des sinistres nets (+2,69 %) plus rapide que celle des primes nettes acquises (+0,61 %). Ce léger déséquilibre indique un relâchement dans le contrôle des sinistres, tout en restant dans un seuil acceptable.

### 2-2-2- Ratio de frais de gestion

**Tableau N°22 :** Ratio de frais de gestion de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Frais de gestion (1)</b>	9591183046,92	9850957119,66	10366119975,42	2,71	5,23
<b>Primes acquises (2)</b>	22516201754,10	23409362916,51	23552943571,06	3,97	0,61
<b>Ratio de frais de gestion (1) / (2)</b>	42,60 %	42,08 %	44,01 %	1,21-	4,59

**Source :** Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a connu une diminution de 1,21 % en 2022 par rapport à 2021, suite à une hausse modérée des frais de gestion de 2,71 %, moins importante que celle des primes acquises qui ont augmenté de 3,97 %. Par contre, en 2023, ce ratio a augmenté de 4,59 % par rapport à 2022, ce qui reflète un déséquilibre croissant entre les charges et les produits.

### 2-2-3- Ratio combiné

**Tableau N°23 :** Ratio combiné de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Charge sinistre</b>	12208822420,20	12082843332,38	12407582137,58	-1,03	2,69
<b>Frais de gestion</b>	9591183046,92	9850957119,66	10366119975,42	2,71	5,23
<b>Total (1)</b>	21800005467,12	21933800452,04	22773702113,00	0,61	3,83
<b>Prime acquise (2)</b>	22516201754,10	23409362916,51	23552943571,06	3,97	0,61
<b>Ratio (1) / (2)</b>	96,82 %	93,70 %	96,69 %	-3,23	3,20

**Source :** Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a connu une diminution de 3,23 % en 2022 par rapport à 2021, suite à une hausse modérée des charges sinistre et frais de gestion de 0,61 %, moins importante que l'augmentation des primes acquises de 3,97 %. En 2023, ce ratio a augmenté de 3,20 % par rapport à 2022, en raison d'une hausse plus marquée des charges globales de 3,83 %, alors que les primes acquises n'ont connu qu'une légère augmentation de 0,61 %.

### 2-3- Ratio de productivité de l'actif

**Tableau N°24 :** Ratio de productivité de la SAA.

	Années		Evolution		
	2021	2022	2023	%	%
<b>Primes acquises (1)</b>	22516201754,10	23409362916,51	23552943571,06	3,97	0,61
<b>Total actif (2)</b>	93894734364,35	97504235604,99	98819102717,93	<b>3,84</b>	<b>1,35</b>
<b>Ratio (1) / (2)</b>	23,98 %	24,01 %	23,83 %	0,12	-0,73

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

La productivité de l'actif a légèrement augmenté de 0,12 % en 2022, grâce à une hausse des primes acquises (3,97%) légèrement supérieure à celle de l'actif (3,84%). En revanche, en 2023, elle a diminué de 0,73 %, en raison d'une croissance des primes plus faible (0,61) que celle de l'actif (1,35), indiquant une légère baisse de performance.

### 2-4- Ratio de liquidité générale

**Tableau N°25 :** Ratio de liquidité générale de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Actif circulant (1)</b>	22129747106,87	22494796922,93	22351254749,59	1,65	-0,64
<b>DCT (2)</b>	42219942654	43953021345,89	43736546838,27	4,10	-0,49
<b>Ration (1) / (2)</b>	52,42 %	51,18 %	51,10 %	-2,36	-0,15

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio de liquidité générale reste inférieur à 100 % sur les trois années, ce qui montre que l'actif circulant ne couvre pas totalement les dettes à court terme. Malgré de légères variations, la situation de liquidité reste insuffisante et stablement défavorable.

### 2-5- Ratios de rentabilité

#### 2-5-1- Ratio de rentabilité économique

**Tableau N°26 :** Ratio de rentabilité économique de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Résultat net (1)</b>	2882978639,92	3147906248,51	3064877102,84	9,19	-2,64
<b>Total actif (2)</b>	93894734364,35	97504235604,99	98819102717,93	<b>3,84</b>	<b>1,35</b>
<b>Ratio (1) / (2)</b>	3,07 %	3,23 %	3,10 %	5,15	3,93-

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

En 2022, elle a augmenté de 5,15 % par rapport à 2021, suite à une hausse du résultat net de 9,19 %, plus importante que celle du total de l'actif (+3,84 %).

Par contre, en 2023, la rentabilité économique a diminué de 3,93 %, en raison d'une baisse du résultat net de 2,64 %, malgré une légère augmentation de l'actif de 1,35 %, ce qui traduit un léger recul de la performance financière.

### 2-5-2- Ratio de rentabilité financière

**Tableau N°27 : Ratio de rentabilité financière de la SAA.**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Résultat net (1)</b>	2882978639,92	3147906248,51	3064877102,84	9,19	-2,64
<b>Capitaux propres (2)</b>	41561339995,93	43209246244,44	44862254622,82	3,96	3,83
<b>Ratio (1) / (2)</b>	6,94 %	7,29 %	6,83 %	5,03	-6,23

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

En 2022, ce ratio a augmenté de 5,03 %, en lien avec une hausse du résultat net de 9,19 %, supérieure à celle des capitaux propres (+3,96 %).

Par contre, en 2023, le ratio a diminué de 6,23 %, en raison d'une baisse du résultat net de 2,64 %, tandis que les capitaux propres ont continué d'augmenter de 3,83 %, ce qui reflète un léger recul de la rentabilité financière.

### 2-6- Ratio d'endettement

**Tableau N°28 : Ratio d'endettement de la SAA.**

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Dette LT (1)</b>	10113451714,42	10341968014,66	10220301256,84	2,26	-1,18
<b>Capitaux propre (2)</b>	41561339995,93	43209246244,44	44862254622,82	3,96	3,83
<b>Ratio (1) / (2)</b>	24,33 %	23,93 %	22,78 %	-1,64	-4,82

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Dans ce tableau, le ratio d'endettement à long terme a diminué de 1,64 % en 2022 par rapport à 2021, malgré une légère hausse des dettes à long terme de 2,26 %, car les capitaux propres ont augmenté davantage (+3,96 %).

En 2023, le ratio a connu une baisse plus marquée de 4,82 %, en raison d'une diminution des dettes à long terme de 1,18 %, combinée à une hausse des capitaux propres de 3,83 %, confirmant une structure financière solide avec un niveau d'endettement maîtrisé.

## 2-7- Ratio de solvabilité

**Tableau N°29 :** Le ratio de solvabilité de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Total Actif (1)</b>	93894734364,35	97504235604,99	98819102717,93	3,84	1,35
<b>Total des dettes (2)</b>	52333394368,42	54294989360,55	53956848095,11	3,75	-0,62
<b>Ratio (1) / (2)</b>	179,42 %	179,58 %	183,14 %	0,09	1,98

**Source :** Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Dans ce tableau, le ratio de solvabilité varie entre 179 % et 183 % durant les trois années, ce qui signifie que l'entreprise reste largement solvable, capable de couvrir la totalité de ses dettes avec son actif. En 2022, le ratio a légèrement augmenté de 0,09 %, grâce à une hausse du total actif de 3,84 %, légèrement supérieure à celle des dettes (+3,75 %).

En 2023, le ratio de solvabilité a progressé de 1,98 %, en raison d'une augmentation du total actif de 1,35 % combinée à une baisse des dettes de 0,62 %, ce qui reflète une amélioration de la structure financière et une meilleure capacité de remboursement.

## 2-8- Ratio de financement par la réassurance

**Tableau N°30 :** Ratios de financement par la réassurance de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Provision technique actif (1)</b>	5015685260, 17	5960911145,77	4714930603,02	18,85	-20,90
<b>Provision technique passif (2)</b>	30561485984 ,38	30430209091,42	29813671217,04	-0,43	-2,03
<b>Ratio (1) / (2)</b>	16,41 %	19,59 %	15,81 %	19,36	-19,27

**Source :** Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Ce ratio a fortement augmenté en 2022(19,36%) grâce à la hausse des provisions à l'actif. En 2023, il a nettement diminué (19,27%) en raison d'une baisse plus marquée des provisions techniques à l'actif qu'au passif, indiquant une réduction de la couverture technique.

## 2-9- Les ratios à travers le compte de résultat

### 2-9-1- Ratio de rentabilité d'exploitation

**Tableau N°31 :** Ratios de la rentabilité d'exploitation de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Marge d'assurance nette (1)</b>	11332670611,67	12471423135,62	12246588291,02	10,05	-1,80
<b>Primes émises (2)</b>	21423880381,23	21521262682,08	22845941479,86	0,45	6,16
<b>Ratio (1) / (2)</b>	52,90 %	57,95 %	53,61 %	9,55	-7,50

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

Le ratio de rentabilité d'exploitation a augmenté en 2022 (9,55%) grâce à une forte progression de la marge d'assurance nette (10,05%). En 2023, il a diminué (-7,50%), car les primes émises ont augmenté plus rapidement (6,16%) que la marge (0,45%), traduisant une baisse de la rentabilité.

### 2-9-2- Ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers

**Tableau N°32 :** Le ratio de taux de résultat financier par rapport aux produits financiers de la SAA.

	Années			Evolution	
	2021	2022	2023	%	%
<b>Résultat financier (1)</b>	2003164106,87	2268289157,36	2646144078,84	13,24	16,66
<b>produits (2) financiers</b>	2117993004,94	2409036192,80	2794747726,29	13,74	16,01
<b>Ratio (1) / (2)</b>	94,58 %	94,16 %	94,68 %	0,44-	0,56

Source : Élaborer à partir des états financiers de la SAA.

En 2022, le ratio du résultat financier sur les produits financiers a légèrement diminué de 0,44 % par rapport à 2021, en raison d'une augmentation légèrement plus forte des produits financiers (+13,74 %) que du résultat financier (+13,24 %).

En 2023, le ratio a augmenté de 0,56 %, cette fois grâce à une hausse plus marquée du résultat financier (+16,66 %) par rapport aux produits financiers (+16,01 %).

## 3- Les constats et recommandation

### L'analyse des bilans de l'entreprise « SAA » sur la période 2021 à 2023 fait ressortir les éléments suivants

- Le Fonds de Roulement Net (FRN) reste négatif sur les trois années étudiées, ce qui indique que la SAA ne parvient pas à financer ses emplois stables avec des ressources à long

terme. Cela reflète une situation de déséquilibre structurel dans la couverture de ses besoins durables.

- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) demeure également négatif au cours des trois exercices, traduisant une capacité de l'exploitation à générer plus de ressources qu'elle n'en consomme. Cependant, cela souligne aussi une gestion serrée du cycle d'exploitation.

- La trésorerie nette enregistre une baisse successive de -6,40 % en 2022 puis de -20,63 % en 2023, ce qui révèle une détérioration progressive de la liquidité de la SAA et une pression croissante sur sa capacité à faire face à ses obligations à court terme.

#### **A travers l'analyse de la performance par ratios on constate que**

- Le ratio de croissance des primes émises affiche une légère progression en 2022 (+0,45 %), suivie d'une hausse plus significative en 2023 (+6,16 %), traduisant une amélioration de l'activité commerciale et une augmentation des souscriptions.

- Le ratio de croissance des primes acquises a augmenté de 3,97 % en 2022, mais a ralenti en 2023 avec une hausse modeste de 0,61 %, ce qui pourrait indiquer une stabilisation du portefeuille ou un ralentissement dans la comptabilisation des primes.

- Le ratio de sinistralité reste inférieur à 1 sur les trois années, ce qui reflète une bonne maîtrise des risques. Il a diminué en 2022 (-4,81 %), avant de remonter légèrement en 2023 (+2,06 %), signalant une hausse des sinistres nets.

- Le ratio des frais de gestion a baissé de 1,21 % en 2022, illustrant un contrôle efficace des charges, mais a augmenté de 4,59 % en 2023, traduisant une dégradation de l'équilibre entre frais et primes acquises.

- Le ratio de charge globale a diminué de 3,23 % en 2022, en lien avec une meilleure maîtrise des coûts, mais a progressé de 3,20 % en 2023, en raison d'une hausse des charges plus rapide que celle des produits.

- La productivité de l'actif a connu une légère hausse en 2022 (+0,12 %), puis une baisse en 2023 (-0,73 %), traduisant une performance moindre de l'actif en lien avec le ralentissement des primes.

- Le ratio de liquidité générale reste inférieur à 1 sur les trois années, indiquant une insuffisance de l'actif circulant pour couvrir les dettes à court terme, malgré une stabilité globale.

- La trésorerie nette enregistre une baisse continue, de -6,40 % en 2022 puis -20,63 % en 2023, signalant un affaiblissement préoccupant de la situation de liquidité

- La rentabilité économique a progressé en 2022 (+5,15 %), mais a reculé en 2023 (-3,93 %), reflétant un affaiblissement de la capacité de l'actif à générer du résultat.

- La rentabilité financière a augmenté en 2022 (+5,03 %), soutenue par une hausse du résultat net, avant de chuter en 2023 (-6,23 %), impactée par la baisse du bénéfice.

- Le ratio d'endettement à long terme est en baisse sur les deux années (-1,64 % en 2022, -4,82 % en 2023), confirmant une amélioration de la structure financière et une dépendance réduite aux dettes à long terme.

- Le ratio de solvabilité demeure largement supérieur à 100 % durant les trois années, assurant la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements. Il s'est amélioré en 2023 (+1,98 %), traduisant une meilleure solidité financière.

- Le ratio des provisions techniques a fortement progressé en 2022 (+19,36 %), témoignant d'une meilleure couverture, avant de baisser sensiblement en 2023 (-19,27 %), indiquant une réduction de la couverture technique.

- La rentabilité d'exploitation a affiché une nette amélioration en 2022 (+9,55 %), portée par la progression de la marge d'assurance, mais a reculé en 2023 (-7,50 %), en raison d'une hausse des primes plus rapide que celle de la marge.

- Le résultat financier rapporté aux produits financiers a légèrement diminué en 2022 (-0,44 %), puis a augmenté en 2023 (+0,56 %), soulignant une amélioration de la rentabilité des investissements financiers.

### Les recommandations

- Étant donné que le Fonds de Roulement Net (FRN) reste négatif sur les trois dernières années, il est essentiel pour la SAA de mettre en place une stratégie visant à équilibrer ses ressources à long terme et ses emplois. Cela pourrait inclure la recherche de financements stables ou la révision de la structure de capital pour renforcer la solvabilité à long terme.

- Le maintien d'un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) négatif suggère que la SAA utilise efficacement ses ressources d'exploitation. Toutefois, il est nécessaire de surveiller de près cette situation pour éviter tout déséquilibre qui pourrait affecter la stabilité financière.

- La baisse progressive de la trésorerie nette en 2022 et 2023 indique une pression accrue sur la liquidité. Il est donc crucial pour la SAA d'optimiser sa gestion de trésorerie en améliorant le recouvrement des créances, en négociant des délais de paiement plus avantageux avec les fournisseurs et en utilisant des outils de gestion de trésorerie pour anticiper les besoins de liquidités.

- La diminution du ratio de sinistralité en 2022, suivie d'une légère augmentation en 2023, indique une gestion efficace des sinistres. Il est recommandé de poursuivre les efforts pour maîtriser les coûts des sinistres tout en maintenant la qualité du service aux assurés.

- L'augmentation du ratio des frais de gestion en 2023 suggère une pression sur les coûts administratifs. Il est conseillé à la SAA d'examiner ses processus internes pour identifier des opportunités d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts.

- La baisse de la productivité de l'actif en 2023 indique une utilisation moins optimale des actifs. Il serait bénéfique pour la SAA d'évaluer l'efficacité de ses investissements et de ses actifs afin d'améliorer la rentabilité.

- Le ratio de liquidité générale inférieur à 100 % sur les trois années souligne une insuffisance de liquidités pour couvrir les dettes à court terme. Il est impératif pour la SAA d'améliorer sa gestion de la liquidité en optimisant les flux de trésorerie et en assurant une couverture adéquate des engagements à court terme.

- La rentabilité économique en légère baisse en 2023 suggère une pression sur la rentabilité globale. Il est recommandé à la SAA d'analyser ses sources de revenus et de coûts pour identifier des leviers d'amélioration de la rentabilité.

- La rentabilité financière en diminution en 2023 indique une baisse du rendement des capitaux propres. Il serait judicieux pour la SAA d'examiner ses stratégies d'investissement et de financement pour optimiser le rendement pour les actionnaires.

- La diminution du ratio d'endettement à long terme en 2023 reflète une gestion prudente de la dette. Il est conseillé à la SAA de maintenir cette approche pour assurer une structure financière saine et une flexibilité financière suffisante.

- Le ratio de solvabilité stable entre 179 % et 183 % sur les trois années indique une capacité à couvrir les dettes totales avec les actifs. Il est important pour la SAA de maintenir ce niveau de solvabilité pour assurer la confiance des parties prenantes et la stabilité financière.

- La variation du ratio de financement par la réassurance en 2023 suggère une réduction de la couverture technique. Il est essentiel pour la SAA de revoir ses provisions techniques pour s'assurer qu'elles sont adéquates et conformes aux exigences réglementaires.

- La baisse du ratio de rentabilité d'exploitation en 2023 indique une pression sur la rentabilité des activités principales. Il est recommandé à la SAA d'examiner ses opérations pour identifier des opportunités d'amélioration de la rentabilité opérationnelle.

- La stabilité du ratio du résultat financier sur les produits financiers en 2023 suggère une gestion stable des investissements financiers. Il est conseillé à la SAA de continuer à surveiller ses investissements pour optimiser les rendements financiers.

Ces recommandations visent à aider la SAA à renforcer sa position financière et à améliorer sa performance globale.

## Conclusion du chapitre

Ce chapitre est consacré à l'étude de cas empirique menée au sein de la SAA. Il constitue une application concrète des concepts abordés dans les deux premiers chapitres, dans le but d'évaluer la performance de l'entreprise.

Après une première approche permettant de découvrir la SAA, une présentation générale de l'entreprise et de sa structure organisationnelle a été réalisée. L'analyse financière de la SAA s'est appuyée sur l'étude des bilans, des comptes de résultat ainsi que sur diverses analyses financières.

Deux méthodes ont été retenues pour cette évaluation. La première repose sur l'analyse des indicateurs d'équilibre, à savoir : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie. Ces indicateurs ont permis de constater que la SAA maintenait une situation financière équilibrée sur les trois années étudiées (2021, 2022 et 2023).

La seconde méthode utilisée est celle des ratios financiers, qui a permis de mettre en évidence les points forts et les faiblesses de l'entreprise, et ainsi d'évaluer sa performance globale.

## **CONCLUSION GENERALE**

Aujourd’hui, l’évaluation de la performance financière des compagnies d’assurance représente un enjeu stratégique majeur, dans un contexte économique marqué par l’incertitude, la concurrence et des exigences réglementaires de plus en plus strictes. En effet, la performance ne se résume plus uniquement à la rentabilité, mais englobe aussi la solvabilité, l’efficience opérationnelle et la capacité à gérer les risques. Elle reflète la solidité de l’entreprise, son aptitude à créer de la valeur durable et à faire face à ses engagements dans le temps.

L’objectif principal de cette recherche a été d’analyser la performance financière d’une compagnie d’assurance, à travers une approche théorique et une application pratique sur un cas réel : la Société Algérienne d’Assurance (SAA).

Dans le premier chapitre, nous avons posé les fondements théoriques de notre recherche en présentant les différentes notions de performance, les spécificités du secteur de l’assurance, ainsi que le cadre réglementaire algérien. Cette base nous a permis de mieux cerner les enjeux liés à la gestion des compagnies d’assurance dans un environnement réglementé.

Le deuxième chapitre s’est focalisé sur les outils et méthodes d’analyse financière adaptés aux entreprises d’assurance. Nous avons défini les principaux indicateurs de performance, en mettant en évidence les particularités financières du secteur, telles que les exigences en matière de solvabilité et de couverture des engagements. L’analyse par ratios, notamment, s’est avérée être un instrument pertinent pour mesurer l’équilibre financier, la rentabilité et la solvabilité des assureurs.

Enfin, dans le troisième chapitre, nous avons appliqué cette démarche à la SAA, en analysant ses états financiers et en interprétant divers ratios sur une période donnée. Cette étude empirique nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement interne de la compagnie et d’évaluer concrètement sa performance financière. Les résultats obtenus ont montré que la SAA dispose d’une situation financière stable, appuyée par une bonne gestion de ses ressources et une capacité à répondre à ses obligations.

Ainsi, les analyses menées au cours de cette recherche nous permettent de confirmer les trois hypothèses formulées dans l’introduction générale. Tout en mettant en lumière l’importance d’une évaluation rigoureuse de la santé financière dans un secteur aussi spécifique que celui de l’assurance.

### Constats et thèse des hypothèses

Un résultat net stable et en progression constante, ainsi qu'un rendement des capitaux propres satisfaisant, traduisent la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels, ce qui confirme notre première hypothèse.

L'analyse du compte de résultat et du bilan a permis de dégager des indicateurs clés comme la rentabilité, la solvabilité et la liquidité. Ces documents financiers ont donc fourni les données nécessaires pour mesurer la performance de manière fiable, ce qui confirme notre deuxième hypothèse.

L'usage combiné de ratios et les indicateurs a permis de dresser un diagnostic précis de la performance financière de l'entreprise. Cela confirme que ces outils sont indispensables dans l'évaluation, validant ainsi notre troisième hypothèse.

### Les perspectives de recherche

Ce travail n'a pas la prétention de traiter de manière exhaustive toutes les dimensions liées à l'évaluation de la performance financière des compagnies d'assurance. Plusieurs pistes de réflexion méritent d'être approfondies dans le cadre de recherches futures. Nous en proposons quelques-unes à titre indicatif :

- Les limites des indicateurs traditionnels de performance financière dans le secteur des assurances : quels ajustements ou innovations pourraient permettre une évaluation plus fine et contextuelle ?
- Le lien entre la qualité de la gouvernance d'entreprise et la performance financière durable dans les compagnies d'assurance ;
- Comment la performance extra-financière (critères ESG : environnement, social, gouvernance) peut-elle être intégrée aux outils classiques d'évaluation de la performance financière dans le secteur assurantiel ?
- L'influence des cycles économiques et des chocs exogènes (pandémies, crises financières) sur la stabilité des indicateurs de performance utilisés dans l'assurance.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

- ALAZARD. (C) et SEPARI (S), « contrôle de gestion : manuel et applications », Edition Dunod, 6eme éd, Paris, 2004.
- ALAZARD. (C) et SEPARI. (S), « contrôle de gestion », Edition Dunod, Paris, 2010.
- BAIRD. (J-W), « Managing performance », Edition Wiley, 1986.
- BARUCH. (P) et MIRVAL. (G), « Comptabilité générale », Edition Ellipses, France, 1996.
- BEATRICE et GRANDGUILLOT. (F), « L'essentielle de l'analyse financière », Edition Gualino, 12eme éd, Paris, 2014-2015.
- BELGHANAMI. (N) et BAALA. (T), « La performance des entreprises conventionnelles et celle islamique et ses aspects », Revue de gestion et des sciences économiques Prospects, Université Mohamed Boudiaf de M'sila, N °03, 2018.
- BERLAND. (N), « Mesurer et piloter la performance », Edition e-ebook, Paris, 2009.
- BESCOS. (P-L) et al, « contrôle de gestion et management », Edition Montchrestien, 4ème éd, Paris, 1997.
- Béatrice, Francis et Grandguillot, « Analyse financière », 4ème édition, Paris, Edition Gualino, 2006.
- Béatrice, Francis et Grandguillot, « Analyse financière », Edition Gualino, 24eme éd, Paris, 2020-2021.
- BOISLANDELLE. (H-M), « Gestion des Ressources Humaines dans les PME », Edition economica, Paris, 1998.
- BOUQUIN. (H), « le contrôle de gestion », presses universitaires de France, collection gestion, 6ème éd. Paris, 2004.
- BOUYACOUB. (F), « L'entreprise et le financement bancaire », édition Casabah, Alger, 2001.
- BOURGUIGNON. (A), « Peut-on définir la performance ? », Revue française de comptabilité, 1995.
- COHEN. (E), « Analyse financière », Edition Economica, 6éme édition, Paris, 2006.
- COUILBAUT. (F), CONSTANT. (E) et LATRASSE. (M), « Les grands principes de l'assurance », 5éme éd. Paris, l'argus, 2002.
- COUILBAUT. (F), CONSTANT. (E) et LATRASSE. (M), « Les grands principes de l'assurance », Edition l'argus, 2002.
- DEREZ. (M) et DUVANT. (M), « Analyse financières », Edition techniques, France, septembre 1999.
- DORIATH. (B) et GOUJE. (C), « Gestion prévisionnelle et mesure de la performance », Edition Dunod, paris.
- DORIATH. (B) et GOUJET. (CH), « Gestion prévisionnelle et mesure de la performance », Edition Dunod, Paris, 2002.
- DORIATH. (B), GOUJET. (CH), « Gestion prévisionnelle et mesure de la performance », Edition Dunod, paris, 2011.
- François. (C), Eliashberg. (C), « Les grands principes de l'assurance », 10éme éd, Paris, Largus, 2011.
- GERARD. (M), « Gestion financière », Edition Bréal, 4eme Edition, France, 2007.

## BIBLIOGRAPHIE

- Grégory. (H), « Nouveaux Entéments de comptabilité nationale », Revue économique, 2012.
- HASSID. (A), « Introduction à l'étude des assurances économiques », Entreprise Nationale du Livre, Alger, 1984.
- HENRIET. (D) et ROCHE. (J-C), « Microéconomie de l'assurance », Edition Economica, Paris, 1991.
- K.P.M.G Algérie, « Guide d'investir en Algérie », Alger, éd 2011.
- KHEMAKHEM. (A), « La dynamique du contrôle de gestion », Edition Dunod, Paris, 1992.
- Kulshreshtha. (S-N), « DISCRIMINATING CREDIT WORTHINESS OF CANADIAN PRAIRIE FARMERS », Revue Canadienne D Agroéconomie, VL 21, 2008.
- LAHILLE. (J-P), « Analyse Financière », Edition Dalloz, paris, 2001.
- LAMBERT-FAIVRE. (Y), « Droit des assurances », Edition dalloz, 11ème éd, Paris, 2001.
- LANGROIS, BONNER. (C) et BRINGER. (M), « contrôle de gestion », Paris, Edition Berti, 2008.
- LEROY. (M), « le tableau de bord au service de l'entreprise », Edition d'organisation, paris, 2001.
- Maarek. (G), « Investissement et contrainte financière », Revue d'économie financière, N°05-06, 1988.
- MALO. (J -L), et MATHE. (J-C), « L'essentiel du contrôle de gestion », Edition d'Organisation, 2ème Edition, Paris.
- MARTORY. (B), CROZET. (D), « Gestion des Ressources Humaines : pilotage sociale et performance », Edition DUNOD, 5éme éd, 2002.
- MOISSET. (A), « Contrôle de gestion et pilotage de la performance », Edition Dunod, 3ème é, Paris, 2009.
- NKODI LUKAU. (F), « Gestion des assurances », Edition Hamarttan RDC, Paris, 2014.
- PAUCHER. (P), « Mesure de la performance financière de l'entreprise », 1993.
- PEYRARD. (J), AVENEL. (J-D) et PEYRARD (M), « Analyse financière », Edition Vinbert, 9éme, Paris, 2006.
- SOGBOSSI BOCCO. (B), « Perception de la notion de performance par les dirigeants des petites entreprises en Afrique », Revue des sciences de gestion N°241, 2010.
- TRAINR. (P) et THOUROT. (P), « Gestion de l'entreprise d'assurance », Edition Dunord, 2éme éd, 2017.
- WEISS. (D), « La fonction ressources humaines », édition d'Organisation, 3ème éd, Paris, 1988.
- WILFRIED. (N), CHANTEUX. (A), « Les tableaux de bord et business plan ». Edition des chambres de commerce et d'industriel, 2005.

## Thèse et mémoires

- Belhiret Naima, « le réseau de la bancassurance au sein d'une société d'assurance et de la banque. Cas de la SAA de Tizi Ouzou », Institut national spécialisé de formation professionnelle Imerzoukene Arezki Tizi Ouzou (INSFP), 2014.
- BESSAH. (B) et BOUHAJJER. (N), « La mesure de la performance financière d'une compagnie d'assurance », Mémoire de master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou,

## BIBLIOGRAPHIE

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, Département Finance et Assurances.

- DAOUDI. (A), « L'analyse financière comme mesure de La rentabilité et de la performance des entreprises », Mémoire de master, finance et comptabilité, Ecole supérieure de commerce.
- DJEDOU. (M), « Le rôle du tableau de bord dans l'amélioration de la performance de l'entreprise », mémoire de fin de cycle pour l'obtention d'un master en finance et comptabilité, Ecole supérieure de commerce, Koléa, 2016.
- IKENE. (A) et KHABER. (H), « Analyse financière de l'activité et de la rentabilité d'une entreprise : Cas NAFTAL District commercialisation de Tizi-Ouzou », mémoire de fin de cycle pour l'obtention d'un master en finance, Faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, Département des sciences commerciales, 2017.
- NOUADJI. (S), YEDDER. (S), « Contribution de l'audit interne à l'amélioration de la performance financière de l'entreprise », Mémoire de master, comptabilité et finance, Ecole supérieure de commerce.
- OUACHRINE. (H), « Gestion de la force de vente et performance de la fonction commerciale de l'entreprise », thèse de magistère INC, 2003.

### Sites Web (Websites)

<https://blog.hubspot.fr/sales/outils-controle-de-gestion>

### Textes législatifs

- Loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction jusqu'à nouvel ordre de la législation en vigueur au 31 décembre 1962.
- Loi n° 63-197 du 8 juin 1963 portant institution de la réassurance légale et création de la caisse algérienne d'assurance et de réassurance CAAR.
- Loi n° 63-201 du 8 juin 1963 relative aux obligations et garanties exigées des entreprises d'assurance exerçant une activité en Algérie.
- Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances

### Normes

- Normes IFRS 4 Contrat d'Assurance.

### Textes officiels

- المطبوعات الجامعية، الجزائر مراجعة جديدة، محاضرات في قانون التأمين الجزائري، الطبعة الثانية؛ ديوان 2007.

### Autres

- Ministère des finances. Conseil national de la comptabilité. AVIS N°89.

## ANNEXES

### Annexe 01 : Actif du bilan de l'année 2021.

<b>BENHABILES ZOHEIR</b> Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL Les Orangers Rouiba N° Agrément : 0131	<b>TOUDERT AKLI</b> Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes Cité CENESTAL BT H, N°130 REGAIA, ALGER N° Agrément : 0321
---	--

### Bilan Actif au 31/12/2021

ACTIF	Montant Brut 2021	Amort - Prov 2021	Montant Net 2021	Montant Net 2020
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations Incorporelles	280 747 709,82	192 995 469,70	87 752 240,12	99 642 466,65
Immobilisations Corporelles				
Terrains	6 552 419 215,20	-	6 552 419 215,20	6 132 619 215,20
Bâtiments Exploitation	20 500 498 697,87	5 072 186 348,76	15 428 312 349,11	14 779 064 564,96
Bâtiments Placement	1 487 761 714,72	821 149 339,17	666 612 375,55	689 876 076,19
Autres Immobilisations corporelles	1 953 759 984,28	1 182 181 855,78	771 578 128,50	780 510 954,56
Immobilisations en Concession	122 527 588,00	33 386 858,60	89 140 729,40	92 853 686,61
Immobilisations en Cours	917 719 222,81	-	917 719 222,81	1 460 317 057,10
Immobilisations Financières				
Titres nis en équivalence :				
Autres participations et créances rattachées	5 702 547 646,06	1 040 116 741,88	4 662 430 904,18	4 194 527 197,43
Autres Immobilisations Financières	40 906 212 205,59	-	40 906 212 205,59	34 302 631 117,06
Prêts et autres actifs financiers non courants	207 552 786,52	-	207 552 786,52	127 938 950,48
Impôts différés actif	1 408 895 411,66	-	1 408 895 411,66	1 413 575 263,61
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants	66 361 688,84	-	66 361 688,84	66 974 850,76
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>80 107 003 871,37</b>	<b>8 342 016 613,89</b>	<b>71 764 987 257,48</b>	<b>64 140 531 400,61</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Provisions Techniques d'Assurance				
Part de la coassurance cédée	5 015 685 260,17	-	5 015 685 260,17	3 136 004 106,95
Part de la réassurance cédée				
Créances et Empris assimilés				
Cessionnaires et Cédants débiteurs	2 028 303 141,18	-	2 028 303 141,18	849 831 156,96
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs	8 923 083 165,24	2 783 335 537,13	6 139 747 628,11	5 860 938 428,26
Autres débiteurs	736 270 621,44	42 398 167,01	693 872 454,43	1 177 986 795,19
Impôts et assimilés	233 432 498,64	22 674 994,34	210 757 504,30	129 627 100,61
Autres créances et emplois assimilés	164 835 880,74	-	164 835 880,74	171 836 166,82
Disponibilités et Assimilées				
Placements et autres actifs financiers courants (sauf 509 - versant restant à effectuer)	1 872 246 000,00	-	1 872 246 000,00	7 401 404 000,00
Trésorerie (sauf 519 - concours bancaires courants)	6 042 134 808,95	37 835 571,01	6 004 299 237,94	4 164 789 697,75
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>25 015 991 316,39</b>	<b>816 244 269,49</b>	<b>22 129 747 106,87</b>	<b>22 892 417 452,54</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>105 122 993 395,67</b>	<b>14 338 200 883,38</b>	<b>93 894 031 364,25</b>	<b>67 032 948 853,15</b>



## Annexe 02 : Passif du bilan de l'année 2021.

BENHABILES ZOHEIR  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL  
 Les Orangers Rouiba  
 N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Cité CENESTAL BT H, N°130  
 REGAIA, ALGER  
 N° Agrément : 0321

### Bilan Passif au 31/12/2021

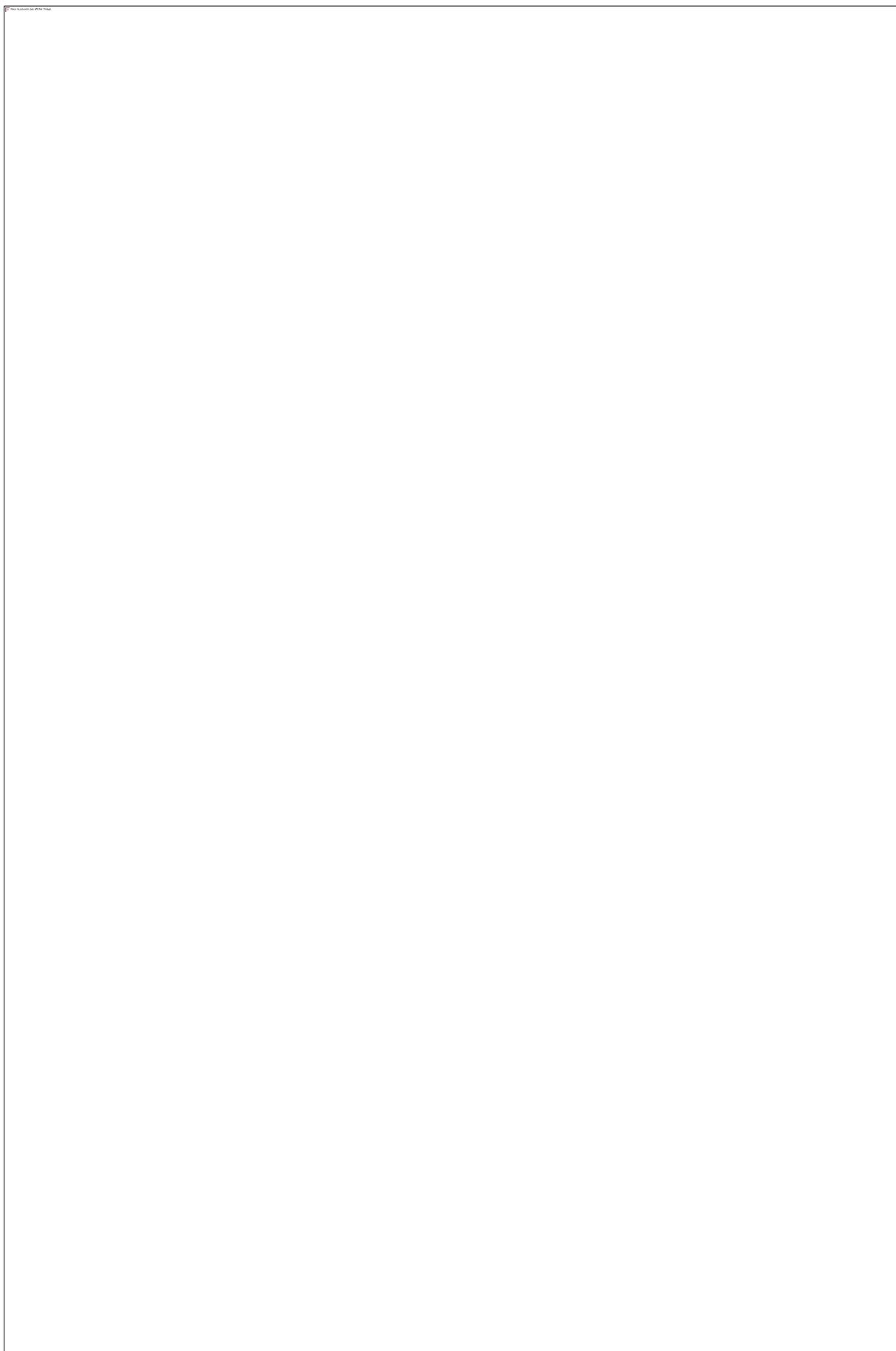
PASSIF	Montant	Montant
	2021	2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital souscrit non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (!)	8 505 252 213,54	6 869 637 835,60
Ecart d'évaluation	173 109 142,47	173 109 142,47
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	2 882 978 639,92	2 635 614 377,94
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>41 561 339 995,93</b>	<b>39 678 361 356,01</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Emprunts et dettes assimilées	30 730 000,00	976 008 600,00
Impôts (différés et provisionnés)	-	-
Autres dettes non courantes	389 140 729,40	92 853 686,61
Provisions réglementées	3 623 173 235,73	3 202 651 754,99
Provisions et produits constatés d'avance (sauf 155)	1 893 872 219,24	2 181 726 026,43
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	4 176 535 530,05	2 578 148 982,44
<b>TOTAL II - PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>10 113 451 714,42</b>	<b>9 031 389 050,47</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Provisions directes	30 561 485 984,38	27 769 689 570,89
Acceptations	640 238 009,92	565 216 525,24
Cessionnaires et Cédants créateurs	4 106 051 472,65	3 411 751 138,06
Assurés et intermédiaires d'assurance créateurs	713 263 859,24	677 137 400,11
Impôts crédit	2 171 831 386,24	1 503 441 897,99
Autres Dettes (sauf 444-445-447)	4 026 849 768,22	4 395 715 346,37
Trésorerie Passif	222 173,35	246 568,01
<b>TOTAL III - PASSIFS COURANTS</b>	<b>42 219 942 654,00</b>	<b>38 323 198 446,67</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>93 894 734 364,35</b>	<b>87 033 948 853,15</b>



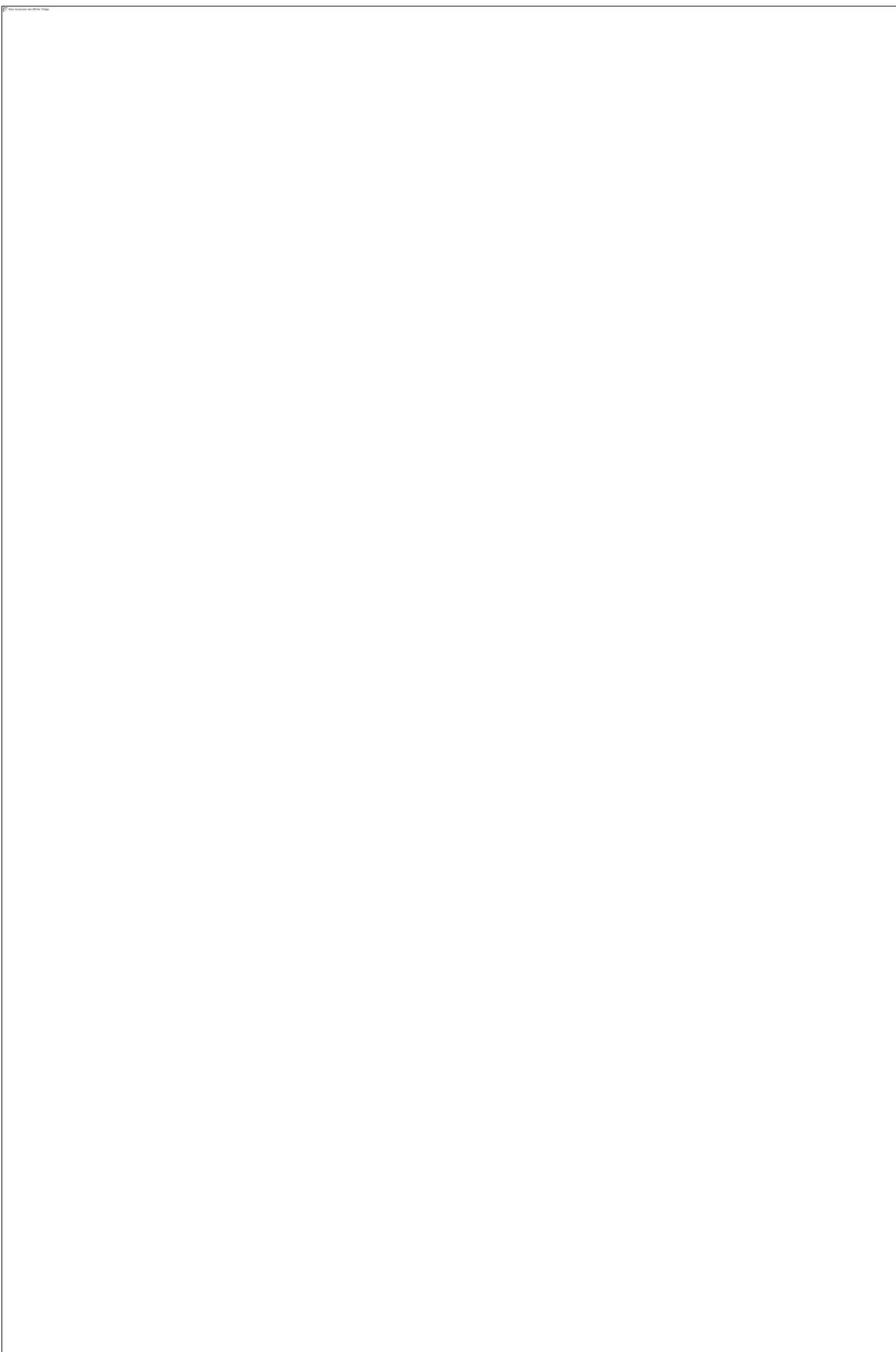
**Annexe 03 : Compte de résultat de l'année 2021.**



**Annexe 04 :** Actif du bilan de l'année 2022.



**Annexe 05 :** Passif du bilan de l'année 2022.



## Annex 06 : Compte de résultat de l'année 2022.

BENHABILES ZOHEIR  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL  
 Les Orangers Rouiba  
 N° Agrément : 0131

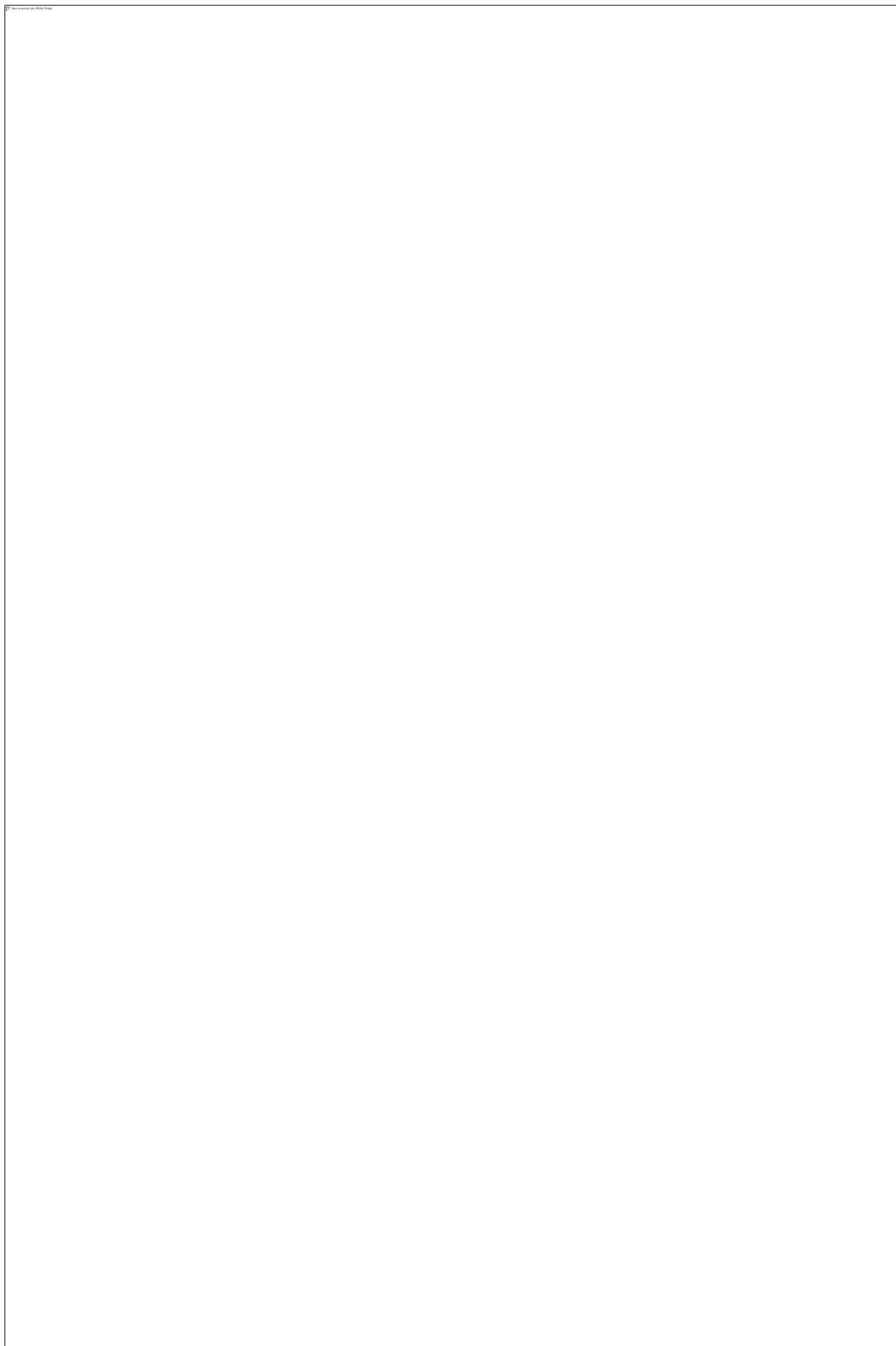
TOUDERT AKLI  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Cité CENESTAL BT H, N°130  
 REGAIA, ALGER  
 N° Agrément : 0321

### COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

DESIGNATION	Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions et Rétrocessions 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes Exercice 2021
Primes émises sur opérations directes	28 370 414 024,38	6 849 151 342,30	21 521 262 682,08	21 423 830 381,23
Primes acceptées	1 537 821 354,07		1 537 821 354,07	1 630 922 076,92
Primes émises reportées	80 943 890,95	269 758 473,16	350 702 364,11	457 064 872,85
Primes acceptées reportées	423 483,75		423 483,75	81 545 831,20
<b>I- PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE</b>	<b>29 988 755 785,65</b>	<b>6 579 392 869,14</b>	<b>23 409 362 916,51</b>	<b>22 516 201 754,10</b>
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	12 811 626 931,68	2 028 007 760,74	10 783 619 170,94	12 169 827 370,21
Prestations (Sinistres) sur acceptation	1 298 427 286,06	756 973,38	1 299 224 161,44	38 995 049,99
<b>II- PRESTATIONS (SINISTRES) DE L'EXERCICE</b>	<b>14 110 054 219,74</b>	<b>2 027 210 887,36</b>	<b>12 082 843 332,38</b>	<b>12 208 822 420,20</b>
Commissions reçues en réassurance		1 230 187 271,81	1 230 187 271,81	1 129 230 520,31
Commissions versées sur acceptation		85 283 720,32	85 283 720,32	103 939 249,54
<b>III COMMISSIONS DE REASSURANCE</b>		<b>1 144 903 551,49</b>	<b>1 144 903 551,49</b>	<b>1 025 291 277,77</b>
<b>IV- LA MARGE ASSURANCE/MARGE BRUTE</b>	<b>15 878 701 565,91</b>	<b>3 407 278 430,29</b>	<b>12 471 423 135,62</b>	<b>11 332 670 611,67</b>
Achat et services extérieurs	3 865 663 089,98		3 865 663 089,98	3 725 597 245,49
Charges de personnels	5 244 895 939,80		5 244 895 939,80	5 031 406 250,48
Impôts, taxes et versements assimilés	433 699 347,23		433 699 347,23	567 056 451,96
Production immobilisée				
Autres produits opérationnels	245 123 004,00		245 123 004,00	564 424 718,85
Autres charges opérationnelles	165 951 707,21		165 951 707,21	152 294 200,92
Dotations aux amortissement et pertes de valeurs	2 160 758 844,82		2 160 758 844,82	2 281 724 000,62
Reprise sur perte de valeur et provisions	399 535 951,72		399 535 951,72	1 124 509 539,68
<b>V- RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL</b>	<b>4 652 391 592,59</b>	<b>3 407 278 430,29</b>	<b>1 245 113 162,30</b>	<b>1 363 526 720,73</b>
Produits financiers	2 409 036 192,80		2 409 036 192,80	2 117 993 004,94
Charges financiers	140 747 035,44		140 747 035,44	114 828 898,07
<b>VI- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 268 269 157,36</b>		<b>2 268 269 157,36</b>	<b>2 003 164 106,87</b>
<b>VII- RESULTAT ORDINAIRES AVANTS IMPOTS</b>	<b>6 920 680 749,95</b>	<b>3 407 278 430,29</b>	<b>3 513 402 319,66</b>	<b>3 356 690 827,60</b>
Impôts exigibles sur résultats ordinaires (IBS)	371 837 885,67		371 837 885,67	479 032 335,73
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires	6 341 814,52		6 341 814,52	4 679 851,35
<b>TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>33 042 450 934,17</b>	<b>5 434 489 317,65</b>	<b>27 607 961 616,52</b>	<b>27 448 420 295,34</b>
<b>TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>26 487 266 255,37</b>	<b>2 027 210 887,36</b>	<b>24 460 055 368,01</b>	<b>24 565 441 655,42</b>
<b>VIII- RESULTAT ORDINAIRES</b>	<b>6 555 184 678,80</b>	<b>3 407 278 430,29</b>	<b>3 147 906 248,51</b>	<b>2 882 978 639,92</b>
Eléments extraordinaire produits (*)				
Eléments extraordinaire (Charges (*))				
<b>XI- RESULTAT EXTRAORDINAIRES</b>				
<b>X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>6 555 184 678,80</b>	<b>3 407 278 430,29</b>	<b>3 147 906 248,51</b>	<b>2 882 978 639,92</b>



**Annexe 07 :** Actif du bilan de l'année 2023.



## Annexe 08 : Passif du bilan de l'année 2023.

BENHABILES ZOHEIR  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL  
 Les Orangers Rouiba ALGER  
 N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Cité CENESTAL BT H, N°130  
 REGAIA, ALGER  
 N° Agrément : 0321

### BILAN PASSIF AU 31/12/2023

Désignation	Note	Montant Net	Montant Net N-1
Capital émis	P01	35 000 000 000,00	30 000 000 000,00
Capital non appelé		-	-
Primes et réserves	P01	6 536 137 101,97	9 888 230 853,46
Ecart d'évaluation		261 240 418,01	173 109 142,47
Ecart d'équivalence		-	-
Résultat net	P02	3 064 877 102,84	3 147 906 248,51
Autres capitaux propres - Report à nouveau		-	-
Comptes intermédiaire		-	-
<b>TOTAL 1 CAPITAUX PROPRES</b>		<b>44 862 254 622,82</b>	<b>43 209 246 244,44</b>
Emprunts et dettes financières	P03	30 715 000,00	30 715 000,00
Impôts (différés et provisionnés)		1 210 579,01	-
Autres dettes non courantes		111 370 466,49	85 625 590,37
Provisions réglementées	P04	4 285 378 297,93	4 023 171 871,12
Provisions et produits comptabilisés d'avance	P04	1 964 709 067,58	1 925 225 923,66
Fond ou valeurs reçus des réassureurs	P05	3 826 917 845,83	4 277 229 629,51
<b>TOTAL 2 PASSIF NON COURANT</b>		<b>10 220 301 256,84</b>	<b>10 341 968 014,66</b>
Opérations directes		29 813 671 217,04	30 430 209 091,42
Acceptations		1 146 924 576,09	1 800 045 803,66
Cessionnaires, Cédant et comptes rattachés	P07	4 787 774 158,32	4 373 576 794,51
Assurés et intermédiaire d'assurance	P08	867 930 690,73	763 684 097,12
Impôts	P09	2 521 449 996,67	2 372 766 752,00
Autres dette	P10	4 597 996 689,39	4 211 483 216,31
Trésorerie passif	P11	799 510,03	1 255 590,87
<b>TOTAL 3 PASSIF COURANT</b>		<b>43 736 546 838,27</b>	<b>43 953 021 345,89</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>		<b>98 819 102 717,93</b>	<b>97 504 235 604,99</b>



## Annexe 09 : Compte de résultat de l'année 2023.

BENHABILES ZOHEIR  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Coopérative Immobilière BP 14ADAR EL AMEL  
 Les Orangers Rouiba ALGER  
 N° Agrément : 0131

TOUDERT AKLI  
 Expert-Comptable, Commissaire Aux Comptes  
 Cité CENESTAL BT H, N°130  
 REGAIA, ALGER  
 N° Agrément : 0321

### COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Désignation	Note	Opérations Brutes	Cessions et rétrocession	Opérations Nettes N	Opérations Nettes N-1
Primes émises sur opérations directes		28 655 615 913,42	5 819 674 433,56	22 845 941 479,86	21 521 262 682,08
Primes acceptées		1 581 500 359,05	-	1 581 500 359,05	1 537 821 354,07
Primes émises reportées		792 822 694,73	64 243 417,15	857 066 111,88	350 702 364,11
Primes acceptées reportées		17 431 975,97	-	17 431 975,97	423 483,75
<b>PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE</b>	<b>R01</b>	<b>29 435 861 601,77</b>	<b>5 833 917 850,71</b>	<b>23 522 943 761,06</b>	<b>23 409 862 916,51</b>
Prestations (sinistres) sur opérations directes		13 200 051 290,93	386 298 961,17	12 813 752 329,76	10 783 619 170,94
Prestations (sinistres) sur acceptation		407 603 371,51	1 433 179,33	406 170 192,18	1 299 224 161,44
<b>PRESTATIONS (SINISTRE) DE L'EXERCICE</b>	<b>R02</b>	<b>12 792 447 919,42</b>	<b>384 863 781,84</b>	<b>12 407 582 137,58</b>	<b>12 082 843 332,38</b>
Commissions reçues en réassurance		-	1 185 896 466,47	1 185 896 466,47	1 230 187 271,81
Commissions versées en réassurance		-	84 669 788,93	84 669 788,93	85 283 720,32
<b>COMMISSIONS DE REASSURANCE</b>	<b>R02</b>	-	<b>1 101 226 677,54</b>	<b>1 101 226 677,54</b>	<b>1 144 903 551,49</b>
Subvention d'exploitation d'assurances		-	-	-	-
<b>MARGE D'ASSURANCE NETTE</b>	<b>R03</b>	<b>16 644 413 682,35</b>	<b>4 397 825 391,33</b>	<b>12 246 588 291,02</b>	<b>12 471 423 138,63</b>
Services extérieure et autres consommations		4 138 989 419,44	-	4 138 989 419,44	3 865 663 089,98
Charge personnel		5 537 285 300,93	-	5 537 285 300,93	5 244 895 939,80
Impôts, taxes et versement assimilés		396 901 239,05	-	396 901 239,05	433 699 347,23
Production immobilisée		-	-	-	-
Autres produits opérationnels		216 147 901,60	-	216 147 901,60	245 123 004,00
Autres charges opérationnelles		144 340 368,55	-	144 340 368,55	165 951 707,21
Dotations aux amortissements, provisions et perte de valeur		2 514 093 837,69	-	2 514 093 837,69	2 160 758 844,82
Reprises sur perte de valeur et provisions		862 233 619,57	-	862 233 619,57	399 535 951,72
<b>RESULTAT TECHNIQUE OPERATIONNEL</b>	<b>R04</b>	<b>4 991 185 037,85</b>	<b>4 397 825 391,33</b>	<b>593 359 646,53</b>	<b>1 245 113 162,30</b>
Produits financiers		2 794 747 726,29	-	2 794 747 726,29	2 409 036 192,80
Charges financières		148 603 647,45	-	148 603 647,45	140 747 035,44
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>		<b>2 646 144 078,84</b>	-	<b>2 646 144 078,84</b>	<b>2 268 289 157,36</b>
<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS</b>		<b>7 637 329 116,70</b>	<b>4 397 825 391,33</b>	<b>3 239 503 725,37</b>	<b>3 513 402 319,66</b>
Impôts exigibles sur résultat ordinaires		220 496 180,00	-	220 496 180,00	371 837 585,67
Impôts différés (variation) sur résultat ordinaires		45 869 557,47	-	45 869 557,47	6 341 814,52
<b>TOTAL DES PRODUITS ORDINAIRES</b>		<b>33 309 990 849,23</b>	<b>4 782 691 173,17</b>	<b>28 527 299 676,06</b>	<b>27 607 961 616,32</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ORDINAIRES</b>		<b>25 847 288 355,06</b>	<b>384 863 781,84</b>	<b>25 462 422 873,22</b>	<b>24 460 055 368,01</b>
<b>RESULTAT NET DES RESULTATS ORDINAIRES</b>		<b>7 462 702 494,17</b>	<b>4 397 825 391,33</b>	<b>3 064 877 102,84</b>	<b>3 147 906 248,51</b>
Éléments extraordinaires (produits à préciser)		-	-	-	-
Éléments extraordinaires (charges à préciser)		-	-	-	-
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>		-	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>7 462 702 494,17</b>	<b>4 397 825 391,33</b>	<b>3 064 877 102,84</b>	<b>3 147 906 248,51</b>



## Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	
<i>Dédicace</i> .....	
<b>SOMMAIRE</b> .....	I
Liste des tableaux .....	II
Liste des figures .....	III
Liste des abréviations.....	IV
Liste des Annexes .....	V
Résumé .....	VI
VII.....	ملخص
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	A
<b>Chapitre1:Notions de base sur la performance et l'activité des assurances .....</b>	2
<b>Section 1 : Définition et typologie de la performance .....</b>	3
<b>1- Définition de la performance .....</b>	3
<b>2- les types de la performance .....</b>	6
<b>Section2 : Les notions de base de l'assurance.....</b>	8
<b>1- L'évolution historique et définitions des assurances .....</b>	8
<b>2- Les bases techniques de l'assurance .....</b>	11
<b>3- Les types d'assurance .....</b>	13
<b>4- La division du risque .....</b>	15
<b>5- Le contrat d'assurance (CA).....</b>	15
<b>Section 3 : Le cadre réglementaire des assurances en Algérie .....</b>	16
<b>1- L'évolution historique du droit des assurances en Algérie .....</b>	17
<b>2- Les dispositions du nouveau cadre juridique des assurances en Algérie .....</b>	20
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	25
<b>Chapitre 2:L'analyse de la performance financière en assurance .....</b>	26
<b>Section 1 : les concepts de base de la performance et de l'analyse financière.....</b>	28
<b>1- La performance financière.....</b>	28
<b>2- l'analyse financière .....</b>	36
<b>Section 2 : Spécificité financière des assurances.....</b>	41
<b>1- Le bilan .....</b>	41
<b>2- Le compte de résultat.....</b>	47
<b>3- Les flux de trésorerie .....</b>	51
<b>Section 3 : les indicateurs de la mesure de la performance financière .....</b>	54
<b>1- Mesurer la performance à l'aide des indicateurs d'équilibre financier du bilan .....</b>	54
<b>2- Mesurer la performance par les ratios :.....</b>	58
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	62
<b>Chapitre 3: Mesure de la performance financière de la SAA .....</b>	63

<b>Section1 : Présentation de la Société Algérienne des Assurances (SAA) .....</b>	<b>65</b>
<b>1- Historique de la SAA .....</b>	<b>65</b>
<b>2- Présentation de la Société National des Assurances (SAA) .....</b>	<b>66</b>
<b>3- Place de la SAA sur le marché Algérien des assurances .....</b>	<b>66</b>
<b>4- Activités de la SAA.....</b>	<b>66</b>
<b>5- La structure organisationnelle .....</b>	<b>67</b>
<b>Section 02 : Présentation des états financiers de la SAA .....</b>	<b>68</b>
<b>1- Présentation du bilan des années 2021, 2022 et 2023 .....</b>	<b>68</b>
<b>2- Présentation des comptes de résultats des années.....</b>	<b>74</b>
<b>Section 3 : Etude de la performance financière de la SAA.....</b>	<b>76</b>
<b>1- Étude de l'équilibre financier .....</b>	<b>77</b>
<b>2- L'étude par la méthode des ratios.....</b>	<b>78</b>
<b>3- Les constats et recommandation.....</b>	<b>84</b>
<b>Conclusion du chapitre .....</b>	<b>87</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>89</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	
<b>ANNEXES.....</b>	
<b>Table des matières .....</b>	